Perspectives économiques et revue budgétaire

ONTARIO 1989

Ontario

Ministère
du Trésor
et de l'Économie

Novembre 1989

92-02173/

Pour de plus amples renseignements au sujet de cette *Revue*, s'adresser au :

Ministère du Trésor et de l'Économie
Direction des communications, bureau 519
Édifice Frost sud, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1Y7
(416) 965-7171

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document à la :
Librairie du gouvernement de l'Ontario
880, rue Bay, Toronto
ou en écrivant au :
Centre des publications
5e étage, 880, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1N8.
Téléphone 326-5300. Interurbain sans frais
1-800-668-9938.

Imprimé par l'imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

ISSN 0837-7537

General enquiries regarding this *Review* should be directed to:

Ministry of Treasury and Economics
Communications Branch, Room 519
Frost Building South, Queen's Park
Toronto, Ontario M7A 1Y7
(416) 965-7171

Copies are available free from the Ontario Government Bookstore, 880 Bay St., Toronto.
Out-of-town customers write to:
Publications Services Section,
5th Floor, 880 Bay St.,
Toronto, Ontario M7A 1N8
Telephone 326-5300. Toll free long distance 1-800-668-9938.

Printed by the Queen's Printer for Ontario.

ISSN 0837-7529

TABLE DES MATIÈRES

Les perspectives économiques de l'Ontario 1
Les perspectives économiques de l'Ontario : la transition vers une croissance soutenue 2
Les derniers résultats indiquent la poursuite de la croissance 2
Les principales hypothèses pour 1990 4
Les perspectives pour 1990 : croissance et inflation plus modérées 8
Les perspectives à moyen terme de 1991 à 1993 14
La population active et l'emploi 17
Perspectives pour 1990 17
La population active 17
L'emploi 20
Le chômage 21
Besoins en main-d'oeuvre qualifiée 23
Tendances en matière de rémunération 23
Les perspectives sectorielles 27
Aperçu 27
Agriculture 28
Industries axées sur les richesses naturelles 30
Matériel de transport 32
Les biens d'équipement 34
Les produits intermédiaires 35
Industries des produits de consommation 36
Construction 37
Services publics 38
Secteur tertiaire 38
La place de l'Ontario dans une économie mondiale en évolution 41
Le contexte international 41
Le commerce international de l'Ontario 42
Comparaisons internationales 44

Revue budgétaire de l'Ontario 51
Profil des recettes 51
Composition des recettes provinciales 51
Évolution récente des politiques touchant les recettes 52
Réforme du régime fiscal canadien 52
La restructuration du mode de financement des services de santé 52
Plan de financement des investissements dans les transports 55
Les mesures en faveur de l'environnement 55
Détail des principales sources de recettes fiscales 56
Rendement par point 60
Comparaison des taux d'impôt et de taxe des provinces 62
Dépenses fiscales 64
Profil des dépenses 66
Services de santé 67

Les services sociaux et le soutien du revenu 69
Paiements de transfert 69
Dépenses autres que les paiements de transfert 70
Dépenses en capital 70
Sommaire des dépenses 71
Limitations des dépenses 71
Réductions et contraintes budgétaires 71
Indicateurs de dépenses 72
Indicateurs financiers 73
Perspectives budgétaires à moyen terme 78
Facteurs influençant la croissance des dépenses 78
Facteurs influençant la croissance des recettes 79
Prévisions budgétaires 79
Dette et financement par emprunt 83
Dette de l'Ontario 83
Dette consolidée du secteur public 84
Emprunts d'Ontario Hydro 85
Comparaison entre les provinces 85
Financement de l'Ontario 86
Échéances de la dette de l'Ontario 86
Cotes de solvabilité 87
Programmes fédéraux-provinciaux de financement 89
Accords fiscaux fédéraux-provinciaux 89
Régime d'assistance publique du Canada 93
Loi sur les services de garde d'enfants au Canada 95
Transferts provinciaux aux administrations locales 95
Transferts aux municipalités 96
Annexes 104
Annexe I : Dépenses fiscales 105
Annexe II : Capacité financière et effort fiscal 115
Annexe III : Glossaire 119
Principales statistiques financières et économiques 126

Préface

Au printemps 1986, l'Assemblée législative a créé le Comité permanent des affaires économiques et financières et l'a chargé de "présenter à l'Assemblée ses observations sur les politiques économiques et budgétaires du gouvernement provincial". Le présent document intitulé Perspectives économiques et revue budgétaire (1989) a été rédigé dans le but d'aider le Comité dans ses travaux et d'encourager le processus de consultation du public qui précède l'élaboration du budget de l'Ontario de 1990.

LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO

Perspectives économiques de l'Ontario en bref — **Tableau 1**

	1988	1989	1990
Croissance réelle (%)	5,6	2,8	2,0
Création d'emplois (en milliers)	173	90	71
Taux de chômage (%)	5,0	5,1	5,5
Inflation (%)	4,7	5,9	5,3

En 1989, l'économie de l'Ontario est entrée dans une période de transition qui débouchera sur une croissance soutenue mais plus modérée, après six années de croissance rapide.

L'économie devrait continuer sur la voie de la croissance en 1990 mais à un rythme plus modéré qu'au cours des dernières années. Le ralentissement de la création d'emplois et la stabilisation du taux d'épargne continueront de freiner la progression des dépenses par rapport à la période 1985-1988.

L'économie de l'Ontario devrait générer 71 000 nouveaux emplois après en avoir généré 90 000 en 1989. Le taux de chômage en 1990 devrait augmenter de quatre dixièmes d'un point de pourcentage pour atteindre 5,5 %; l'Ontario affichant toujours le taux le plus bas de toutes les provinces canadiennes.

Le taux d'inflation devrait diminuer en 1990, reflétant les effets associés à une progression plus modérée de la création d'emplois et de la production.

Les perspectives économiques de l'Ontario : la transition vers une croissance soutenue

Les derniers résultats indiquent la poursuite de la croissance

En 1989, l'économie ontarienne a amorcé une période de croissance plus modérée, la production augmentant d'environ 2,8 % et la création d'emplois de 1,9 %. Cette modération témoigne du ralentissement de la croissance de la demande dans tous les pays industrialisés et de l'épuisement des ressources non utilisées au cours des dernières années.

Au sortir de la récession de 1981-1982, il existait en Ontario un énorme réservoir de main-d'oeuvre, un excédent des moyens de production disponibles, une forte demande accumulée dans les domaines des biens durables et du logement et un taux d'épargne élevé, ce qui explique la croissance rapide de la production et du marché du travail qui s'est produite pendant les six années de croissance.

En 1984, la production réelle est remontée au sommet atteint avant la récession. De 1985 à 1988, la production réelle et l'emploi ont crû respectivement de 5,5 % et de 3,5 % par année. Dans les deux cas, l'Ontario a affiché une croissance supérieure à celle des grands pays industrialisés.

COMPARAISON DE L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION RÉELLE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE DE 1985 À 1988

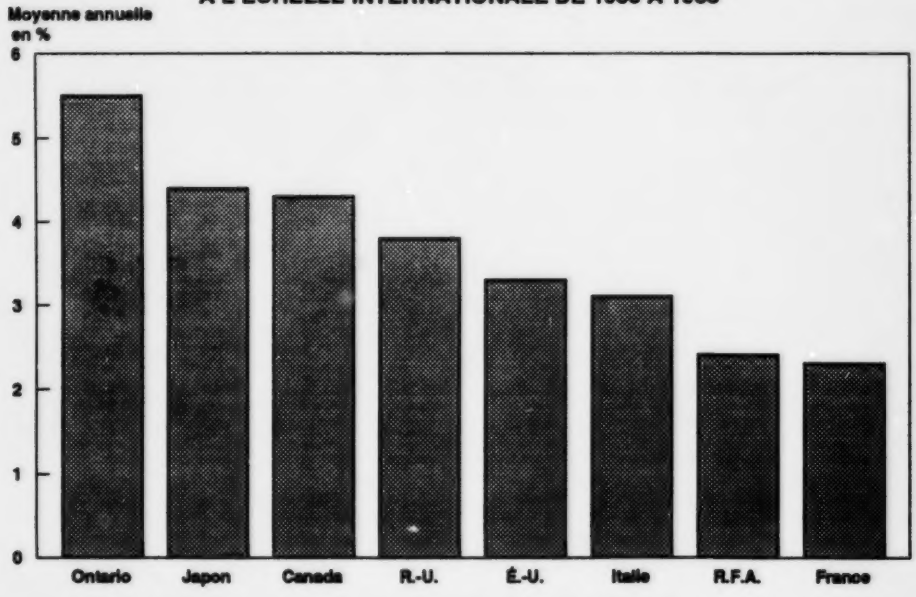

Sources : F.M.I., Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Les dépenses des consommateurs et les exportations, éléments de la demande globale qui avaient crû le plus rapidement en 1983-1984, ont été remplacées, de 1985 à 1988, par les investissements dans la construction résidentielle et par les investissements des entreprises

dans les biens de production. Cette croissance est liée à différents facteurs, notamment l'accroissement du revenu personnel et des bénéfices des entreprises, la croissance vigoureuse de l'économie mondiale, la baisse des prix du pétrole, la stabilité des taux d'intérêt et d'inflation et un taux de change renforçant la compétitivité des entreprises nationales à l'échelle internationale au début de cette période.

De 1985 à 1988, les investissements réels des entreprises ont augmenté au taux annuel moyen de 15,5 %. Les usines ont été modernisées pour résister à la concurrence internationale et la capacité de production s'est accrue pour satisfaire l'accroissement des demandes nationale et internationale.

Durant la même période, plus de 350 000 logements ont été construits. La forte croissance des dépenses dans la construction résidentielle s'explique par l'accumulation de la demande non satisfaite depuis le début des années 1980, par l'importance des migrations interprovinciales et internationales et également par la chute des taux d'intérêt des prêts hypothécaires par rapport aux niveaux du début des années 1980. Le niveau élevé de migration en Ontario a contribué à la forte croissance de la main-d'oeuvre. Cette situation, alliée à la stabilité relative du taux d'inflation, s'est traduite par des augmentations salariales modérées et par un important accroissement du nombre de personnes sur le marché du travail.

SOURCES DE CROISSANCE RÉELLE EN ONTARIO DE 1985 À 1988

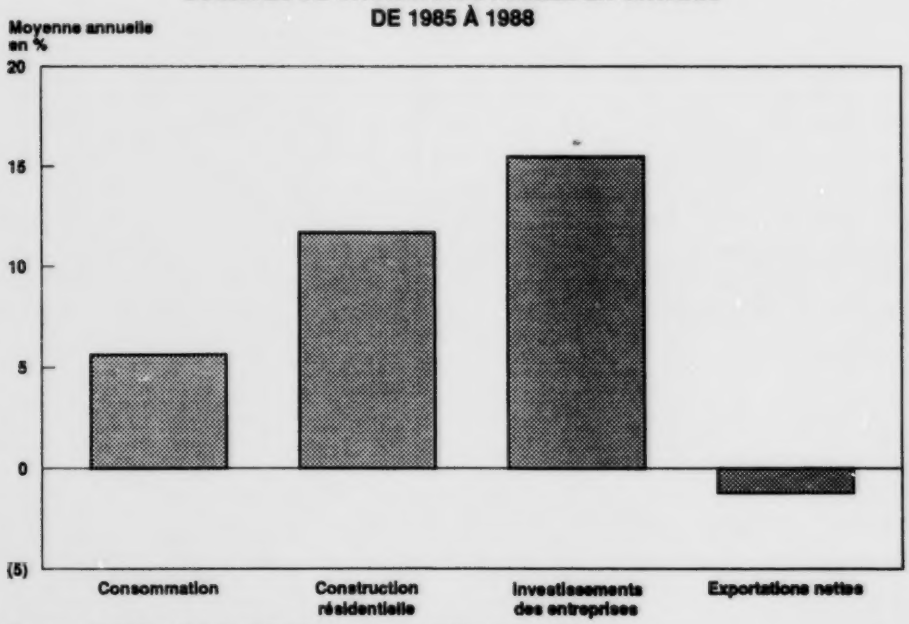

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Pendant toute cette période d'expansion, l'Ontario a enregistré un taux de croissance supérieur à celui du reste du pays; néanmoins, on a noté un certain rééquilibrage en 1989. En 1989-1990, le PIB réel progressera en moyenne de 2,4 % en Ontario, une hausse comparable à celle que connaîtra le reste du pays.

COMPARAISON DE LA CROISSANCE RÉELLE DE L'ONTARIO ET DU RESTE DU CANADA DE 1985 À 1990

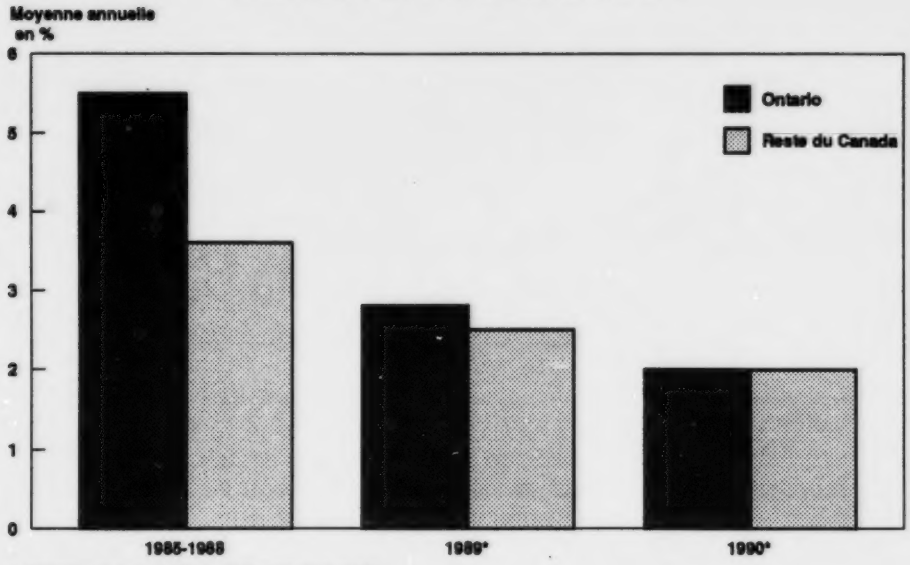

* Estimation pour 1989 et prévision pour 1990.

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Les principales hypothèses pour 1990

Les exportations de l'Ontario à l'étranger et dans les autres provinces représentent près de la moitié de son PIB. Le rendement économique à court terme de l'Ontario est donc étroitement lié aux perspectives de croissance de ses principaux partenaires commerciaux. Soulignons également que les marchés financiers et les prix de l'énergie constituent aussi des éléments déterminants de l'avenir économique de la province.

Les marchés d'exportation de l'Ontario en 1988 — **Tableau 2**

	Part du PIB ontarien (%)	
Total (Étranger)		31,9
États-Unis	27,5	
Communauté européenne	1,5	
Japon	0,6	
Autres	2,3	
Reste du Canada		15,0
Total		46,9

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Les perspectives internationales

Le taux de croissance de l'économie américaine devrait diminuer légèrement au cours de la prochaine année. Après la hausse prévue de 2,8 % cette année, le PIB réel des États-Unis devrait augmenter de 2 % en 1990. Même si le rythme de croissance s'atténuera quelque peu comparativement au dynamisme manifesté depuis le début de 1988, la croissance constante de cette année et la baisse des taux d'intérêt à court terme ont apaisé les craintes d'une récession dans un avenir rapproché.

Le dynamisme des exportations nettes et des investissements des entreprises, principal facteur de la croissance qu'ont connue les États-Unis au cours des dernières années, sera quelque peu atténué, ce qui entraînera un rendement plus modeste au cours de la prochaine année. Depuis le début de 1989, le dollar américain a grimpé de 10 à 15 % face aux principales devises étrangères. Cette hausse, qui reflète les différentiels des taux d'intérêt et le climat d'incertitude politique, ralentira la croissance des exportations américaines.

En raison de la hausse des impôts relatifs à la sécurité sociale et du ralentissement de la croissance des dépenses consacrées à la défense, la politique fiscale des États-Unis sera un peu plus restrictive en 1990. Une plus grande facilité de crédit permettra de contrebalancer le resserrement prévu de la politique budgétaire du gouvernement américain. Suite au léger assouplissement de la politique de la Réserve fédérale au milieu de 1989, les taux d'intérêt à court terme aux États-Unis ont diminué d'environ un point de pourcentage par rapport aux sommets atteints au printemps. La chute des coûts d'emprunt a amené la réduction des taux des prêts hypothécaires, ce qui a stimulé la construction résidentielle.

L'indice américain des prix à la consommation a atteint, au début de 1989, son niveau le plus élevé depuis la récession, résultat des pressions exercées par la croissance économique et la hausse des coûts des aliments et de l'énergie. La réduction du taux d'inflation enregistrée au cours des derniers mois s'explique en partie par l'amélioration des conditions d'approvisionnement de ces produits. Aux États-Unis, le taux d'augmentation des prix à la consommation devrait chuter de 5 % en 1989 à environ 4,5 % en 1990.

En 1990, la croissance économique des autres pays de l'OCDE sera généralement plus forte que celle des États-Unis. L'OCDE prévoit que le taux de croissance du Japon, qui était de 4,75 % en 1989, sera de 4,25 % en 1990. Le taux de croissance de l'Europe de l'Ouest passera de 3 % en 1989 à 2,75 % en 1990.

CROISSANCE RÉELLE DES PARTENAIRES COMMERCIAUX INTERNATIONAUX DE L'ONTARIO DE 1988 À 1990

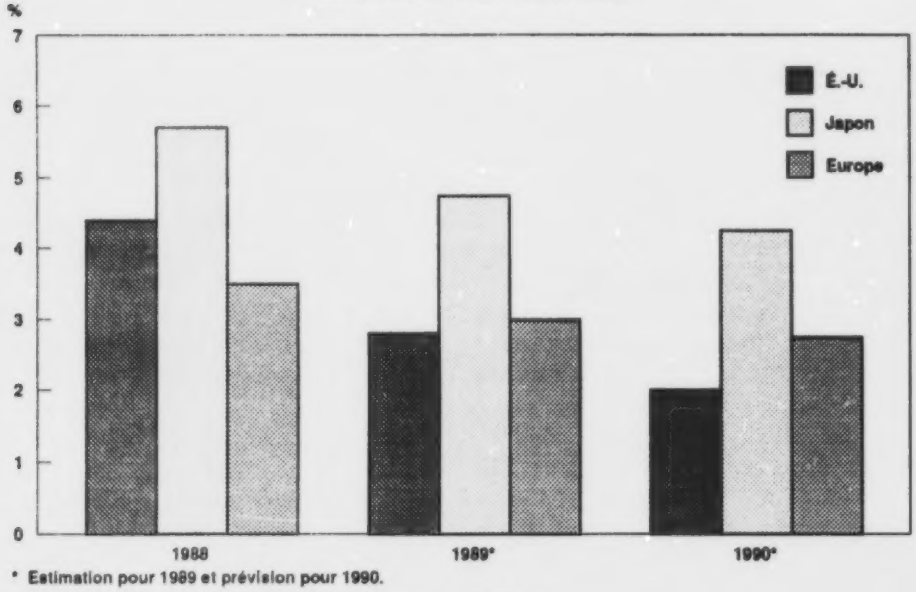

* Estimation pour 1989 et prévision pour 1990.

Sources : OCDE et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Le reste du Canada

La croissance des autres provinces canadiennes en 1990 devrait quelque peu stimuler les exportations ontariennes, la vigueur économique de l'Ouest tendant à compenser la faiblesse de l'activité dans les provinces atlantiques.

Les difficultés de l'industrie de la pêche et la réduction des dépenses dans le domaine de la défense contribueront au ralentissement de la croissance des provinces de l'Atlantique en 1990. Les projets d'exploration gazéifère et pétrolière en mer font toujours l'objet de divers retards. L'augmentation de la production de charbon et l'expansion des centrales auront un effet positif modeste.

Au Québec, principal importateur de produits ontariens, on prévoit que la diminution des dépenses des consommateurs et la modération des investissements ralentiront la croissance en 1990.

Le Manitoba et la Saskatchewan devraient enregistrer un taux de croissance supérieur en 1990 en raison de l'accroissement de la production agricole dans ces deux provinces depuis la sécheresse de 1988. La reprise des investissements dans le pétrole et le gaz et le nouveau dynamisme des investissements forestiers contribueront à la hausse du taux de croissance de l'Alberta.

L'économie de la Colombie-Britannique, axée sur l'industrie forestière, bénéficiera de la reprise du secteur du logement aux États-Unis. La forte immigration se traduira par une croissance rapide du secteur des services de la province cette année et l'année prochaine.

Les marchés financiers

La Banque du Canada a augmenté le différentiel des taux d'intérêt du Canada et des États-Unis, qui a atteint des niveaux sans précédent depuis les crises des devises, ce qui a entraîné une nouvelle envolée du dollar. En moyenne, le différentiel à court terme s'est chiffré à plus de 3,25 points de pourcentage en 1989, une hausse importante par rapport à la moyenne de 1,9 point de pourcentage de 1980 à 1988. Au cours des derniers mois, l'écart a dépassé les 4 points de pourcentage. Depuis le début de 1986, le dollar canadien est passé de 69 cents américains à environ 85 cents américains, soit une augmentation de 23 %.

Le rapprochement récent des taux d'inflation et la hausse du dollar canadien montrent qu'on peut encore réduire l'écart existant entre les taux d'intérêt à court terme des deux pays. D'après nos prévisions, la Banque du Canada devrait permettre un rapprochement au début de 1990. Le dollar devrait être dans la fourchette des 81 à 84 cents américains. Au Canada, les taux d'intérêt devraient diminuer légèrement au cours du premier semestre de 1990 en raison du ralentissement de la croissance.

TAUX DE CHANGE DES DEVISES CANADIENNE ET AMÉRICAINE ET DIFFÉRENTIEL DES BONS DU TRÉSOR CANADIENS ET AMÉRICAINS (ÉCHÉANCE DE TROIS MOIS) DE 1985 À 1990

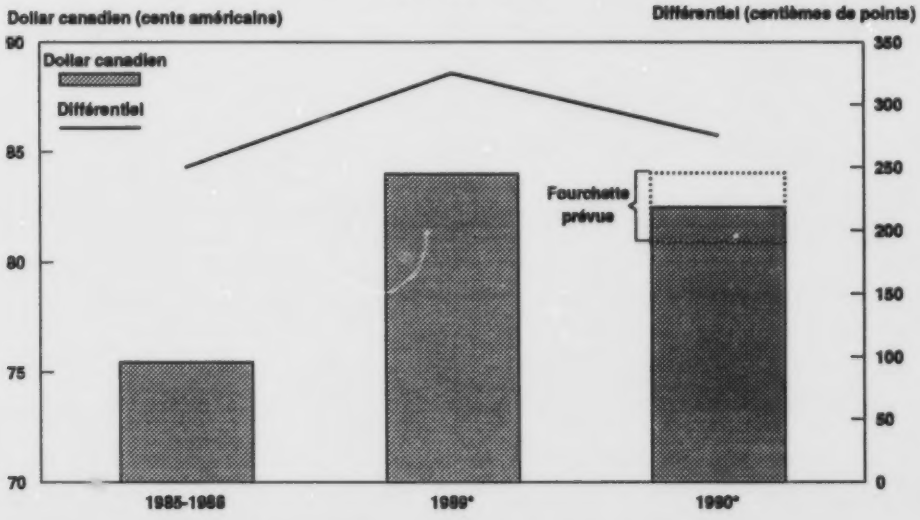

* Estimation pour 1989 et prévision pour 1990.

Sources : Banque du Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Les prix de l'énergie

Les coûts d'achat de pétrole et de gaz en Ontario devraient augmenter de 8 % en 1989 et demeurer stables l'année suivante. En 1990, de légères augmentations de la demande de produits pétroliers raffinés et de gaz naturel devraient être compensées par de faibles diminutions des prix.

Les prix du pétrole à l'échelle internationale en 1990 seront influencés par l'augmentation réduite de la demande des pays industrialisés provoquée par le ralentissement de l'économie

mondiale, un climat politique relativement stable au sein de l'OPEP et le rétablissement des conditions d'approvisionnement en Alaska et dans la mer du Nord après les perturbations survenues cette année. En raison de ces facteurs, on prévoit que le prix moyen mondial du pétrole passera de 18,50 $ US le baril en 1989 à 17,50 $ US en 1990.

Les perspectives pour 1990 : croissance et inflation plus modérées

En 1990, les investissements des entreprises continueront de croître plus rapidement que les autres éléments de la demande. Les autres secteurs de la demande intérieure continueront de perdre un peu de vitesse, en particulier les dépenses des consommateurs et le marché du logement.

SOURCES DE CROISSANCE RÉELLE EN ONTARIO EN 1989 ET 1990

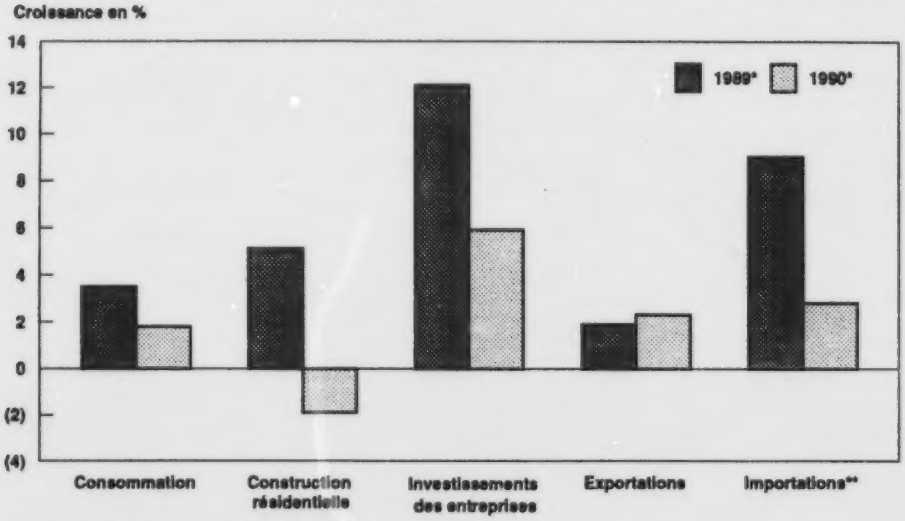

* Estimation pour 1989 et prévision pour 1990.
** La croissance des importations a un effet négatif sur la croissance réelle.
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Les dépenses des consommateurs

La forte progression du revenu personnel et la chute du taux d'épargne, ce dernier à un niveau sans précédent en 16 ans, ont provoqué une importante augmentation des dépenses des consommateurs de 1985 à 1988. La croissance plus modérée des dépenses personnelles en 1989 se poursuivra en 1990, en raison d'une légère amélioration du taux d'épargne personnel par rapport à son très bas niveau de 1988, de l'alourdissement de la dette des consommateurs et du ralentissement de la croissance du revenu. La progression de la consommation réelle est passée de 4,7 % en 1988 à 3,5 % en 1989 et se chiffrera à 1,8 % en 1990. De 1985 à 1988, l'évolution des dépenses des consommateurs a surpassé la hausse du revenu personnel disponible, ce qui a entraîné la chute continue du taux d'épargne et alourdi l'endettement des ménages. Le taux d'épargne est passé de 12,2 % en 1988 à 12,6 % en 1989, en raison de la prudence des consommateurs et de l'attrait des taux d'intérêt élevés. Le taux d'épargne diminuera à 12,4 % en 1990.

CONSOMMATION RÉELLE ET REVENU DISPONIBLE RÉEL DES PARTICULIERS DE 1985 À 1990

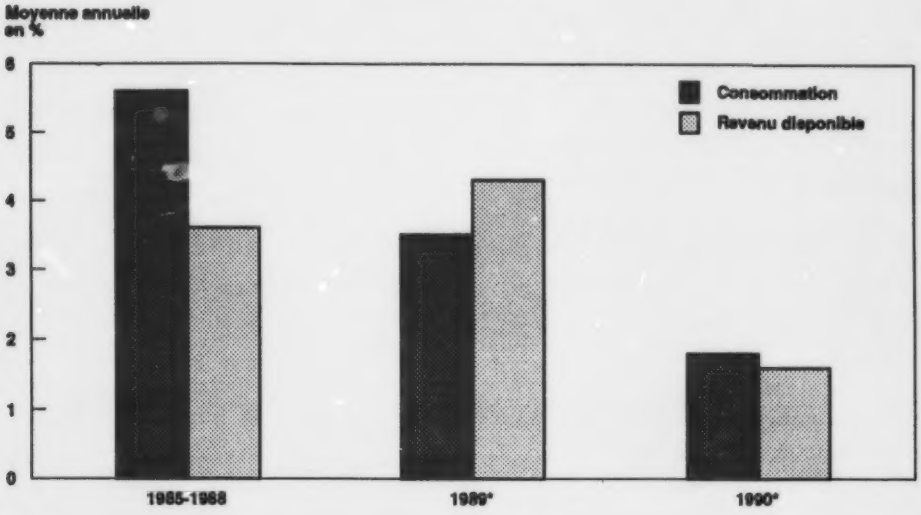

* Estimation pour 1989 et prévision pour 1990.

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

En raison des taux d'intérêt élevés et de la part importante que représente l'endettement des consommateurs par rapport à leur revenu disponible, les consommateurs n'oseront pas s'endetter davantage pour faire des achats. L'importance du remboursement de la dette des ménages s'est considérablement accrue depuis 1985. Entre le premier trimestre de 1985 et le deuxième trimestre de 1989, l'endettement des Canadiens provenant de la consommation et de l'hypothèque a augmenté de 88 % et leur revenu disponible, de 35 % seulement. En raison de l'alourdissement de leur endettement, les consommateurs sont davantage influencés par les fluctuations des taux d'intérêt.

La progression du revenu des particuliers devrait passer de 9 % en 1989 à 7,1 % en 1990 en raison du ralentissement dans la création d'emplois. La hausse du revenu des investissements et des salaires compensera en partie les effets de ce ralentissement.

En 1989 et en 1990, les dépenses consacrées aux biens grimperont plus lentement que les dépenses consacrées aux services. La demande de biens durables, tels que les voitures et les gros appareils ménagers, sera l'élément le plus faible des dépenses des consommateurs. L'importance des dépenses récentes consacrées aux biens durables relatifs au logement devrait fléchir considérablement en raison du ralentissement de la construction résidentielle.

Le logement

Le marché du logement a été très actif de 1985 à 1988, la croissance réelle des investissements résidentiels ayant atteint en moyenne 11,7 % par année. Les mises en chantier se sont chiffrées à plus de 350 000. Plusieurs facteurs expliquent la vigueur récente du secteur de la construction résidentielle en Ontario :

- le climat économique favorable (faible taux de chômage, forte croissance du revenu et baisse des taux d'intérêt au début de cette période);
- l'accumulation de la demande depuis la récession; et
- l'importance de la migration nette, surtout de la migration interprovinciale.

Le ralentissement actuel des mises en chantier, des ventes et des hausses de prix résulte de l'atténuation des facteurs à la base de la vigueur du secteur de la construction résidentielle. Ainsi :

- l'économie progresse plus lentement;
- on a répondu à une bonne partie de la demande accumulée depuis le début des années 1980;
- le prix des logements et les taux d'intérêt à court terme étant élevés, l'achat d'un logement n'est pas à la portée de toutes les bourses;
- on prévoit qu'en 1989 et 1990, l'achèvement des mises en chantier devrait dépasser la croissance de la demande, ce qui augmentera considérablement les réserves de logement; et
- la migration interprovinciale ralentit mais l'immigration internationale contribue toujours à la forte demande de logements.

MISES EN CHANTIER EN ONTARIO DE 1985 À 1990

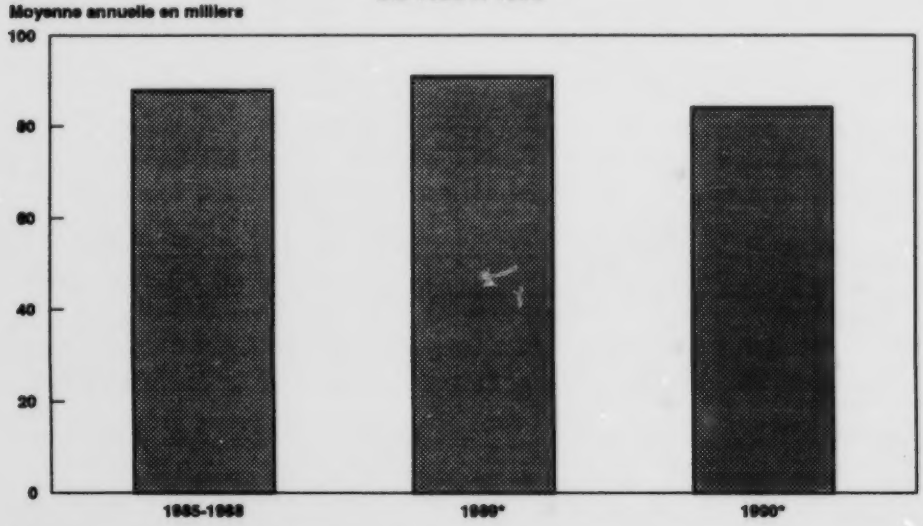

* Estimation pour 1989 et prévision pour 1990.

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Le marché des maisons neuves a continué à faire preuve de beaucoup de vigueur en 1989, les préventes de la fin de 1988 et du début de 1989 ayant été importantes. Les mises en chantier devraient totaliser 91 000 en 1989 et 84 000 en 1990.

Les dépenses réelles dans la construction résidentielle devraient s'accroître de 5,1 % en 1989 et diminuer de 1,9 % en 1990. Les dépenses de rénovation, qui représentent environ le tiers des investissements totaux dans la construction résidentielle, devraient s'accroître de façon modérée.

Le marché de la revente de logements devrait demeurer calme en 1989 puis s'intensifier au cours du premier semestre de 1990 suite à la baisse des taux d'intérêt.

Les investissements des entreprises

Les investissements dans les biens de production ont été l'élément de la demande qui a augmenté le plus rapidement en 1988 et en 1989. On prévoit une hausse de ces investissements l'an prochain, bien qu'à un rythme moins enlevé. On peut expliquer l'importance de ces investissements par l'accumulation des bénéfices des entreprises au cours des dernières années, la hausse des taux d'utilisation de la capacité de production, l'accroissement continu des chiffres d'affaires, la baisse des prix du matériel et de l'outillage et la pression exercée par les concurrents internationaux.

INVESTISSEMENTS RÉELS DES ENTREPRISES DE 1985 À 1990

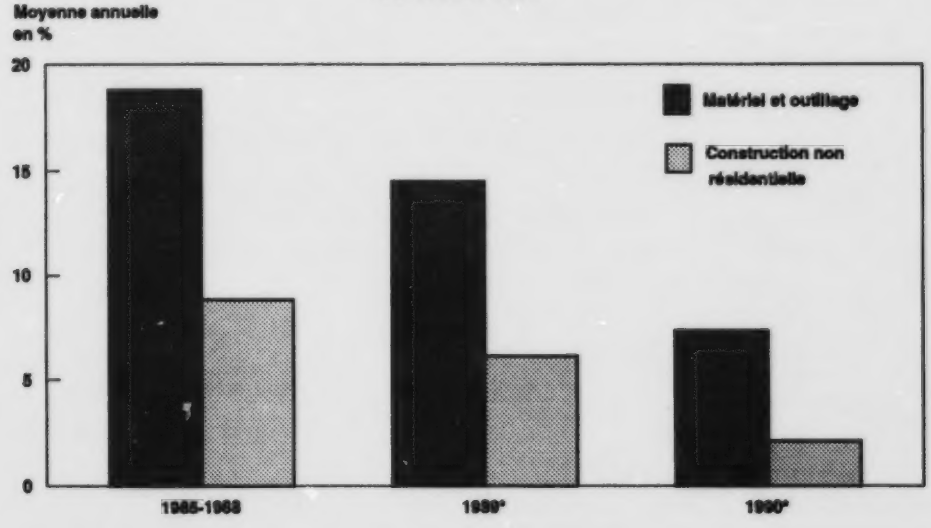

* Estimation pour 1989 et prévision pour 1990.

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Les investissements réels totaux des entreprises devraient augmenter de 5,9 % en 1990. La construction non résidentielle réelle devrait s'accroître de 2,1 % en 1990 après une hausse prévue de 6,1 % cette année. Les investissements réels dans le matériel et l'outillage devraient s'accroître de 7,3 % en 1990 après une hausse approximative de 14,5 % en 1989.

Les bénéfices des compagnies devraient croître de 6,7 % en 1990 par rapport à 4,8 % en 1989. L'envolée du dollar canadien et la modération de la demande limitent l'accumulation des bénéfices à un niveau bien en deçà de la moyenne annuelle de 14,4 % enregistrée de 1985 à 1988.

De la fin de la récession de 1981-1982 jusqu'en 1988, l'accroissement régulier de la production industrielle a provoqué une hausse constante des taux d'utilisation de la capacité de production. La faible augmentation des ventes intérieures, la diminution des exportations et la présence de nouvelles capacités de production mises en place suite au boom des investissements ont entraîné une légère baisse des taux d'utilisation de la capacité de production en 1989, ce qui devrait modérer les investissements des entreprises en 1990.

Le commerce extérieur

En 1989, les importations de biens et de services se sont accrues beaucoup plus rapidement que les exportations. Bien que la croissance des importations ralentira en 1990, la croissance des exportations restera inférieure.

COMMERCE EXTÉRIEUR RÉEL DE 1985 À 1990

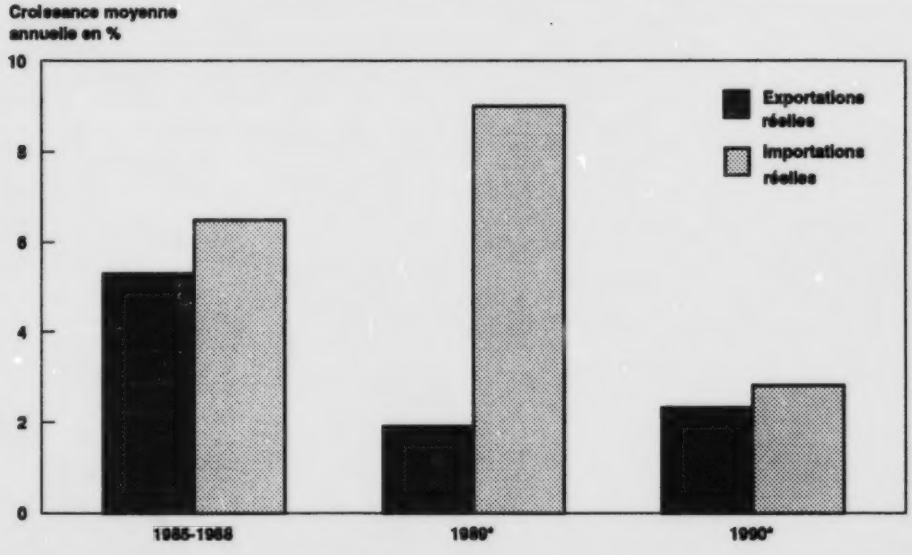

* Estimation pour 1989 et prévision pour 1990.

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

La progression des exportations a ralenti en 1989 surtout en raison de la hausse du dollar canadien et du ralentissement de la croissance aux États-Unis. En valeur réelle, le volume des exportations ontariennes ne devrait s'accroître que de 1,9 % en 1989, comparativement à la hausse de 8 % enregistrée l'an dernier. En 1990, la croissance réelle des exportations ne devrait atteindre que 2,3 %.

La hausse de 23 % du dollar canadien face au dollar américain depuis le début de 1986 a nui à la compétitivité des produits de l'Ontario sur le marché des États-Unis vers lequel se

dirigent 86 % des marchandises ontariennes exportées. Au Canada, l'on s'attend à ce que l'importance du volume d'exportations dans l'Ouest compense la faiblesse des exportations de produits ontariens au Québec et dans les provinces atlantiques.

Le volume des importations s'est considérablement accru en 1989 en raison de la vigueur soutenue des dépenses des consommateurs et de la montée des investissements dans le matériel et l'outillage qui sont pour la plupart des produits importés. En raison de la hausse du dollar canadien, il est plus économique d'acheter des produits étrangers. Les importations réelles devraient croître de 9 % en 1989. Cette croissance devrait diminuer à 2,8 % en 1990 en raison de la modération des dépenses des consommateurs et des investissements.

L'inflation

De 1985 à 1988, la hausse de l'indice des prix à la consommation a fluctué entre 4,1 % et 5,1 % en Ontario; le taux d'inflation est donc resté assez stable.

En 1989, le taux d'inflation s'est élevé à environ 5,9 % en Ontario et à 5,2 % au pays. Plusieurs facteurs ont contribué à cette augmentation dont les demandes salariales plus élevées, la hausse des prix du pétrole et l'augmentation des impôts indirects. Cette tendance inflationniste a été en partie neutralisée par la hausse du dollar canadien et le ralentissement de la croissance économique.

HAUSSE DE L'IPC AU CANADA ET EN ONTARIO DE 1985 À 1990

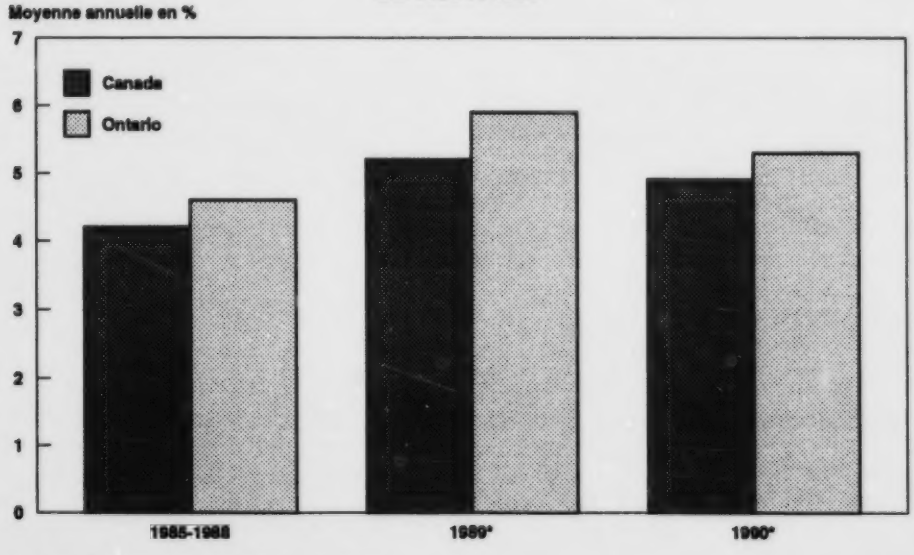

* Estimation pour 1989 et prévision pour 1990.

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

De 1980 à 1986, le différentiel d'inflation entre l'Ontario et le Canada se chiffrait en moyenne à 0,1 point de pourcentage comparativement à 0,7 de 1987 à 1989. L'envolée des prix du logement dans la région de Toronto est la cause principale de l'écart qui existe entre l'Ontario et le reste du Canada depuis quelques années. Avec la modération des prix

du logement dans le sud de l'Ontario prévue pour 1990, cet écart devrait diminuer. Le taux d'inflation au Canada et en Ontario devrait passer respectivement à 4,9 % et 5,3 % en 1990 en raison du ralentissement de la croissance de la demande et du marché du travail.

Les perspectives à moyen terme de 1991 à 1993

En août dernier, le gouvernement fédéral annonçait les détails de son projet d'une taxe de 9 % sur les produits et les services (TPS) devant entrer en vigueur le 1er janvier 1991. L'incidence économique de cette taxe, si elle est imposée, dépendra de l'assiette et du taux d'imposition choisis. Si elle est imposée telle qu'annoncée, cette taxe aura de nombreux effets à moyen terme sur l'économie de l'Ontario. Aux fins de ces perspectives à moyen terme, on présume que la TPS sera imposée telle qu'annoncée.

L'économie de l'Ontario de 1991 à 1993 **Tableau 3**
(Moyenne annuelle)

Croissance réelle (%)	3,0
Inflation (%)	6,3
Création d'emplois (en milliers)	76
Taux de chômage (%)	5,5

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

De 1991 à 1993, la croissance du PIB réel devrait être en moyenne de 3 % par année et continuera de reposer sur les investissements des entreprises. Le taux d'inflation devrait atteindre 6,3 % par année en moyenne, soit un pour cent de plus que le taux moyen prévu pour la période 1988-1990. De 1991 à 1993, 76 000 emplois devraient être créés, ce qui constitue une baisse par rapport à la moyenne de 111 000 emplois pour la période 1988-1990.

En valeur nominale, la croissance annuelle du revenu personnel devrait être de 8,8 % à moyen terme, ce qui représente une légère hausse par rapport au taux moyen de 8,6 % pour la période 1988-1990. L'inflation causée par la TPS proposée devrait compenser le ralentissement de la création d'emplois prévu pour cette période.

On prévoit que les dépenses réelles des consommateurs augmenteront en moyenne de 2,1 % par année, ce qui est bien inférieur au taux de 3,4 % enregistré au cours des trois années précédentes. La croissance de la consommation sera limitée par le ralentissement de la progression du marché du travail, le maintien des taux d'intérêt à des niveaux élevés et la diminution du revenu disponible réel résultant de la TPS proposée.

Malgré le ralentissement de la croissance démographique, les modifications du profil d'âge de la population entraîneront, à moyen terme, une intensification de l'activité dans le domaine du logement. De plus en plus de travailleurs de la génération du "baby boom" atteignent l'âge où ils désirent acheter une demeure ou y effectuer des rénovations. Par conséquent, les investissements résidentiels devraient croître un peu plus rapidement que l'ensemble de l'économie.

Les investissements réels des entreprises devraient demeurer l'élément de la demande dont le taux de croissance est le plus élevé de l'économie ontarienne avec un taux annuel de 7,5 %, ce qui représente une baisse par rapport au taux annuel de 11,3 % enregistré au cours des trois années précédentes.

On prévoit que les exportations réelles nettes diminueront légèrement à moyen terme en raison de la croissance forte et soutenue des importations d'outillage et de matériel. Malgré tout, l'influence du commerce sur l'économie de 1991 à 1993 sera beaucoup moins négative que celle prévue pour la période de 1988 à 1990.

Les incidences du projet de TPS
Si la taxe fédérale sur les produits et services est imposée, on prévoit qu'elle entraînera une hausse moyenne du taux d'inflation de 1,6 % par année au cours de la période 1991-1993 et une diminution de la croissance moyenne réelle de 0,2 % par année. La TPS devrait réduire le marché du travail de 18 000 emplois par année en moyenne.

On prévoit que les travailleurs tenteront de récupérer leur perte de pouvoir d'achat en demandant des augmentations de salaire plus élevées et que la Banque du Canada haussera les taux d'intérêt en réponse à ces demandes salariales.

Les principaux effets de l'introduction de cette taxe se feront sentir en 1991 et certains effets négatifs dureront quelques années.

Les effets du projet de TPS sur l'économie de l'Ontario pendant la première année — **Tableau 4**

	1991
Croissance du PIB réel (%)	(0,4)
IPC (%)	3,2
Création d'emplois (en milliers)	(23)
Taux de chômage (%)	0,3

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

En 1991, l'imposition de la TPS proposée entraînera une augmentation directe initiale des prix à la consommation de l'ordre de 2,25 %, telle que prévue par le ministère des Finances du Canada. Cette hausse sera accompagnée d'effets indirects qui se traduiront par une hausse du taux d'inflation en Ontario de 3,2 points de pourcentage cette même année.

Si les demandes salariales sont acceptées, elles atténueront l'effet négatif de la taxe sur le revenu disponible réel, amoindrissant ainsi les effets sur le PIB et la création d'emplois pendant la première année. Toutefois, au cours des années subséquentes, l'inflation générée par ces demandes salariales réduira la croissance du revenu réel et ralentira la création d'emplois.

Les dépenses des consommateurs seront particulièrement touchées par la TPS en raison de l'érosion du revenu personnel réel résultant de l'augmentation des prix et du ralentissement de la création d'emplois. La hausse prévue des taux d'intérêt visant à contrer l'inflation générée par la TPS réduira encore davantage les dépenses consacrées à l'achat de biens de consommation durables et au logement.

La disparition de la taxe sur les ventes des fabricants s'appliquant aux facteurs de production des entreprises favorisera les investissements en réduisant le coût du capital. Toutefois, la diminution des dépenses des consommateurs annulera, du moins en partie, l'effet incitatif de la TPS de hausser les investissements des entreprises.

La TPS proposée aura un effet initial positif sur les échanges commerciaux internationaux en raison de l'élimination des taxes de vente prélevées sur les facteurs utilisés pour la production des biens destinés à l'exportation et de la hausse relative de la charge fiscale s'appliquant aux importations. Toutefois, en 1992 et en 1993, cet effet devrait être compensé par les nouveaux coûts relatifs à l'emploi découlant de la montée des salaires et des prix et par la hausse initiale du dollar canadien résultant du relèvement des taux d'intérêt.

La population active et l'emploi

Perspectives pour 1990

En 1990, environ 71 000 nouveaux emplois seront créés en Ontario. La croissance de l'emploi ralentira quelque peu, mais le taux atteint se comparera encore favorablement à celui des grands pays industrialisés. Le taux de chômage augmentera pour atteindre 5,5 %, mais il sera toujours bien en deçà du taux national de 8,1 %.

Perspectives du marché du travail en Ontario — **Tableau 5**

	1988	1989	1990
Population active (en milliers)	5 118	5 216	5 312
Évolution (%)	2,5	1,9	1,8
Emplois (en milliers)	4 862	4 952	5 023
Évolution (%)	3,7	1,9	1,4
Création d'emplois (en milliers)	173	90	71
Chômeurs (en milliers)	256	264	289
Taux de chômage (%)	5,0	5,1	5,5
Taux d'activité (%)	69,6	69,7	69,8

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

La population active

La population active de l'Ontario s'est accrue au taux moyen annuel de 2,3 % depuis 1985. Le haut niveau de migration nette et l'augmentation constante du taux d'activité des femmes expliquent cette croissance. On estime que 79 % des hommes en âge de travailler et 61 % des femmes en âge de travailler ont fait partie de la population active en 1989.

On prévoit que la population active de l'Ontario augmentera de 1,8 % en 1990. Ce changement sera attribuable à la croissance de la population en âge de travailler et à l'augmentation du taux d'activité, dans des proportions de 94 % et 6 % respectivement.

CROISSANCE DE LA POPULATION ACTIVE EN ONTARIO DE 1985 À 1990

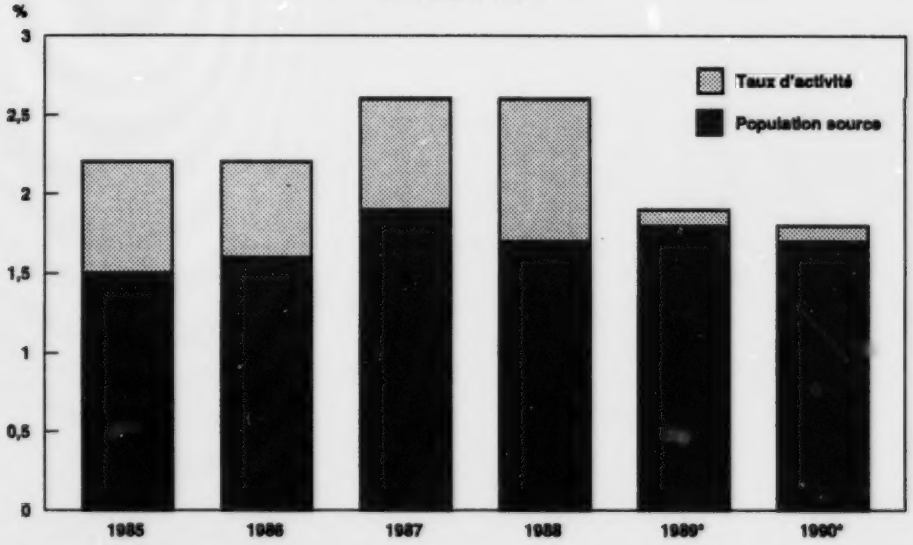

* Estimation pour 1989 et prévision pour 1990.

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

La structure de la population active a changé, en raison du vieillissement de la génération du "baby boom" et des transformations survenues dans le taux d'activité de certains groupes démographiques. La portion du marché du travail occupée par les jeunes travailleurs âgés de 15 à 24 ans est passée de 23 % en 1985, à un pourcentage estimatif de 20 % en 1989. Le groupe des 25 à 44 ans, à qui sont attribuables les quatre cinquièmes de la croissance totale depuis 1985, a augmenté sa part du marché, passant de 50 % à 53 %. La portion du marché du travail occupée par les travailleurs de 45 ans ou plus a quelque peu diminué.

Les femmes représentent un pourcentage estimatif de 45 % de la population active en 1989, une augmentation par rapport aux 44 % de 1985. L'augmentation de la part du marché occupée par les femmes reflète une élévation de leur taux d'activité. Le nombre des familles à deux revenus s'est considérablement accru, la participation des femmes mariées à la population active étant passée de 58 % en 1985 à un pourcentage estimatif de 62 % en 1989. On estime que de nos jours, 64 % des femmes ayant des enfants d'âge préscolaire font partie de la population active en Ontario.

En raison du niveau d'éducation plus élevé de la génération du "baby boom", le niveau moyen d'instruction de la population active de l'Ontario s'élève à mesure que les travailleurs plus âgés quittent le marché du travail. La proportion de la population active ayant obtenu un diplôme d'études postsecondaires est passée de 39 % en 1985 à un pourcentage estimatif de 43 % en 1989.

RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE DE L'ONTARIO PAR GROUPE D'ÂGE
1985 et 1989*

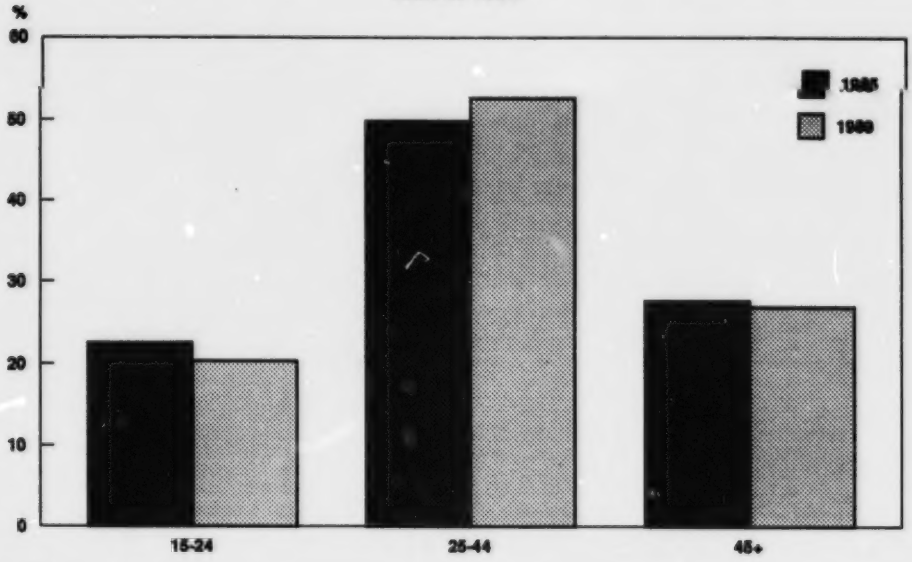

* De janvier à septembre.
Source : Statistique Canada.

NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION ACTIVE EN ONTARIO
1985 et 1989*

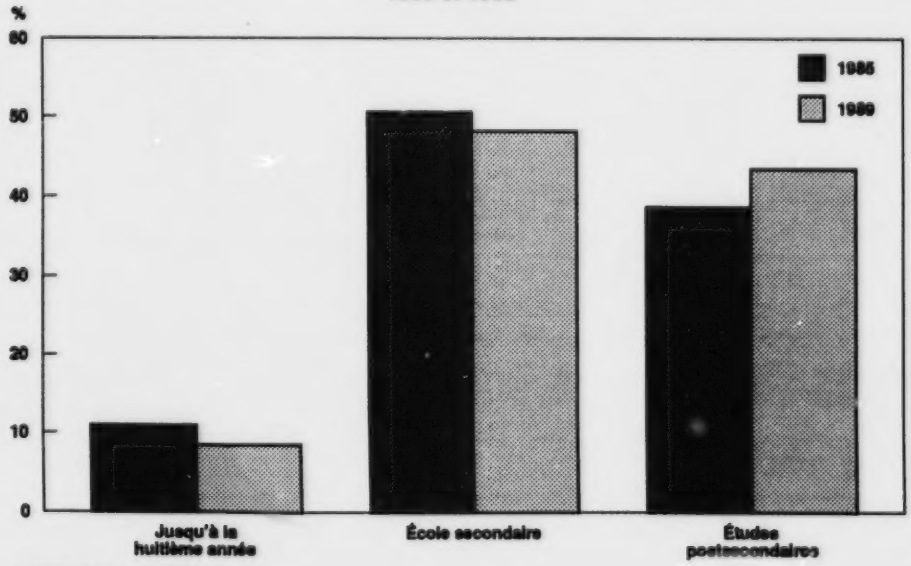

* De janvier à septembre.
Source : Statistique Canada.

L'emploi

Réalisations de l'Ontario sur le plan de la création d'emplois

L'Ontario a connu un taux de croissance du marché de l'emploi supérieur à celui de toutes les autres provinces au cours de la période de 1985 à 1989, avec une moyenne estimative de 142 000 nouveaux emplois créés annuellement. Quatre-vingt-huit pour cent de ces emplois sont des emplois à temps plein et 12 %, à temps partiel. En raison du resserrement du marché du travail ontarien, la proportion des employés à temps partiel qui préféreraient travailler à plein temps est passée de 22 % en 1985 à 15 % en 1989.

Depuis 1985, le secteur des services a connu une augmentation du nombre d'emplois de l'ordre de 20 %, presque le double de la croissance de 11 % survenue dans le secteur de la production des biens. La proportion des emplois appartenant au secteur des services est donc passée de 67,9 % en 1985, à un pourcentage estimatif de 69,2 % en 1989.

CROISSANCE DE L'EMPLOI PAR INDUSTRIE EN ONTARIO DE 1985 À 1989*

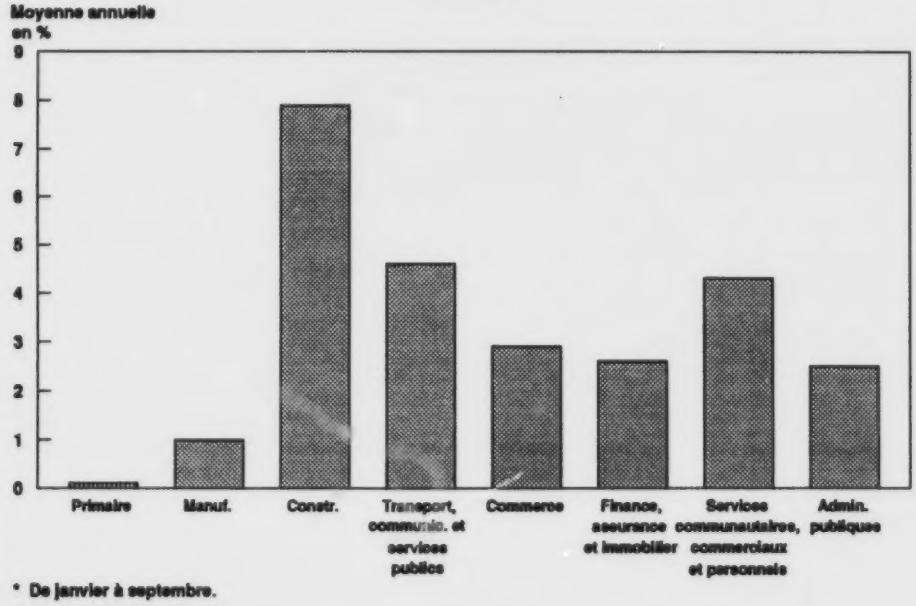

* De janvier à septembre.

Source : Statistique Canada.

C'est dans le secteur des services que 79 % de tous les nouveaux emplois ont été créés en Ontario depuis 1985. Le gain le plus important a été constaté dans les services communautaires, commerciaux et personnels, qui ont vu le nombre de nouveaux emplois passer à 304 000, ce qui représente plus de 42 % de tous les emplois créés en Ontario au cours de cette période.

Le nombre d'emplois dans l'industrie manufacturière a augmenté de 49 000 depuis 1985. Ce nombre représente une hausse de 5 %, soit une augmentation supérieure à celle survenue dans les principaux pays industrialisés.

De tous les emplois créés depuis 1985, 42 % entrent dans la catégorie des postes de direction et des professions libérales, et de ces derniers, 92 % sont des postes à temps plein. Des femmes occupent plus de 60 % de ces nouveaux postes de niveau supérieur, ce qui reflète leur plus grande participation à la population active, leur niveau d'éducation plus élevé et l'augmentation du nombre de petites entreprises dirigées par des femmes.

Répartition régionale de la création d'emplois

Depuis 1985, toutes les régions de la province ont connu une croissance générale de l'emploi. Cette croissance a été la plus rapide dans le centre et le sud-ouest de l'Ontario.

CROISSANCE RÉGIONALE DE L'EMPLOI EN ONTARIO DE 1985 À 1989*

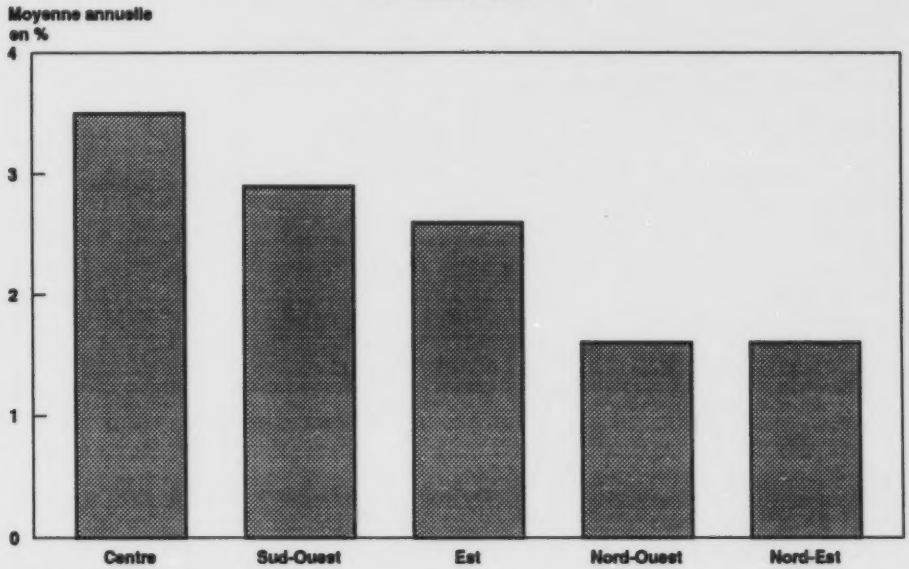

* De janvier à septembre.

Source : Statistique Canada.

Le chômage

Le profil d'âge des chômeurs

Bien que le taux de chômage des travailleurs plus âgés (c'est-à-dire 45 ans et plus) soit le plus bas de tous les groupes démographiques, les travailleurs plus âgés sont surreprésentés parmi ceux qui sont en chômage pendant plus de six mois. En 1989, les travailleurs plus âgés représentent 18 % des chômeurs, mais 27 % des chômeurs à long terme. La durée moyenne de chômage chez les travailleurs plus âgés de l'Ontario est passée de 23,7 semaines en 1985, à 19,3 semaines en 1989, alors que chez les jeunes, cette durée est passée de 12,5 semaines à 8,6 semaines. À cause de l'étroitesse du marché du travail, la concentration du chômage de longue durée chez les travailleurs plus âgés semble indiquer que leurs compétences professionnelles sont moins transférables que celles d'autres groupes démographiques.

PROFIL D'ÂGE DES CHÔMEURS DE L'ONTARIO EN 1989*

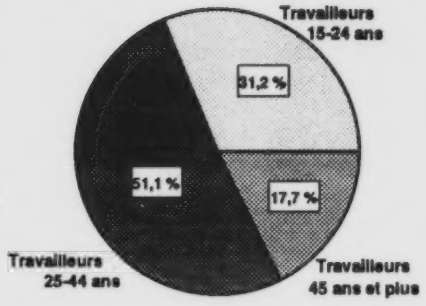

Proportion du chômage

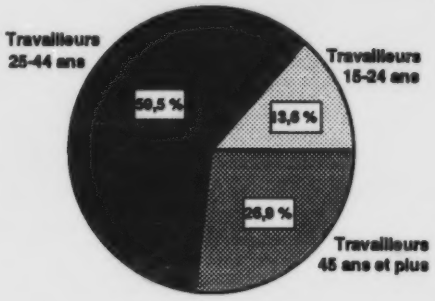

Proportion du chômage de longue durée

* De janvier à septembre.

Source : Statistique Canada.

Une forte demande de jeunes travailleurs, combinée à une offre réduite, se traduit par un taux de chômage plus faible chez les jeunes. Le nombre des jeunes chômeurs est tombé de 140 000 en 1985 à 83 000 en 1989. Les jeunes représentent aujourd'hui 31 % de tous les chômeurs en Ontario, comparativement à 37 % en 1985.

Mises à pied

Chaque année depuis 1985, environ 14 000 travailleurs sont victimes d'importantes mises à pied touchant 50 travailleurs ou plus. Bien que le nombre total d'employés touchés soit resté stable de 1985 à août 1989, les mises à pied dues à la fermeture définitive d'une usine ont légèrement augmenté, manifestant l'obligation constante pour les industries de s'adapter aux changements et de se restructurer. Les fermetures d'usine se sont produites surtout dans les industries manufacturières désuètes et ont touché plus durement les travailleurs plus âgés et ayant beaucoup d'ancienneté que les travailleurs plus jeunes et plus mobiles. Les travailleurs plus âgés qui sont mis à pied ont tendance à connaître de plus longues périodes de chômage et à avoir plus de difficultés à trouver un nouvel emploi.

Dimension régionale

Les taux de chômage ont baissé dans toutes les régions de l'Ontario. Dans le Centre, le taux de chômage est inférieur à 5 %. Bien que les taux de chômage du Nord et de l'Est demeurent au-dessus de la moyenne provinciale, ils ont eux aussi diminué depuis 1985.

TAUX RÉGIONAUX DE CHÔMAGE EN ONTARIO
1985 et 1989*

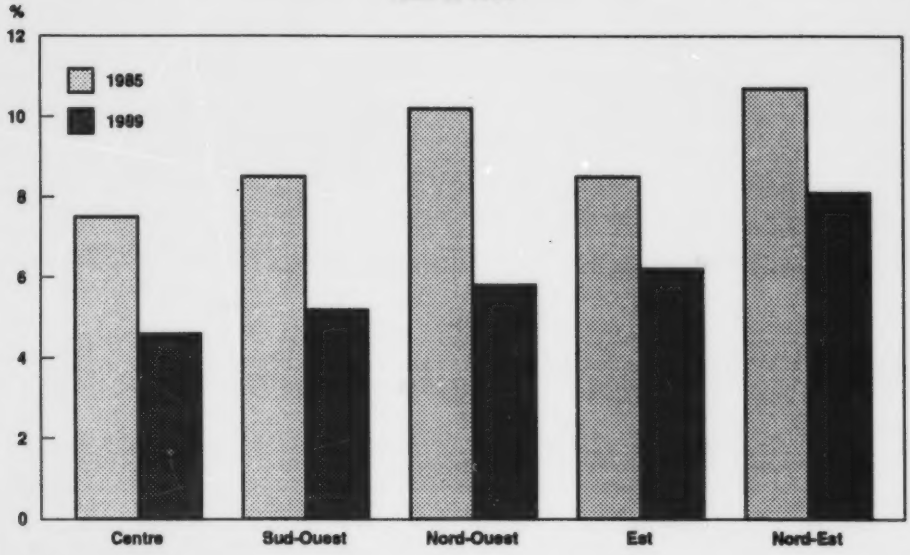

* De janvier à septembre.
Source : Statistique Canada.

Besoins en main-d'oeuvre qualifiée

Bien des nouveaux emplois sur le marché du travail exigent des compétences plus variées et plus spécialisées que par le passé. Le gouvernement fédéral estime que 64 % des nouveaux emplois créés entre 1986 et l'an 2000 exigeront plus de 12 ans d'études et de formation professionnelle, comparativement à 44 % des emplois actuels.

Les effets combinés de l'évolution démographique, technologique et économique ont entraîné une pénurie de main-d'oeuvre spécialisée dans certains emplois et dans certains secteurs du marché du travail. Par exemple, en 1988, 50 % des personnes ayant répondu à un sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante ont mentionné la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée parmi leurs problèmes d'exploitation, comparativement à 30 % en 1985.

Une étude récente effectuée par le ministère de la Formation professionnelle a répertorié 159 métiers ou professions dont le nombre de travailleurs est insuffisant en Ontario. Il est particulièrement difficile de recruter des cadres, des ingénieurs, des techniciens en ingénierie, des analystes en informatique, des outilleurs-ajusteurs et des machinistes. Ces pénuries mettent en lumière la nécessité de continuer à recycler les compétences de la main-d'oeuvre.

Tendances en matière de rémunération

Les gains
Au cours des huit premiers mois de 1989, les gains hebdomadaires moyens des travailleurs rémunérés en Ontario ont augmenté à un taux annuel de 5 %. Entre 1985 et 1989 jusqu'à ce jour, les gains hebdomadaires moyens ont augmenté de 4,6 % en moyenne par année.

HAUSSES MOYENNES DES GAINS HEBDOMADAIRES EN ONTARIO DE 1985 À 1989

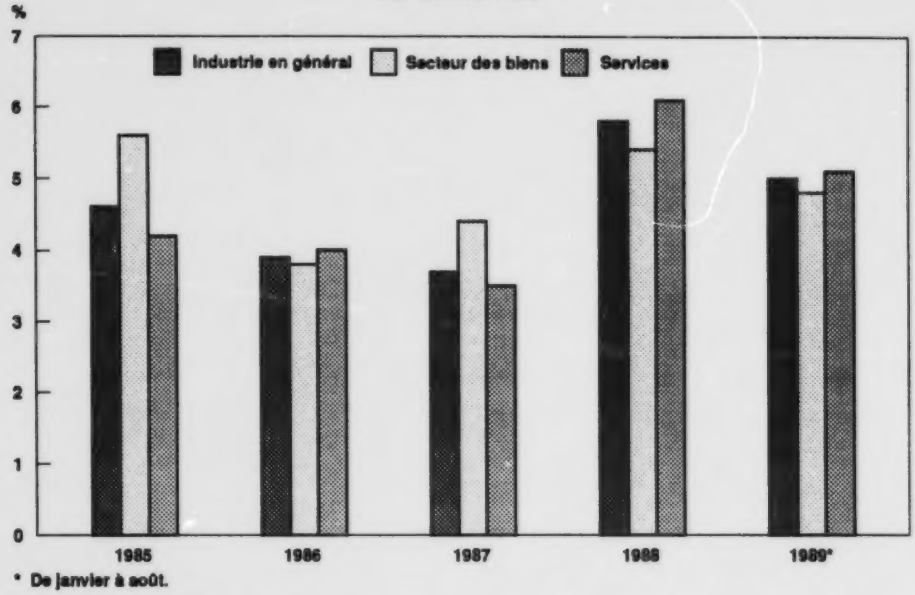

* De janvier à août.

Source : Statistique Canada.

Pour la deuxième année consécutive, les gains ont augmenté davantage dans les industries de services que dans celles de production des biens. Les secteurs du commerce, des transports, des communications et des services publics étaient en tête, avec des augmentations respectives de 6,1 et de 5,5 %.

Règlement des négociations salariales

En raison de l'étroitesse du marché du travail, les deux premiers trimestres de 1989 se sont caractérisés par des revendications salariales plus importantes de la part des grandes unités de négociation. Les négociations salariales touchant 500 employés ou plus en Ontario se sont réglées par une augmentation de 6,3 %, comparativement à 5,3 % au cours de la même période en 1988. Bien que ce pourcentage soit sensiblement plus élevé que le taux de croissance des gains hebdomadaires moyens, les données sur le règlement des négociations salariales ne portent que sur une faible proportion de la population active. Par exemple, les conventions collectives ratifiées dans la première moitié de 1989 touchent moins que 3 % de la population active de l'Ontario ayant un emploi.

Les salaires obtenus au terme de négociations en Ontario continuent de dépasser les salaires obtenus dans l'ensemble du Canada. Les taux de base des salaires en Ontario ont augmenté de 6,3 % au cours de la première moitié de 1989, comparativement à 4,8 % dans l'ensemble du pays. L'écart actuel entre les salaires négociés en Ontario et au Canada suit la courbe observée pendant presque toute la décennie.

Les activités au niveau des négociations collectives ont été plus fortes dans le secteur public que dans le secteur privé de l'Ontario en 1989. Les augmentations obtenues dans le secteur public s'élevaient en moyenne à 6,4 % pour la première moitié de l'année

comparativement à 5,9 % dans le secteur privé. En 1988, les augmentations obtenues par voie de négociation dans le secteur public atteignaient 5 % en moyenne par rapport à 5,5 % dans le secteur privé.

En 1990, le secteur privé connaîtra une période d'intenses négociations, en particulier lors du renouvellement des conventions collectives avec les syndicats des travailleurs de l'automobile et de la construction. Les revendications salariales seront peut-être modérées par les inquiétudes des travailleurs quant à la sécurité d'emploi face à la concurrence internationale, ainsi que par le ralentissement prévu de la croissance économique, particulièrement dans la construction.

RÈGLEMENT DES NÉGOCIATIONS SALARIALES
(PLUS DE 500 EMPLOYÉS)
DE 1985 À 1989

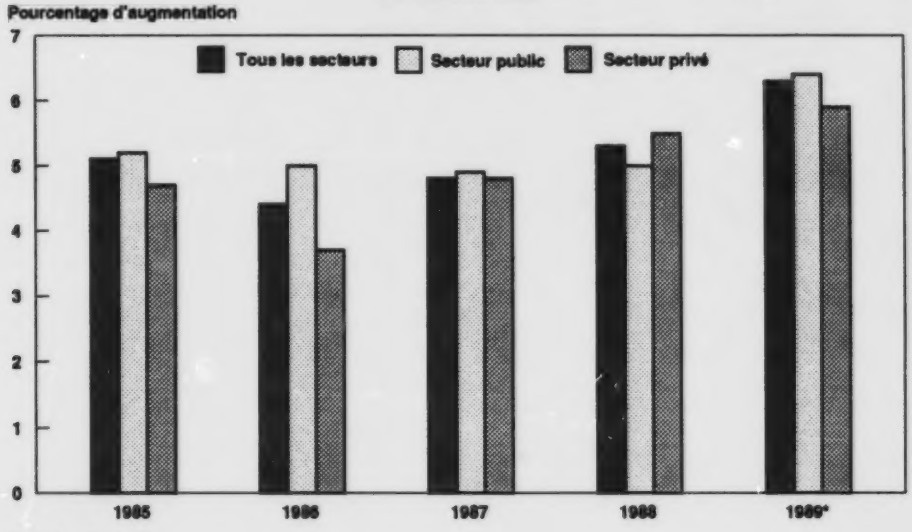

* De janvier à juin.

Sources : Travail Canada et Statistique Canada.

Rémunération non salariale

La rémunération non salariale comprend les cotisations obligatoires et facultatives que l'employeur verse au profit des employés. Les cotisations versées au Régime de pensions du Canada (RPC), à l'assurance-chômage (AC) et à la Commission des accidents du travail (CAT) sont obligatoires. Les cotisations facultatives comprennent les cotisations versées à l'Assurance-santé de l'Ontario (ASO) et aux régimes privés d'assurance-santé et de retraite. En 1988, la rémunération non salariale constituait 9,4 % du revenu des travailleurs. Cette proportion est restée sensiblement la même depuis 1985.

Tout au long des années 1980, la composante obligatoire de la rémunération non salariale a augmenté plus rapidement que la composante facultative. En 1988, les diverses cotisations obligatoires représentaient 50 % du total de la rémunération non salariale, comparativement à 33 % en 1980. Les augmentations des cotisations de l'AC et de la CAT expliquent en grande partie cette hausse du pourcentage. Il est fort probable que la composante obligatoire de la rémunération non salariale continue de croître suite aux propositions du gouvernement fédéral d'augmenter les cotisations de l'AC. L'introduction de l'Impôt-santé des employeurs de l'Ontario aura également pour effet d'augmenter la composante obligatoire de la rémunération, mais cette hausse sera compensée par une diminution des cotisations facultatives en raison de l'abolition des cotisations de l'ASO.

COMPOSANTES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES DE LA RÉMUNÉRATION NON SALARIALE EN ONTARIO DE 1985 À 1988

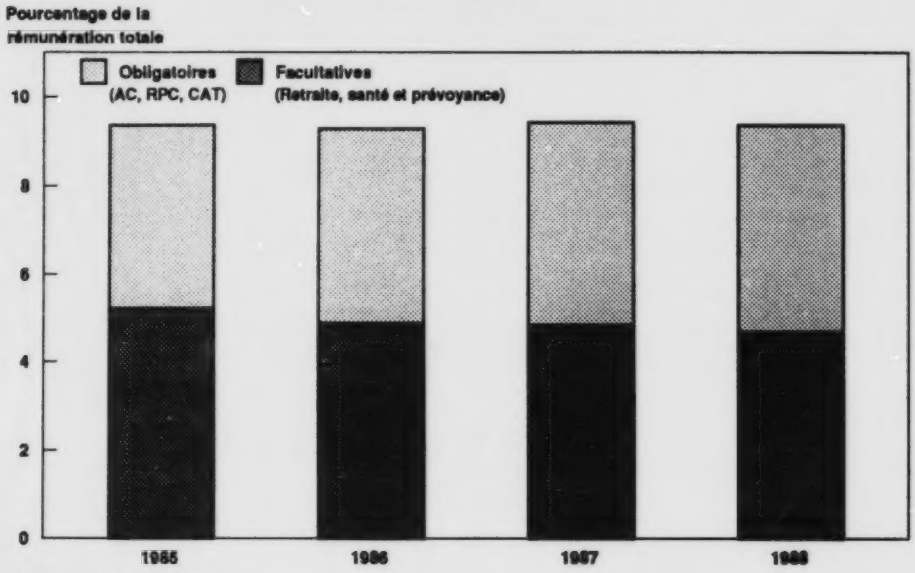

Source : Statistique Canada.

Les perspectives sectorielles

Aperçu

La plupart des secteurs de l'économie connaîtront une expansion au cours de la période 1990-1993, malgré un ralentissement par rapport à celle de 1985-1989. Cette tendance est le résultat d'une croissance plus faible pour l'ensemble de l'économie.

On s'attend à ce que le secteur manufacturier connaisse une croissance plus lente que les autres secteurs en 1990, tandis que les activités du secteur de la construction subiront une importante baisse. Quant au secteur tertiaire, il connaîtra une croissance plus élevée que la moyenne en 1990.

Pour les années 1991 à 1993, le secteur manufacturier devrait connaître un nouvel essor en raison d'une forte croissance des industries de matériel de transport et de biens d'équipement. On ne prévoit qu'une très faible progression réelle pour les industries axées sur les richesses naturelles. Les industries de produits de consommation progresseront plus lentement que le secteur manufacturier, tout comme le secteur tertiaire, cela étant dû en partie à l'introduction de la taxe fédérale sur les produits et services.

Perspectives sectorielles — **Tableau 6**

	1988		Accroissement de la production réelle		
	Emploi	Part de la production réelle	1989	1990	1991-1993
	(en milliers)	%	%	%	%
Secteur primaire	170	4,1	3,7	2,4	2,1
Secteur manufacturier	1 028	26,8	1,7	1,0	3,2
Richesses naturelles	141	3,5	1,8	(0,1)	0,3
Matériel de transport	173	5,0	0,2	1,7	5,8
Biens d'équipement	175	5,4	3,9	2,2	4,1
Produits intermédiaires	276	7,2	0,9	0,9	3,1
Produits de consommation	263	5,7	2,1	0,3	1,7
Construction	291	7,1	5,4	(0,6)	3,1
Services publics	55	2,4	4,1	3,8	3,0
Secteur tertiaire	3 318	59,6	2,9	2,6	2,9
Total	4 862	100,0	2,8	2,0	3,0

Sources : Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Agriculture

Au cours des années 1980, l'économie agricole de l'Ontario a été mise à rude épreuve par l'accumulation de plusieurs facteurs : surcapitalisation, politiques agricoles étrangères perturbatrices, prix du bétail fluctuants et bas prix des céréales. Les 30 % de cette industrie dont l'exploitation repose sur une gestion des approvisionnements ont eu des résultats satisfaisants, mais les autres secteurs ont souffert. L'incertitude liée aux secteurs où l'établissement des prix en fonction des coûts de production n'est pas garanti a entraîné une tendance à la réduction de l'endettement. Les producteurs laitiers qui exploitent leur ferme dans le cadre d'un système de gestion des approvisionnements ont augmenté la taille de leur exploitation, accroissant ainsi leurs niveaux d'endettement.

On s'attend à ce que la production agricole réelle pour 1989 augmente de 3 % par rapport à celle de 1988 qui avait connu une baisse en raison de la sécheresse. Cette augmentation serait due principalement aux meilleures conditions climatiques que l'on a connues cette année. Les revenus provenant des exploitations agricoles ne devraient toutefois pas connaître une croissance similaire, cela en raison des coûts accrus de production et des bas prix des céréales à la suite de l'augmentation des approvisionnements mondiaux en céréales et en graines oléagineuses.

On prévoit une progression annuelle moyenne de la production agricole réelle de 1,8 % au cours des quatre prochaines années. Les coûts accrus de production et les prix à la baisse des **céréales et des graines oléagineuses** auront pour effet de mettre un frein à la croissance de la production. La production de **viande rouge** devrait connaître une hausse en 1990 et 1991 à la suite de la modération des coûts de nourriture des animaux et de l'augmentation des prix du porc.

La réduction de 20 % de la production viticole en 1989 est en grande partie attribuable au Programme fédéral-provincial de réduction des superficies de culture du raisin. On s'attend à ce que cette diminution soit compensée par une production accrue d'autres **fruits et légumes** grâce à des conditions de croissance plus favorables.

L'objectif visé en 1989 pour la récolte de **tabac** en Ontario est de 153 millions de livres, soit une hausse de 14 % par rapport à la récolte de 1988. La récolte de 1989 est considérée comme un niveau de production de pointe à court terme afin de pourvoir à une plus forte demande d'exportation et au renouvellement des stocks. L'entente de trois ans actuellement en vigueur avec les fabricants prévoit de plus petites récoltes pour 1990 et 1991.

ENDETTEMENT MOYEN DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

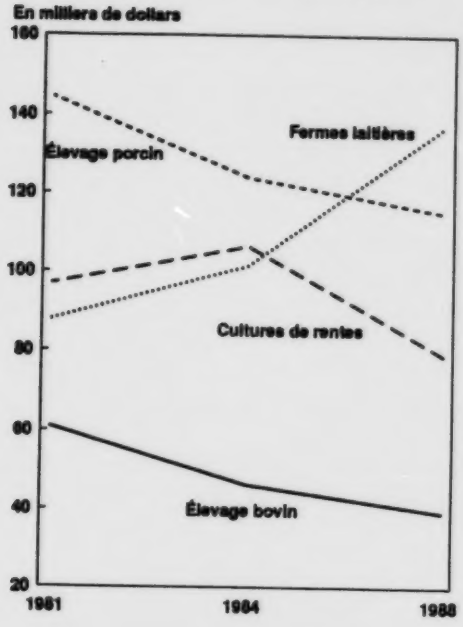

REVENU MOYEN NET PROVENANT DE SOURCES AUTRES QUE L'EXPLOITATION AGRICOLE

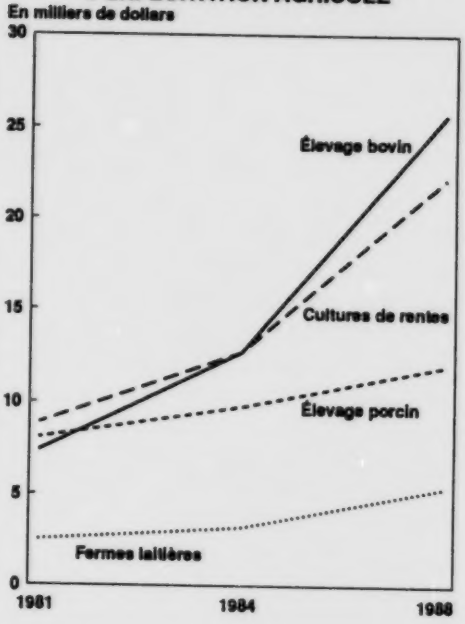

MOYENNE D'ACRES CULTIVÉS

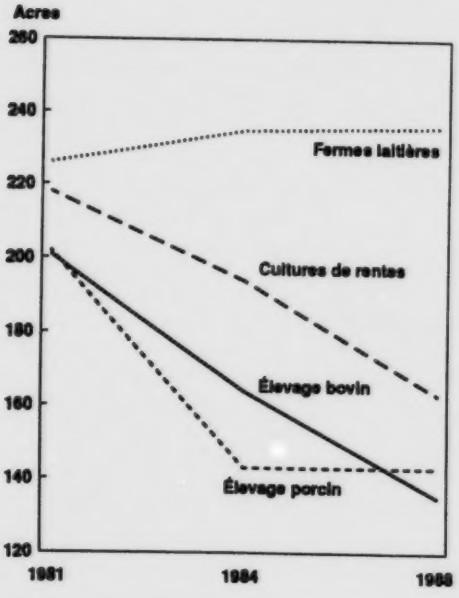

VENTES MOYENNES D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

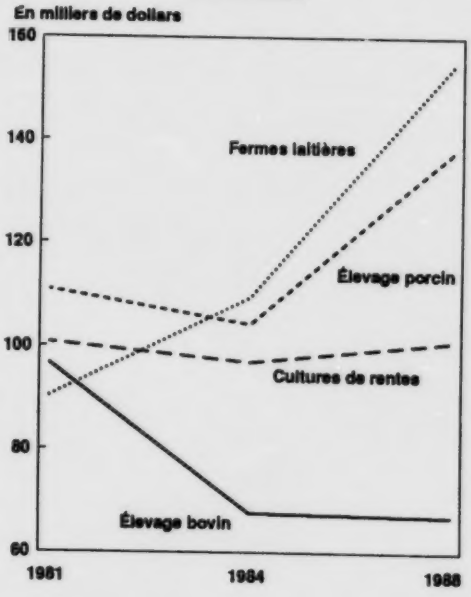

Source : Société du crédit agricole.

Industries axées sur les richesses naturelles

Ces industries comprennent les exploitations forestières, les produits forestiers, les mines et les métaux de première transformation.

L'industrie forestière de l'Ontario - qui englobe les entreprises du bois, des pâtes et papiers et les entreprises connexes - a employé environ 84 000 personnes en 1989, ce qui représente une augmentation de près de 3 % par rapport à l'année précédente. L'industrie forestière contribue de façon importante au marché de l'emploi dans le nord-ouest de la province où elle assure quelque 67 % des emplois totaux des secteurs primaire et secondaire de la région.

Le secteur des **produits forestiers** est soutenu par des constructions et rénovations résidentielles. Malgré une baisse par rapport au chiffre record de 105 000 atteint en 1987, les mises en chantier dans le secteur de la construction résidentielle en Ontario vont bon train; on prévoit qu'elles atteindront 91 000 cette année et 84 000 l'an prochain. Le rythme plus lent attendu en 1990 dans ce secteur entraînera une modération des ventes des produits forestiers. On devrait assister à un léger redressement au cours des années 1991 à 1993.

Dans le domaine des **pâtes et papiers**, les producteurs de pâtes continuent de jouir d'une forte demande et de prix toujours croissants tandis que la demande et les prix relatifs au papier journal ont fléchi. Les effets d'une capacité fortement accrue de la production de papier journal en Amérique du Nord commencent à se faire sentir. En raison du ralentissement de la croissance économique aux États-Unis et au Canada, cette capacité excédentaire a de fortes chances d'entraîner une diminution des taux d'exploitation et des prix au cours des prochaines années.

Les **industries des mines et des métaux de première transformation** emploient 90 000 personnes en Ontario. Près de la moitié de ces emplois se trouvent dans le nord-est de la province où ils représentent approximativement 54 % du marché de l'emploi total dans les secteurs primaire et secondaire de cette région.

Les dépenses prévues pour l'exploration et le développement des gisements miniers en Ontario pour 1989 sont chiffrées à 554 millions de dollars, ce qui constitue une diminution par rapport aux 683 millions de dollars investis en 1988 et au chiffre record de 714 millions de dollars en 1987. Ces chiffres découlent de la décision du gouvernement fédéral de traiter de façon moins favorable l'imputation à l'exercice des dégrèvements d'impôt relatifs au financement de l'exploration et de l'achèvement d'un certain nombre de projets de nouveaux développements miniers.

Les perspectives dans le domaine des principaux minéraux de l'Ontario demeurent généralement favorables. Malgré un effondrement du cours de l'or à environ 360 $ US l'once, de nombreuses mines obtiennent de meilleurs prix en raison des ventes à terme. En se fondant sur les plans de production de 1989, la production de l'or en Ontario devrait augmenter de 28 %. On s'attend à ce que certaines nouvelles mines entrent en phase de production en 1990.

Les prix élevés atteints dernièrement par les métaux communs (nickel, cuivre et zinc) ne devraient pas se maintenir alors que l'économie mondiale amorce une période de ralentissement de croissance et que les effets d'une capacité supplémentaire d'exploitation minière au niveau mondial se font sentir. On s'attend toutefois à ce que les exploitations minières ontariennes dont les coûts vont de faibles à moyens puissent réaliser des bénéfices raisonnables. Des prix plus modérés et plus stables pourraient également réduire la menace de remplacement par des matériaux moins chers et favoriser le marché des métaux à plus long terme.

Bien que le prix de l'uranium sur le marché au comptant ait chuté du tiers au cours de l'année dernière, la plus grande partie de la production ontarienne continue à se vendre à des prix plus élevés dans le cadre de contrats à long terme avec Ontario Hydro et d'autres services publics. Les producteurs d'uranium réduisent leurs coûts afin de concurrencer les mines de la Saskatchewan dont les coûts de production sont faibles.

DÉPENSES EFFECTUÉES POUR L'EXPLORATION ET LE DÉVELOPPEMENT MINIER EN ONTARIO DE 1980 À 1989

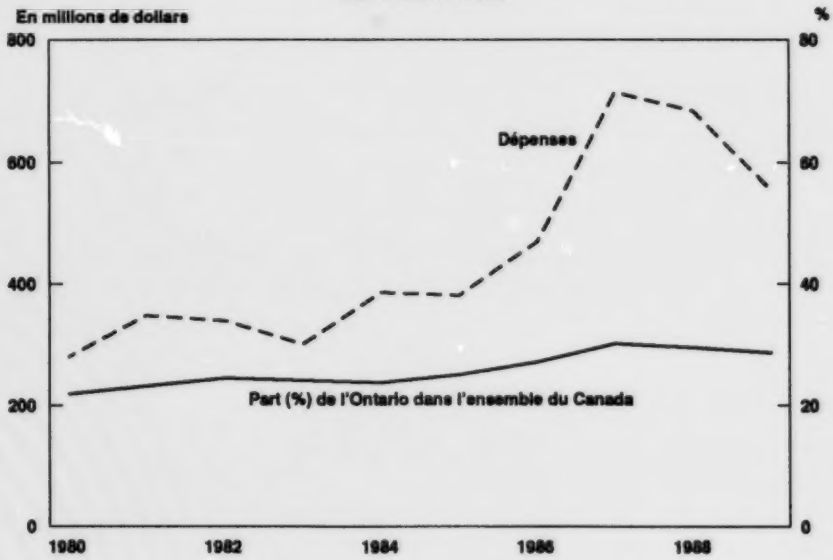

Source : Statistique Canada.

La production ontarienne **d'acier** a continué à progresser en 1989, soutenue par la demande du secteur automobile et une faible reprise du secteur de l'énergie. On prévoit une stabilisation de la demande en 1990.

L'industrie de l'acier en Ontario fournit près de 78 % de l'acier produit au Canada et emploie environ 45 000 personnes. Vingt pour cent de la production d'acier de la province, qui s'élève à 7,9 milliards de dollars, sont exportés vers les États-Unis.

La rationalisation et la modernisation des entreprises se poursuivent, puisque les perspectives de consommation d'acier demeurent relativement stables. L'élimination des restrictions imposées sur les importations d'acier par les États-Unis, qui est prévue pour 1992, ouvrira de nouveaux horizons aux producteurs d'acier de l'Ontario. Les aciéries ontariennes ont actuellement un léger avantage concurrentiel en raison des coûts d'équipement et de main-d'oeuvre plus bas que ceux des producteurs américains.

Matériel de transport

Les activités de montage et les pièces de véhicules automobiles représentent plus des deux tiers de la production et de l'emploi dans le domaine du matériel de transport. La fabrication de matériel aérospatial et de matériel destiné aux autobus et aux trains constitue le reste de ce domaine d'activité. Ce dernier représente 19 % de la production manufacturière en Ontario.

Le rendement des fabricants de **véhicules automobiles et de pièces** en Ontario dépend des conditions du marché aux États-Unis. Les fabricants ontariens exportent approximativement 90 % de leur production, et 98 % des exportations sont acheminées vers les États-Unis. En raison de son affiliation complète à l'industrie américaine dans le cadre du Pacte de l'automobile, l'industrie automobile ontarienne met beaucoup plus l'accent sur l'exportation que ses concurrents japonais ou ouest-allemands.

Malgré une baisse, évaluée à 7 %, des ventes nord-américaines en 1989, on s'attend à ce que la production de véhicules automobiles en Ontario augmente légèrement en raison de la progression continue de la capacité de production dans la province et d'une baisse des importations nord-américaines.

On prévoit une autre diminution des ventes nord-américaines de 3 % en 1990, résultat d'une croissance économique plus lente. Néanmoins, l'industrie automobile ontarienne devrait accroître sa production lorsque les nouvelles usines fonctionneront à pleine capacité.

À moyen terme, on prévoit une forte croissance de la production de véhicules automobiles en Ontario. Cette augmentation sera entraînée par une reprise progressive des ventes aux États-Unis après 1990 et l'expansion de la part ontarienne dans la capacité de montage en Amérique du Nord.

L'industrie ontarienne des pièces de véhicules automobiles, qui représente presque le triple de la production et du marché de l'emploi de l'industrie du montage, a augmenté sa production de façon considérable en 1988 afin de satisfaire à la demande découlant d'une plus grande production de véhicules en Amérique du Nord. En 1989, on prévoit un léger fléchissement de la production de pièces de véhicules automobiles, conséquence des niveaux de production nord-américains plus bas à la suite d'une diminution des ventes.

À moyen terme, l'industrie des pièces de véhicules automobiles en Ontario devrait connaître une forte croissance grâce à la reprise, après 1990, des ventes de véhicules nord-américains et à une plus grande demande de véhicules ayant une valeur ajoutée plus élevée. Ce secteur profitera de la proximité du marché croissant des usines de montage à la suite des récents investissements dans ce domaine au Canada.

Les changements dans le domaine des technologies et des systèmes de production continueront à entraîner une restructuration - avec les habituelles fermetures, ouvertures et agrandissements d'usines - dans l'industrie des pièces de véhicules automobiles. La réussite des sociétés indépendantes dépendra de leur aptitude à faire face à la concurrence en ce qui a trait aux prix, à la qualité et aux délais de livraison.

La poursuite de l'implantation du système de production au moment adéquat - où les pièces sont livrées aux usines de montage lorsqu'elles en ont besoin, éliminant ainsi leur entreposage - sera un facteur clé dans le rendement futur du secteur des pièces de véhicules automobiles en Ontario. Les producteurs ontariens de pièces de véhicules automobiles sont bien placés pour tirer avantage de la production au moment adéquat. Quarante-cinq pour cent de la capacité de montage de véhicules en Amérique du Nord se trouvent à moins de deux heures (délai de livraison par camion) de l'Ontario, et 75 % à moins de huit heures. La plus grande partie de l'industrie des pièces de véhicules automobiles de l'Ontario est déjà spécialisée dans la fabrication de pièces selon le système de production au moment adéquat et fait principalement concurrence aux usines de la région des Grands Lacs plutôt qu'aux producteurs des régions où la main-d'oeuvre est moins chère, comme le Mexique par exemple.

DÉLAIS DE LIVRAISON DES PIÈCES DE VÉHICULES AUTOMOBILES SELON LE SYSTÈME DE PRODUCTION AU MOMENT ADÉQUAT EN 1986

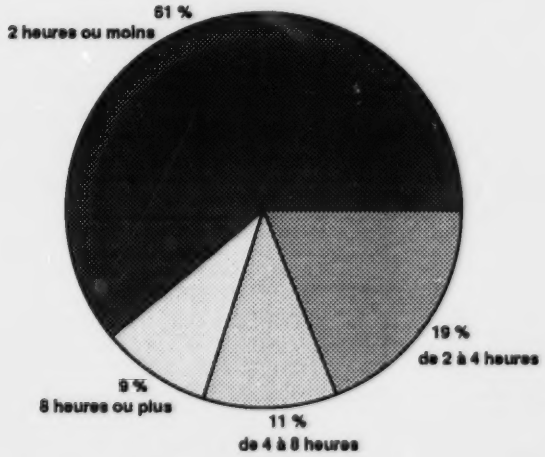

Sources : Roger Miller (Université du Québec), Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

L'industrie des produits en **caoutchouc** a subi une baisse de production en 1988 en raison de la fermeture d'importantes usines de fabrication de pneus. On s'attend à ce que les récents investissements dans les usines et la technologie, comme la nouvelle usine Goodyear à Napanee, améliorent les perspectives de production et d'emploi dans ce domaine.

Le domaine du matériel de transport **aérospatial** connaît une croissance solide et les usines fonctionnent presque à pleine capacité. Les constructeurs ontariens d'aéronefs et de pièces profitent d'une demande globale accrue découlant de l'augmentation de la circulation aérienne et du remplacement des flottes de certaines lignes aériennes importantes. Le carnet des commandes grossissant des constructeurs indique que ce domaine est assuré de connaître une forte activité au cours de la période à l'étude.

Les biens d'équipement

Les biens d'équipement englobent les produits électroniques industriels, les machines, le matériel scientifique et l'ameublement de bureau. En 1988, ce secteur représentait 20 % de la production manufacturière de l'Ontario. Près de la moitié de la production de biens d'équipement est destinée au marché international. Ce secteur constitue 12 % des exportations totales de l'Ontario vers les États-Unis, 26 % des exportations vers l'Europe de l'Ouest et 32 % des exportations vers les autres pays.

À la suite de niveaux d'investissements plus élevés de la part des entreprises et de la rationalisation et de l'automatisation globales du secteur manufacturier, les industries du domaine des biens d'équipement ont connu une forte croissance en 1988 et 1989. Comme on prévoit un ralentissement des investissements nord-américains dans l'outillage et le matériel, cette croissance diminuera à moyen terme.

La progression du domaine des **produits électriques et électroniques industriels**, qui comprend les téléphones, les ordinateurs, les transformateurs électriques et les autres produits similaires, est soutenue par les projets d'investissements et de modernisation des entreprises en vue d'augmenter la productivité. Depuis 1985, la valeur des expéditions de l'Ontario dans ce domaine a augmenté de 26 % en dollars constants, tandis que l'ensemble des expéditions de la province dans le domaine manufacturier a augmenté de 13 %.

Le secteur du matériel de communication est concurrentiel sur le marché international et la réduction des tarifs douaniers ne devrait pas avoir des effets négatifs sur le rendement de cette industrie. On prévoit une plus forte croissance du marché dans les pays nouvellement industrialisés, puisque le marché nord-américain sera bientôt saturé des produits dérivés de la technologie numérique. Le fléchissement du marché des télécommunications et un taux de change plus élevé entraîneront un ralentissement de la croissance dans ce domaine au cours de la période à l'étude. Le taux de croissance demeurera toutefois sain pour l'industrie.

L'industrie des **machines** a connu un nouvel essor à la suite de la restructuration et de la rationalisation du secteur manufacturier. La production accrue du secteur des machines en 1988 et 1989 est le résultat de bons niveaux d'investissements de la part des entreprises dans les usines et le matériel. La vigueur des industries axées sur les richesses naturelles a amélioré les perspectives pour les fabricants de machines dans le domaine des mines et de la construction. Cette croissance globale de l'industrie des machines ralentira à la suite d'une diminution des investissements des entreprises à moyen terme.

L'industrie du matériel scientifique fournit une vaste gamme de produits pour les systèmes informatisés de contrôle, d'automatisation, de surveillance et de supervision utilisés dans les entreprises. La majorité des sociétés d'instrumentation appartenant à des

intérêts canadiens sont concurrentielles sur le marché international, dans un nombre limité de domaines technologiques et de lignes de produits, en raison de leur taille relativement petite, de leurs frais généraux peu élevés, de leurs courts délais de livraison et de leur flexibilité. À moyen terme, on prévoit une croissance comparable à celle de l'ensemble du secteur manufacturier.

Les exportations vers les États-Unis jouent un rôle important dans l'industrie ontarienne de l'**ameublement de bureau**. En général, cette industrie peut faire concurrence aux fabricants américains sur les plans de la conception, de la qualité et du service. Jusqu'à dernièrement, les coûts de production plus élevés des produits ontariens ont été compensés par des fluctuations favorables du taux de change. On s'attend à ce que le taux de croissance de cette industrie soit supérieur au taux moyen du secteur manufacturier jusqu'en 1993.

Les produits intermédiaires

Les produits intermédiaires comprennent les minéraux non métalliques, les métaux ouvrés, les produits chimiques, les matières plastiques, l'imprimerie commerciale et le raffinage du pétrole. Ce secteur oriente davantage ses activités vers le marché intérieur, bien que certaines industries aient des échanges significatifs avec les États du nord des États-Unis. Les produits intermédiaires constituent 27 % de la production manufacturière en Ontario.

Au cours des dernières années, les industries de produits intermédiaires ont profité de l'expansion croissante de l'économie. À l'exception de l'industrie du raffinage du pétrole qui a été affectée par les ventes de véhicules à faible consommation de carburant, les expéditions réelles dans le domaine des produits intermédiaires ont augmenté de 19 % depuis 1985, ce qui représente une croissance considérablement plus élevée que celle de 13 % de l'ensemble du secteur manufacturier. La récente augmentation des bénéfices, la modernisation et la restructuration des industries, qui s'orientent maintenant davantage vers le marché des exportations, ont contribué à la croissance continue des industries de produits intermédiaires qui s'élèvera en moyenne à 3,1 % par année jusqu'en 1993.

La poussée rapide qu'ont connue dernièrement les **minéraux non métalliques** (principalement le ciment et le béton) devrait diminuer au cours de la période de 1990 à 1993, suivant le ralentissement de la croissance dans le secteur de la construction résidentielle. L'industrie du ciment exporte avec succès ses produits vers les États-Unis en raison de l'accessibilité du marché, de la capacité insuffisante de production dans les États frontaliers et de l'accès de l'industrie ontarienne au calcaire, à un système de transport de l'eau et à une électricité bon marché. L'élimination des tarifs douaniers américains sur les produits en béton, qui se fera au cours des cinq prochaines années, permettra aux producteurs ontariens de réaliser des économies d'échelle substantielles et de réduire leurs coûts de façon considérable dans cette industrie capitalistique.

La forte croissance dans les expéditions de produits de **métal ouvré** a diminué depuis 1987. La production dans ce domaine a été soutenue par les secteurs très actifs de la construction et de l'automobile et les augmentations considérables des investissements dans l'outillage et le matériel. Au cours de la période à l'étude, la croissance annuelle excédera 3 %. La progression des domaines de l'industrie liés à la construction de logements

diminuera au cours de cette même période pour faire suite au ralentissement de la croissance dans le secteur de la construction résidentielle.

L'industrie des **produits chimiques** bénéficie d'une restructuration globale, d'investissements plus importants de la part des entreprises et d'une demande croissante. Certaines entreprises ont toutefois senti les effets de l'appréciation du dollar canadien sur la concurrence au cours de la dernière année. On s'attend à ce que cette industrie connaisse une nouvelle croissance à plus long terme, à la suite d'une période de restructuration qui se prolongera jusqu'en 1990.

À moyen terme, la progression de la production de **matières plastiques** ralentira. En plus d'un retour à une croissance de la demande plus normale, les innovations technologiques dans les domaines du conditionnement et du recyclage continueront à affecter le marché de l'emballage plastique.

Depuis 1985, les activités du domaine de **l'imprimerie commerciale** ont augmenté de 5,9 % annuellement. En 1987, l'Ontario a exporté 31 % de sa production, ce qui représente 53 % des exportations canadiennes dans ce champ d'activité. On prévoit une croissance plus lente au cours de la période à l'étude à la suite d'une diminution des activités commerciales.

La demande de **produits pétroliers** augmentera légèrement, conséquence des politiques de conservation de l'énergie, des améliorations en matière d'économie d'énergie et de l'utilisation de carburants de substitution.

Industries des produits de consommation

Ce groupe englobe le conditionnement des aliments, les boissons, les textiles et le vêtement, l'imprimerie et l'édition, les appareils et l'ameublement ménagers.

La consommation de ces produits n'a pas été aussi forte que celle dans d'autres domaines comme les loisirs, l'éducation, le transport, les automobiles et le logement. Par conséquent, la part du budget consacrée par les consommateurs aux produits de consommation est passée de 42 % en 1970 à 35 % en 1987. En outre, les producteurs ontariens sont en train de perdre une partie de leur marché aux mains des importateurs.

Le domaine du **conditionnement des aliments** en Ontario devrait continuer à croître lentement, au même rythme que la population dans ses principaux marchés en Ontario et dans le reste du pays. La forte concurrence exercée par les importations restreint la croissance de l'industrie du conditionnement des fruits et des légumes. Les entreprises de conditionnement d'aliments spéciaux connaissent une progression rapide, car plusieurs d'entre elles ont réussi à développer des marchés pour des produits ayant une valeur ajoutée élevée, comme les aliments-minute par exemple.

L'industrie des **boissons** ne connaîtra qu'une faible croissance caractérisée par l'expansion rapide de l'industrie des boissons gazeuses et la progression ralentie de l'industrie de la bière. On s'attend à ce que le marché continue de fléchir dans le domaine des vins et spiritueux.

À la suite d'une importante restructuration effectuée au cours des dernières années, l'industrie du **tabac** devrait connaître une légère diminution à moyen terme.

On s'attend à une croissance lente des industries du **textile et du vêtement**, qui dépend du succès d'un nombre limité de produits conçus principalement pour les marchés nord-américains. L'industrie du textile fait face, à moyen terme, à une diminution de la demande sur le marché de l'ameublement ménager. La concurrence exercée par les importations risque de devenir encore plus forte si le Tribunal canadien du commerce extérieur réduit les tarifs douaniers sur les produits importés. Si cette réduction entre en vigueur, elle aura une incidence favorable sur l'industrie du vêtement qui est toutefois aux prises, à moyen terme, avec une plus faible demande de la part des consommateurs et une plus grande concurrence en provenance des pays où la main-d'oeuvre est meilleur marché.

Contrairement à la plupart des industries de produits de consommation, **l'imprimerie et l'édition** ont connu une croissance rapide. Pour faire face à la diminution future des tarifs protectionnistes dont elles ont joui jusqu'à présent, les entreprises oeuvrant dans ces domaines prennent d'importantes mesures de restructuration, y compris la rationalisation et les fusions. À moyen terme, on prévoit un ralentissement de la croissance, mais cette dernière devrait se maintenir au-dessus de la croissance moyenne pour les produits de consommation. La demande de publications continuera d'augmenter, et les industries d'imprimerie canadiennes réussissent à percer des créneaux, sur les marchés au Canada et aux États-Unis, que les grandes entreprises américaines ne peuvent satisfaire de façon efficace.

La brusque hausse dans la construction de logements, l'augmentation des revenus des particuliers et l'apparition du four à micro-ondes ont engendré au cours des dernières années un mini-boom dans le domaine des **appareils ménagers**. On s'attend à ce que cette industrie entre dans une phase de croissance beaucoup plus lente à la suite de la stabilisation du nombre de logements construits et la saturation de la demande relative aux appareils ménagers. De plus, le Canada devra faire concurrence aux usines américaines qui sont souvent plus spécialisées et qui peuvent produire sur de plus grandes échelles.

Après avoir connu plusieurs années de croissance, en grande partie soutenue par le boom du logement, l'industrie de **l'ameublement ménager** devrait connaître une période de ralentissement à partir de 1990. Les entreprises canadiennes d'ameublement ménager sont moins automatisées que leurs homologues américains. Certaines des entreprises du Canada sont plus concurrentielles dans certains segments du marché où le consommateur se préoccupe davantage de la conception que du prix.

Construction

L'industrie de la construction a été l'une des plus actives tout au cours de la période d'expansion économique que l'on a connue jusqu'à présent. Elle a bénéficié d'une forte demande dans le domaine de la construction de logements et des projets commerciaux et industriels.

Les activités dans ce secteur ont commencé à ralentir au cours de 1989. Les investissements des entreprises et la construction de logements ont été moins importants qu'en 1988, et les mises en chantier dans les domaines commercial, institutionnel et

industriel ont diminué. On a annoncé moins de nouveaux projets d'investissements importants que les années précédentes en raison de grands projets dans les domaines automobile, nucléaire et commercial qui doivent être achevés. La production réelle du secteur de la construction diminuera légèrement en 1990.

À moyen terme, la performance du secteur de la construction devrait correspondre à celle de l'ensemble de l'économie. Les activités de construction profiteront de la stabilisation des mises en chantier de logements et du sentiment de confiance dans le redressement de la croissance économique.

Services publics

Les activités du secteur des services publics seront restreintes à la suite du ralentissement général de la construction de logements, mais elles devraient connaître une croissance correspondant à celle de l'ensemble de l'économie en 1990. À moyen terme, les efforts déployés en matière de conservation de l'énergie et de protection de l'environnement auront pour effet de freiner la croissance de ce secteur.

Les investissements effectués par Ontario Hydro, qui domine le secteur de l'électricité, diminueront en 1990 et 1991 et augmenteront très légèrement en 1992. Cette courbe des investissements reflète l'achèvement des quatre unités de la centrale nucléaire de Darlington et des grands projets de transmission électrique dans le sud-ouest et l'est de l'Ontario. La réduction des investissements dans le secteur de l'électricité pourrait être compensée par des investissements plus importants dans les installations de compression du gaz naturel et de gazoducs dans le but de répondre aux exportations croissantes de gaz vers les États-Unis passant par l'Ontario.

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire représente environ 60 % de la production totale de la province et près de 70 % du marché de l'emploi. Les activités de ce secteur comprennent le transport et les communications, le commerce de gros et de détail, les opérations bancaires et les assurances, la santé, l'éducation, les services offerts aux gestionnaires d'entreprises et l'administration publique.

Au cours des dernières années, la croissance de la production du secteur tertiaire a été à peu près comparable à celle du secteur manufacturier. Toutefois, les industries du secteur des services sont moins cycliques que celles du secteur secondaire; tandis que l'économie continuera à subir un ralentissement de sa croissance en 1990, la production du secteur tertiaire devrait connaître une progression plus forte que celle des industries du secteur manufacturier. Au cours de la période de 1991 à 1993, la croissance de la production du secteur des services devrait accuser un retard par rapport à celle du secteur manufacturier, puisqu'on s'attend à ce que les consommateurs dépensent moins pour les services si la TPS est imposée telle qu'annoncée.

À moyen terme, la part du marché de l'emploi attribuable au secteur tertiaire devrait continuer à augmenter, bien que de façon moins rapide qu'au cours de la dernière décennie. Parmi les facteurs qui freinent l'expansion rapide de l'emploi dans ce secteur,

mentionnons l'imposition de la TPS proposée et la difficulté éprouvée dans le recrutement de travailleurs pour des postes de débutants.

POURCENTAGE DES EMPLOIS ET DES NOUVEAUX EMPLOIS DANS LE SECTEUR TERTIAIRE DE 1985 À 1989

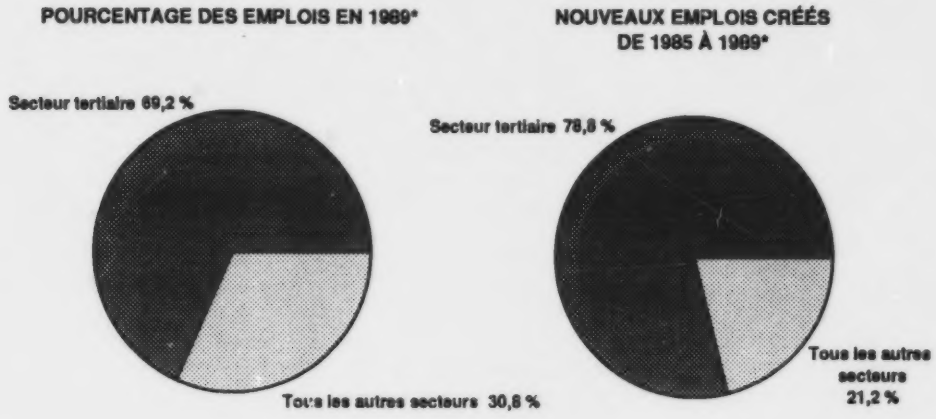

* De janvier à septembre.

Source : Statistique Canada.

On ne s'attend pas à ce que les répercussions du projet de TPS soient uniformes dans l'ensemble du secteur tertiaire. Les services, ainsi que les fournisseurs de ces derniers, qui n'étaient que légèrement touchés par la taxe sur les ventes des fabricants, et qui devront maintenant payer la TPS, seront plus durement affectés. Cela comprend les industries touristique et hôtelière, les services de loisirs et de divertissement, les services comptables, juridiques et de conseil en placements offerts aux particuliers, ainsi que les services de nature personnelle comme la coiffure, le nettoyage des vêtements et les services ménagers.

Les services financiers

Le domaine des services financiers comprend les activités bancaires, de fiducie, de courtage et d'assurance. Il y a eu une grande vitalité dans ce secteur d'activité au cours des quatre dernières années et plus de 25 000 emplois ont été créés. Les défis ont pourtant été nombreux. Parmi ces derniers, mentionnons le krach boursier d'octobre 1987, les niveaux croissants d'endettement, en particulier chez les consommateurs et dans les pays du Tiers-Monde, et le besoin de procéder à des restructurations et de changer les stratégies pour réagir à une concurrence de plus en plus forte et à la déréglementation dans ce secteur. On prévoit un renforcement du rendement des services financiers au cours de la période à l'étude grâce à l'introduction de nouveaux produits financiers et à une augmentation continue de la productivité. La croissance de la production réelle dans ce domaine devrait excéder celle de l'ensemble du secteur tertiaire.

Les services financiers seront en grande partie exempts de la taxe sur les produits et services. Les services tels que les prêts, l'assurance-vie ou l'émission d'actions ne seront pas assujettis à la TPS proposée. Cependant, les biens et services utilisés par les institutions financières pour fournir des services exonérés seront taxables, et les institutions financières ne pourront pas demander de dégrèvements d'impôt à cette fin, puisqu'elles seront considérées comme les consommateurs finaux de ces biens et services. Cela augmentera les coûts et pourrait affaiblir la position concurrentielle de maintes institutions financières canadiennes sur le marché international.

Services commerciaux

Les services commerciaux englobent les domaines suivants : informatique, comptabilité, publicité, personnel, architecture, ingénierie, droit et services de conseil en gestion. Ce secteur est un important fournisseur de services intermédiaires qui entrent dans la production d'autres biens et services. Près de 9 % des emplois du secteur tertiaire sont attribuables au domaine des services commerciaux. Depuis 1985, ce dernier se place au premier rang parmi tous les sous-groupes du secteur des services pour ce qui est de la création d'emplois.

Le domaine des services commerciaux contribue de façon importante à la croissance de la productivité dans l'économie ontarienne en fournissant l'expertise nécessaire aux entreprises qui cherchent à améliorer leurs processus de production. Au cours des années 1980, les entreprises manufacturières ont eu recours de façon croissante à des services commerciaux spécialisés.

Au cours de la période à l'étude, on s'attend à ce que le rendement de ce secteur augmente, sur les plans de la production et de l'emploi, en raison d'une forte progression des services informatiques, d'ingénierie et de consultation, d'une demande croissante de services commerciaux spécialisés et du développement de nouvelles possibilités sur les marchés extérieurs.

Tourisme

Le secteur du tourisme représente environ 4,2 % des emplois en Ontario. Au cours des trois dernières années, cette industrie a connu une croissance robuste en raison de la vigueur de l'économie, de la forte expansion du marché de l'emploi et de l'augmentation des revenus disponibles. L'Ontario a accueilli un nombre croissant de touristes, en particulier en provenance de l'Europe et des pays de la ceinture du Pacifique, et l'afflux des visiteurs en provenance des États-Unis s'est stabilisé. Grâce à ses centres d'intérêt touristique, à son industrie hôtelière et à ses sites naturels, l'Ontario est en mesure de se tailler une place sur les marchés de plus en plus développés du tourisme, au niveau national et international.

De récentes indications de réduction de la croissance des dépenses relatives au tourisme ont suscité des réactions de la part de l'industrie au sujet de l'application de la TPS proposée. En effet, la taxe fédérale sur les produits et services réduira les revenus disponibles réels à moyen terme, ce qui entraînera une diminution de la consommation pour les produits discrétionnaires, comme le tourisme par exemple. Cette nouvelle taxe réduira également la position concurrentielle de l'industrie touristique ontarienne, sur le plan des coûts, par rapport aux destinations à l'étranger. Le tourisme et ses domaines affiliés réagiront probablement à cette perte de revenus en réduisant le nombre des emplois et en renonçant aux investissements dans les installations et les nouveaux services.

La place de l'Ontario dans une économie mondiale en évolution

Le contexte international

Depuis le début de la dernière décennie, on constate que la situation économique de l'Ontario est plus étroitement liée à l'évolution de l'économie à l'échelle du globe. La réalité de l'interdépendance mondiale grandissante se traduit, pour l'Ontario, par l'intensification de ses échanges commerciaux et du mouvement des investissements, qui ont une immense portée sur le rendement économique de la province.

Parmi les facteurs de l'économie internationale ayant un impact sur celle de la province, mentionnons :

- le succès économique considérable du Japon et des pays nouvellement industrialisés, qui font une concurrence plus forte aux industries clés de l'Ontario;
- les changements rapides dans les taux de développement et de diffusion des nouvelles technologies;
- la mondialisation des marchés financiers internationaux, qui réduit la latitude laissée aux nations dans l'élaboration de leur politique monétaire; et
- le rôle central grandissant que jouent les grandes sociétés multinationales dans la coordination de la production, des dépenses consacrées à la recherche et du commerce au sein des mêmes industries.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis fournit un nouveau cadre au commerce entre les deux pays, qui comprend, entre autres, la suppression progressive des droits de douane au cours de la prochaine décennie. L'accord prévoit d'autres négociations pour élaborer un nouvel ensemble de codes antidumping et de codes de conduite en matière de subventions et de droits compensatoires, ainsi que la formation d'un comité spécial d'experts de l'industrie automobile qui a pour mandat d'étudier les perspectives d'avenir de l'industrie nord-américaine des véhicules automobiles. Bien qu'il soit impossible de tirer dès à présent des conclusions définitives sur les effets globaux de l'accord, les mesures prises en 1989 par les États-Unis contre les producteurs canadiens de porc et de rails d'acier confirment que l'accord n'a pas amélioré de façon significative l'accès du Canada au marché américain.

Pour ce qui est des ententes multilatérales, les négociations à la ronde Uruguay de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) doivent se terminer vers la fin de 1990. Elles visent à libéraliser davantage le commerce mondial et à étendre les règles commerciales internationales à l'agriculture, aux services et à la protection de la propriété intellectuelle telle que les droits d'auteur et les brevets d'invention.

La Communauté européenne est en voie d'unifier son marché interne. D'ici 1992, la plupart des obstacles actuels au mouvement des biens, des personnes et des capitaux entre les douze états membres devraient avoir été graduellement supprimés, créant ainsi un marché unique de 320 millions de personnes.

Le commerce international de l'Ontario

Le niveau ontarien d'exportation en pourcentage du PIB dépasse celui de chacun des pays du Groupe des Sept. De plus, l'Ontario dépend moins de son commerce international que certaines nations de la Communauté européenne comme la Belgique, par exemple.

En 1988, 32 % des exportations ontariennes étaient destinées à d'autres provinces, tandis que 68 % étaient destinées aux marchés mondiaux. Au cours de la dernière décennie, les exportations internationales de l'Ontario se sont accrues plus rapidement que ses exportations interprovinciales.

EXPORTATIONS EN POURCENTAGE DU PIB EN 1988

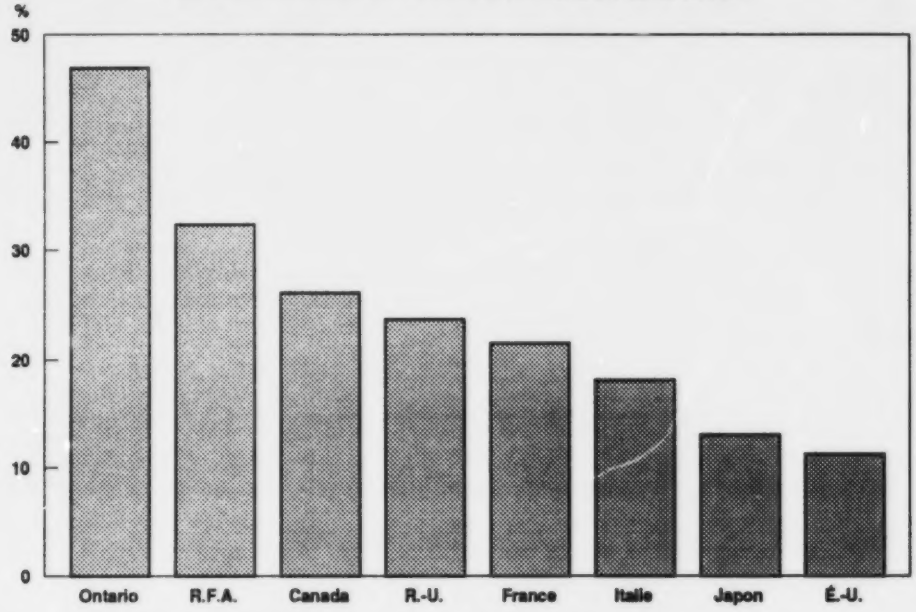

Sources : OCDE, Statistique Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Les exportateurs ontariens continuent de dépendre beaucoup du marché américain, qui a acheté 86 % des exportations internationales de la province en 1988. Depuis le début des années 1980, la proportion des exportations ontariennes à destination du sud a augmenté. Les États-Unis sont également le principal importateur pour le marché ontarien, fournissant les trois quarts des importations de l'Ontario en 1988.

PRINCIPAUX MARCHÉS D'EXPORTATION EN 1988

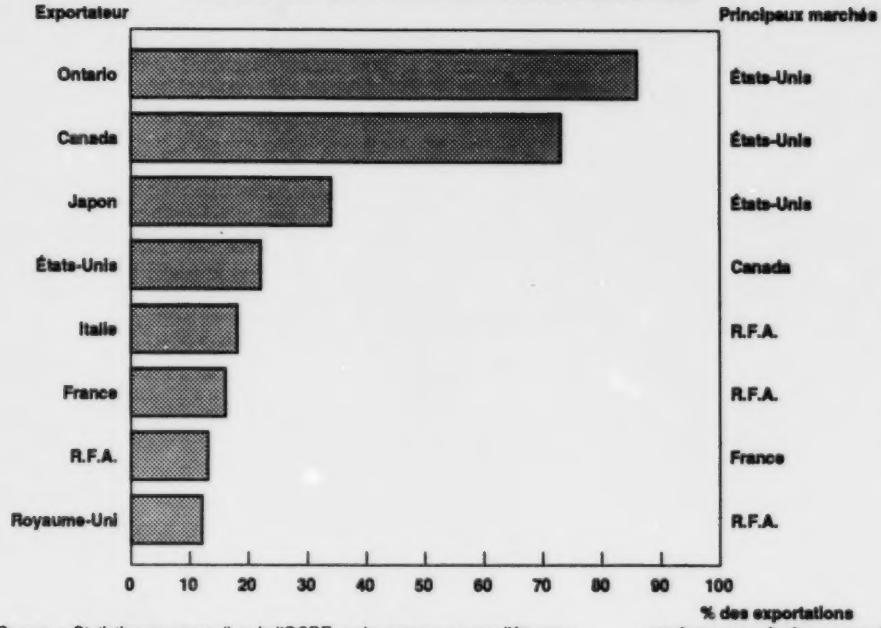

Source : Statistiques mensuelles de l'OCDE sur le commerce avec l'étranger.

Le secteur de l'automobile, qui représentait près de la moitié des exportations de la province en 1988, domine le commerce ontarien des biens manufacturés. La vigueur de l'Ontario dans ce secteur coïncide avec l'expansion considérable du commerce mondial des véhicules automobiles. L'expédition internationale de voitures et de camions augmente en moyenne de 10 % par année depuis 1982 et l'Ontario détient une part importante du marché mondial.

En tête des exportations ontariennes de biens à la fine pointe de la technologie se trouve l'équipement de bureau et de télécommunication. Le commerce mondial dans ces deux secteurs a augmenté plus rapidement encore que celui des véhicules automobiles, avec un taux annuel d'expansion de plus de 15 % depuis le début des années 1980. La part ontarienne du marché mondial pour ces produits est toutefois relativement petite.

La part ontarienne du marché international est beaucoup plus grande pour les exportations liées aux richesses naturelles telles que le fer et l'acier, les minerais et autres produits métalliques et minéraux. La demande mondiale relative à ces exportations a augmenté lentement depuis 1982. Les entrepreneurs ontariens continuent à faire face à une forte concurrence de la part des producteurs de minéraux et de métaux des pays en voie de développement. L'industrie de l'acier, pour sa part, accuse une capacité excédentaire tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement.

LA PART ONTARIENNE DU MARCHÉ MONDIAL DE L'EXPORTATION EN 1987

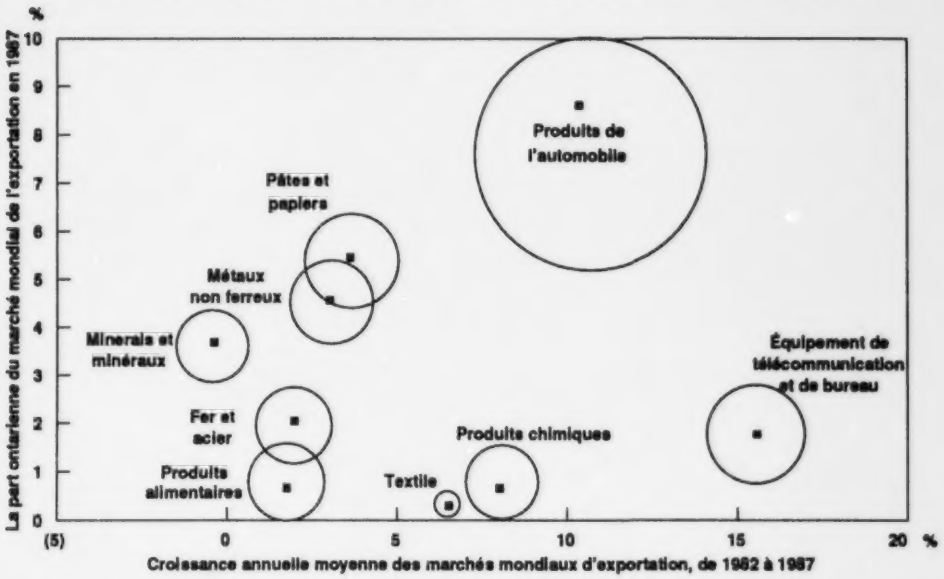

Remarque : La taille des cercles est proportionnelle aux exportations ontariennes.

Sources : GATT et Statistique Canada.

Comparaisons internationales

Le Forum sur l'économie mondiale et l'IMEDE, deux organismes ayant leur bureau principal en Suisse, viennent de publier un rapport sur le potentiel de divers pays industrialisés sur le plan économique et leur position relativement à la compétitivité[1]. Ce rapport place le Canada, avec le Japon, la Suisse et les États-Unis parmi les pays les plus intéressants à titre de sièges d'activités économiques. Si on compare à l'étude précédente, le Canada s'est amélioré dans les domaines de l'environnement macroéconomique et des affaires, ainsi que de l'efficacité industrielle et a dû relever divers défis en ce qui concerne son aptitude à innover et à s'adapter aux tendances internationales. Bien que le rapport n'attribue pas de rangs aux provinces, les conclusions de l'étude portant sur le Canada rejaillissent favorablement sur l'Ontario, qui est en tête de file des provinces au chapitre de l'industrie manufacturière et des finances.

Un certain nombre de facteurs économiques font de l'Ontario un lieu de prédilection pour les entreprises bien établies comme pour celles qui démarrent à peine, notamment :

- sa situation au coeur du marché nord-américain;
- la rémunération de la main-d'oeuvre;
- les dépenses en immobilisations et la productivité;

---

1 Forum sur l'économie mondiale et Institut pour l'enseignement des méthodes de direction de l'entreprise, *The World Competitiveness Report*, 1989.

- les initiatives de R-D dans l'industrie; et
- le coût de l'énergie.

Sa situation au coeur du marché nord-américain
Les industries manufacturières ontariennes jouissent d'un grand avantage géographique au sein du marché canadien. L'économie ontarienne même est la plus importante du Canada et est située au centre du pays. Cet avantage est encore plus grand pour les fabricants de biens d'équipement et de produits intermédiaires, qui ont accès à un marché concentré de clients puisque 53 % des activités manufacturières canadiennes se déroulent en Ontario.

L'Ontario est également bien situé par rapport au marché américain, avec un accès facile au midwest et à la côte atlantique des États-Unis. Les entreprises de camionnage peuvent avoir accès en un jour à une plus grande part du marché de la consommation nord-américaine à partir de Toronto que de toute autre grande ville. De plus, le corridor Oshawa-Windsor est favorablement situé pour une industrie où la rapidité de la circulation des biens importe, comme dans le cas de l'industrie des pièces de véhicules automobiles.

REVENU TOTAL DES MÉNAGES DANS UN RAYON DE 400 MILLES DE CERTAINS CENTRES URBAINS EN 1988

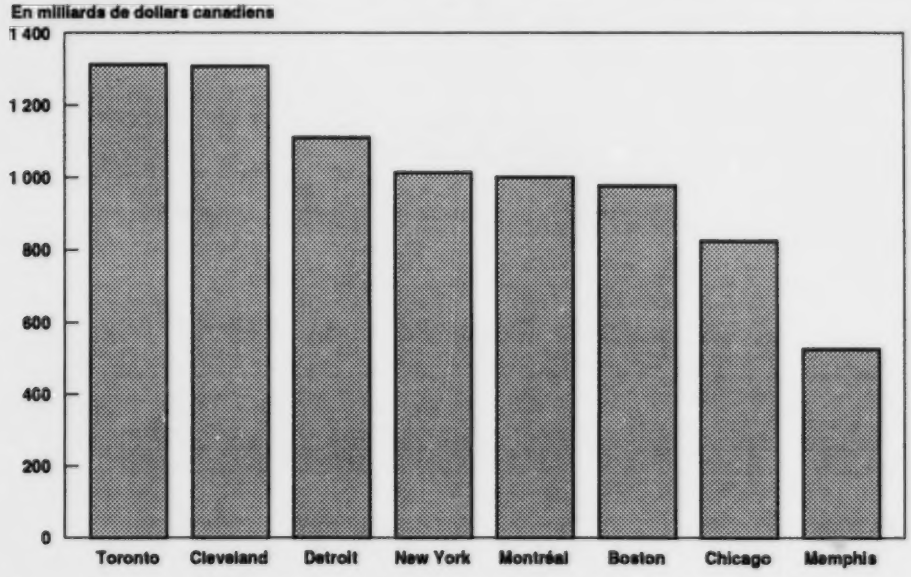

Sources : Compusearch Market and Social Research Limited et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

La rémunération de la main-d'oeuvre
En 1989, le taux de change du dollar canadien a été près de 85 cents américains. À ce taux, la rémunération horaire des travailleurs du secteur de la production des biens de l'Ontario se compare à celle des États des Grands Lacs, mais elle est plus élevée que celle des États comme New York et le Massachusetts. L'Ontario se placerait au troisième rang en matière de coût de la main-d'oeuvre, derrière le Tennessee et le Québec, si le taux de change revenait au niveau de 80 cents américains.

RÉMUNÉRATION HORAIRE DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER EN ONTARIO, AU QUÉBEC ET DANS CERTAINS ÉTATS EN 1988

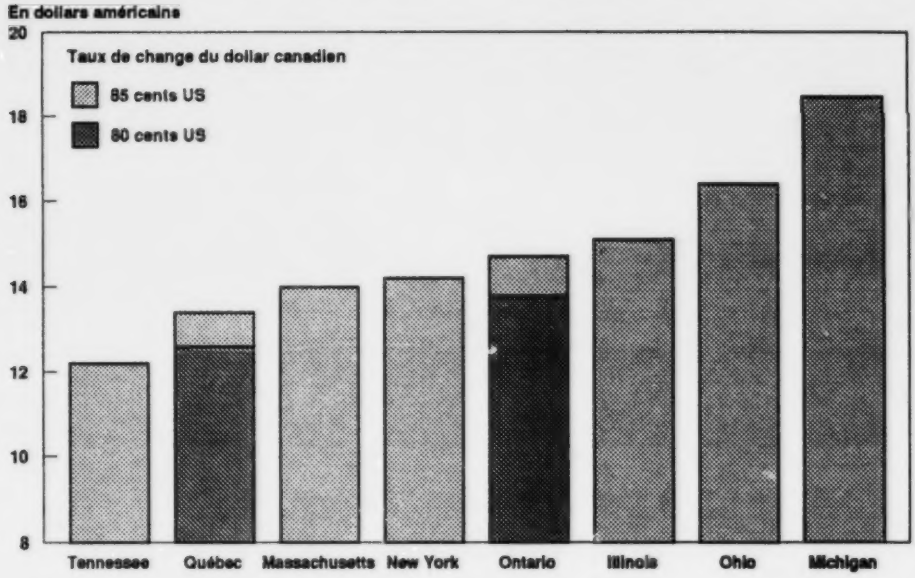

Sources : Statistique Canada et bureau américain des statistiques sur le travail.

La rémunération de la main-d'oeuvre comprend les salaires et les avantages sociaux. Aux États-Unis, les régimes d'assurance-santé constituent un important avantage social, les cotisations moyennes versées par les employeurs pour chaque travailleur atteignant à l'heure actuelle 3 117 $ US, soit 13,6 % de la rémunération, comparativement à 1 453 $ US, soit 7,9 % de la rémunération en 1984. En comparaison, l'Impôt-santé des employeurs de l'Ontario se situera entre 0,98 % et 1,95 % de la rémunération.

Les dépenses en immobilisations et la productivité

Les manufacturiers ontariens sont désavantagés face à leurs concurrents américains parce que les taux d'intérêt, en particulier les taux d'intérêt à court terme, sont plus élevés au Canada. Ces taux ont des effets négatifs sur les dépenses en immobilisations.

Les taux d'intérêt réels à court terme du Canada sont parmi les plus élevés de tous les pays du Groupe des Sept. Cela met un frein aux emprunts, ce qui réduit la demande intérieure de biens. La différence entre les taux d'intérêt réels à court terme du Canada et des États-Unis a atteint environ 3 points de pourcentage l'an dernier.

TAUX D'INTÉRÊT À COURT TERME
DANS LES PAYS DU GROUPE DES SEPT EN OCTOBRE 1989

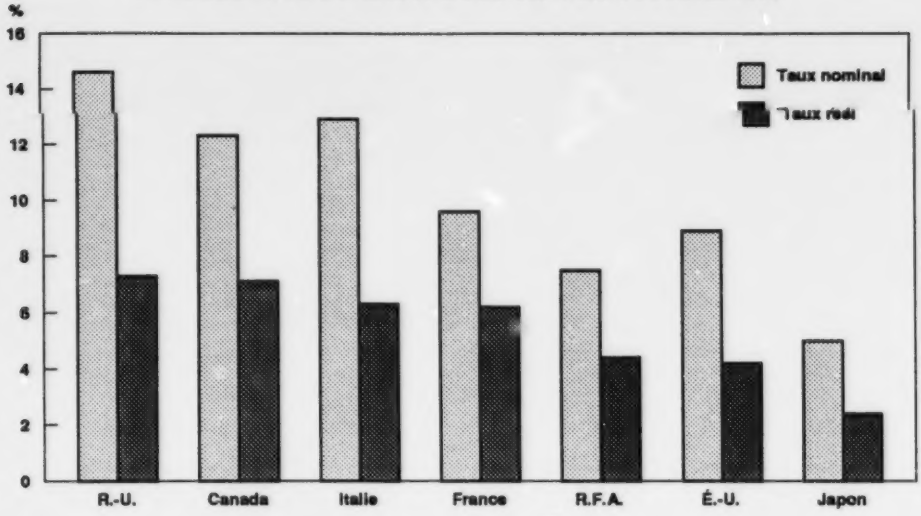

Remarque : Taux réel = taux nominal - taux d'inflation.

Source : The Economist.

Au cours des années 1980, les dépenses en immobilisations par travailleur, exprimées en unité monétaire commune, ont été moins élevées en Ontario qu'aux États-Unis. Cela résulte des taux d'intérêt plus bas aux États-Unis, des coupures plus importantes dans la main-d'oeuvre américaine des industries de base du secteur manufacturier, ainsi que des investissements liés à l'augmentation de la production pour la défense américaine. Malgré ces désavantages, le taux de croissance de l'investissement dans l'industrie manufacturière en Ontario dépasse celui des États-Unis depuis le milieu de la présente décennie.

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS PAR TRAVAILLEUR
DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER DE 1980 À 1988

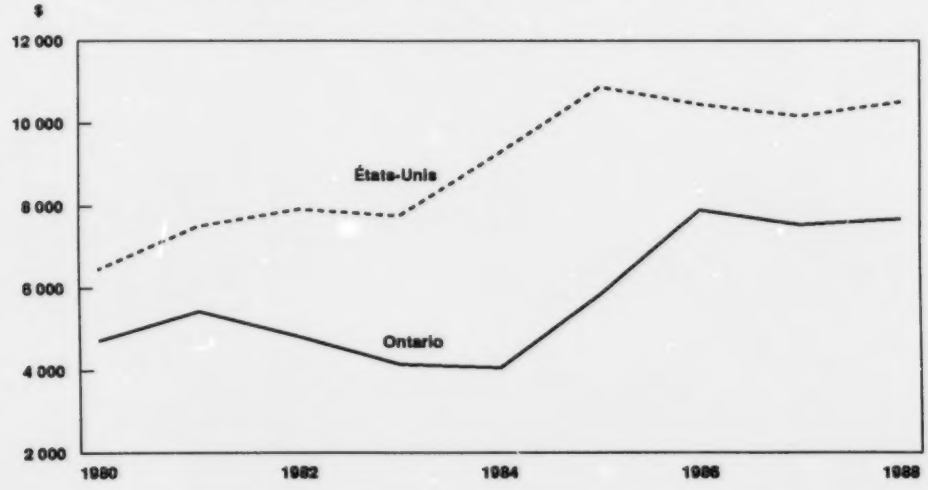

Sources : Statistique Canada et Wharton Econometric Forecasting Associates.

INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER DE 1980 À 1988

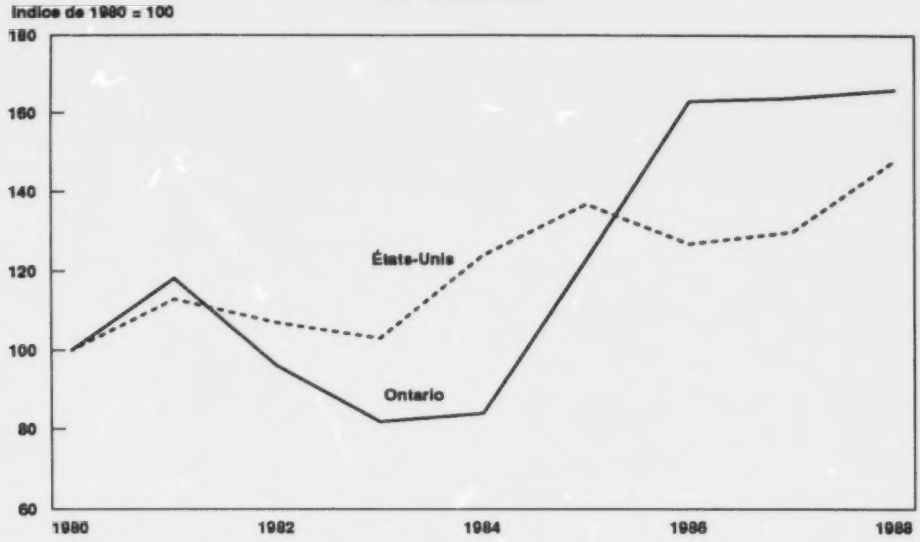

Sources : Statistique Canada et ministère américain du commerce.

Bien que la productivité de la main-d'oeuvre dépende de bien des facteurs, notamment les compétences et les innovations techniques, l'amélioration de la productivité est étroitement liée à l'augmentation des dépenses en capital. Entre 1975 et 1988, les immobilisations réelles par travailleur dans l'industrie manufacturière ontarienne ont augmenté de 29 %, suivant de près l'accroissement de 31 % de la productivité de la main-d'oeuvre.

PRODUCTIVITÉ ET IMMOBILISATIONS PAR TRAVAILLEUR DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER ONTARIEN DE 1975 À 1988

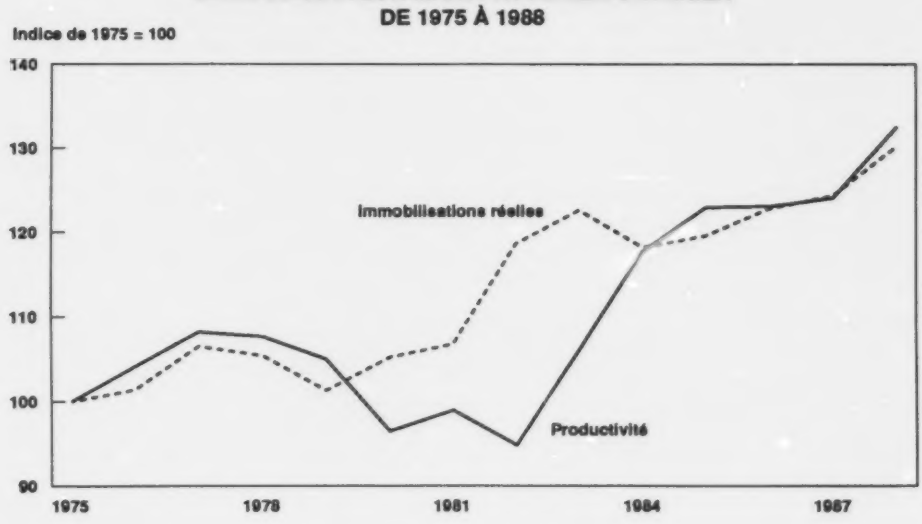

Sources : Statistique Canada et Data Resources, Inc.

Au cours des dernières années, l'industrie manufacturière a réaffecté les montants consacrés aux dépenses en immobilisations. Ainsi, le poste de la construction a fait place à celui du matériel et de l'outillage dans lequel ont été investis 85 % de ces montants. De plus, on constate désormais une tendance marquée à investir dans le matériel et l'outillage à la fine pointe de la technologie, comme les machines-outils à commande numérique ainsi que les systèmes de conception et de fabrication assistés par ordinateur.

MATÉRIEL EN POURCENTAGE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER DE 1975 À 1989

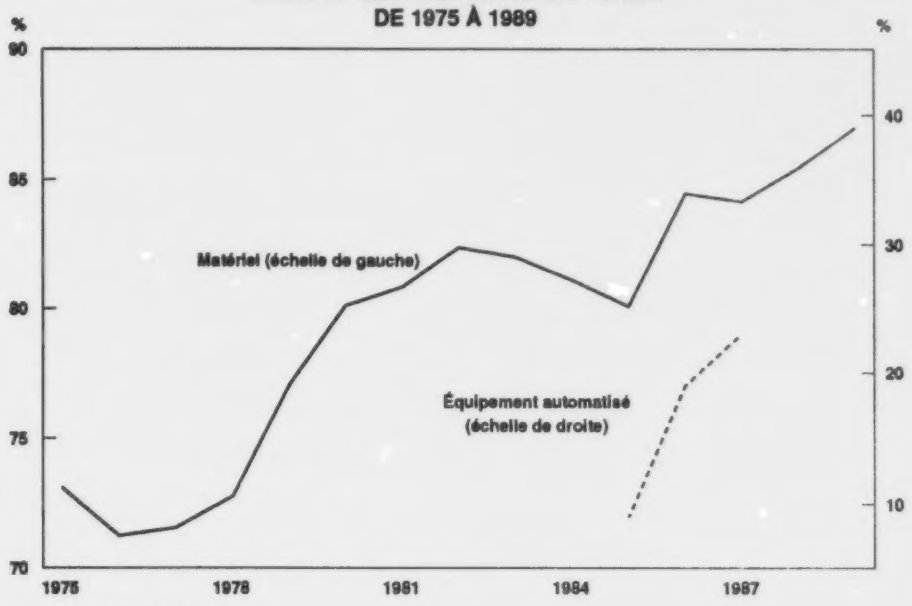

Source : Statistique Canada.

Les initiatives de R-D dans l'industrie

Bien que l'Ontario soit en tête de file au chapitre de la recherche-développement au Canada, il accuse un certain retard comparativement à la plupart des États rivaux. Cela vaut tant pour la R-D effectuée par l'industrie que pour l'ensemble de la R-D.

Toutefois, la situation des entreprises ontariennes sur le plan technologique est plus forte que ne le laisse croire un simple examen des statistiques globales sur la R-D. Les initiatives de R-D de certaines entreprises appartenant à des Canadiens égalent presque ou même surpassent celles de leurs concurrents américains. Dans une même industrie, les entreprises sous contrôle étranger font généralement moins de R-D au Canada que les entreprises appartenant à des Canadiens ou que les entreprises situées aux États-Unis, mais leur compétitivité est renforcée par le transfert de technologie des sociétés mères et d'autres sociétés internationales affiliées. Dans certains cas, toutefois, le transfert de cette technologie accuse un certain retard.

RENDEMENT DE LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT EN ONTARIO, AU QUÉBEC ET DANS CERTAINS ÉTATS EN 1987

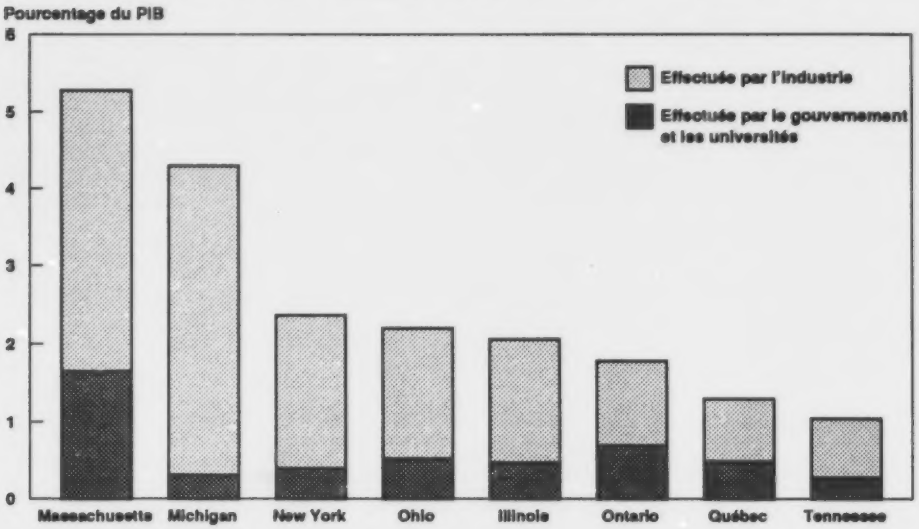

Sources : Statistique Canada, U.S. National Science Foundation, ministère du commerce des États-Unis et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Le coût de l'énergie

Comparativement aux États-Unis, l'industrie ontarienne jouit d'un avantage concurrentiel sur le plan du coût général de l'énergie. En raison de la déréglementation des marchés du pétrole et du gaz naturel, les prix de ces produits de base varient très peu entre territoires voisins. L'électricité continue d'être un facteur de coût concurrentiel pour l'Ontario.

DÉPENSES D'ÉLECTRICITÉ MENSUELLES DANS L'INDUSTRIE EN JUILLET 1989

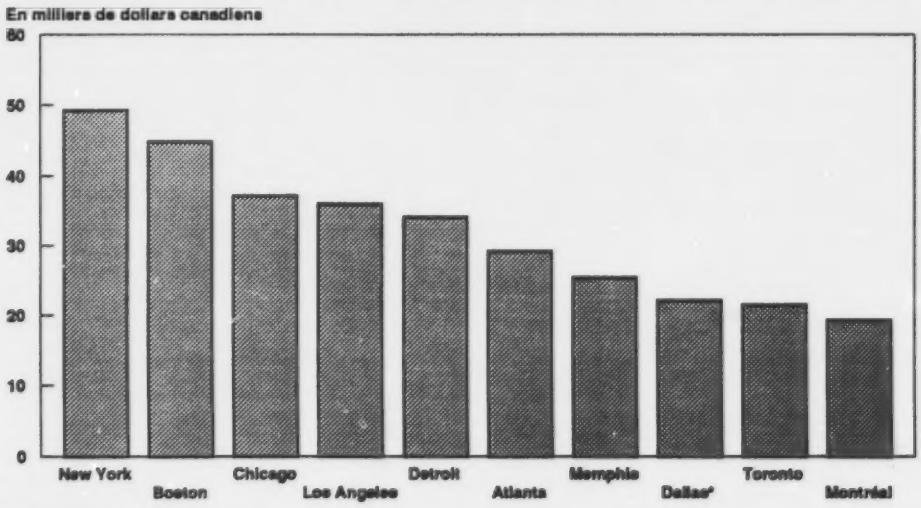

* Mars 1989.

Remarque : 1 $ CAN = 0,85 $ US

Chiffres correspondant à une consommation industrielle de 400 000 kWh avec une demande maximale de 1 000 kW.

Sources : Ontario Hydro et Tennessee Valley Authority.

REVUE BUDGÉTAIRE DE L'ONTARIO

Profil des recettes*

Le 30 septembre 1989, on estimait que les recettes provinciales de 1989-1990 s'élèveraient à plus de 40,7 milliards de dollars. Cette partie décrit, dans ses grandes lignes, la structure des recettes de l'Ontario et certaines de ses particularités.

Composition des recettes provinciales

Les recettes de l'Ontario proviennent de sources diverses dont l'imposition, les paiements de transfert du gouvernement fédéral et d'autres sources budgétaires.

Les trois principaux modes d'imposition, c'est-à-dire l'impôt sur le revenu des particuliers, les impôts des compagnies et la taxe de vente au détail, produiront environ 64 % du total des recettes budgétaires prévues pour 1989-1990 et les taxes sur l'essence et les carburants diesels, 4 %. Au total, 74 % des recettes de 1989-1990 découleront de l'imposition.

Les paiements de transfert du gouvernement fédéral représenteront 13 % des recettes de 1989-1990, soit une baisse en comparaison des 19 % inscrits en 1979-1980.

D'autres sources de recettes, notamment les droits et permis, les bénéfices de la RAO, les intérêts sur les placements et les bénéfices provenant des loteries, représenteront 13 % des recettes de l'exercice en cours.

Le graphique suivant illustre la répartition des recettes budgétaires de la province.

---

* Tous les chiffres sur les recettes de l'Ontario pour 1989-1990 sont tirés de Finances de l'Ontario, 30 septembre 1989.

COMPOSITION DES RECETTES BUDGÉTAIRES DE L'ONTARIO EN 1989-1990*

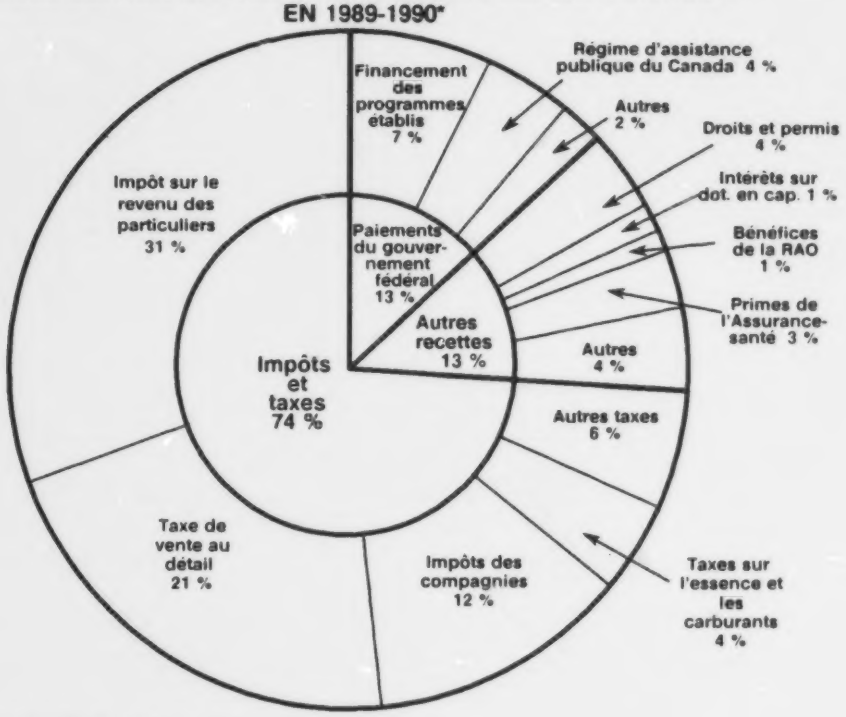

* **Prévisions au 30 septembre 1989.**
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Évolution récente des politiques touchant les recettes

Réforme du régime fiscal canadien

Le gouvernement fédéral a annoncé son intention de mettre en application une nouvelle taxe de vente fédérale. Selon le document formel publié par le gouvernement fédéral le 8 août 1989, il est prévu que la nouvelle taxe sur les produits et services (TPS) entrera en vigueur le 1er janvier 1991. Cette nouvelle taxe aura des répercussions importantes sur l'économie de l'Ontario, ses programmes sociaux et sa situation financière. Le projet fédéral reste à l'étude et l'Ontario estime important que le gouvernement fédéral consulte les provinces au moment d'arrêter les derniers détails du projet.

La restructuration du mode de financement des services de santé

Le principe fondamental qui sous-tend le système des services de santé ontarien est l'universalité de l'accès à d'excellents services. Les dépenses du ministère de la Santé totaliseront 13,9 milliards de dollars en 1989-1990, ce qui représente une augmentation de 10,7 % sur celles de 1988-1989. La part de ce ministère dans les dépenses totales du gouvernement provincial a elle aussi progressé, passant de 28 %, il y a dix ans, à 33 %.

Comme le révèle la section portant sur le profil des dépenses relatives aux services de santé, les dépenses dans le secteur de la santé ont crû à un rythme moyen de 12,5 % par année au cours de la période allant de 1979-1980 à 1989-1990. Au cours de la même période, les recettes provenant des primes de l'Assurance-santé de l'Ontario ont augmenté à un rythme moyen de 5,6 % par année.

En 1984-1985, les recettes provenant des primes de l'Assurance-santé de l'Ontario représentaient 19 % du coût total des services de santé. Pour le présent exercice, ces primes auraient représenté 13 % des dépenses dans le secteur des services de santé. En l'absence d'une intervention adéquate, les recettes provenant des primes de l'Assurance-santé auraient continué à décroître en pourcentage du coût total des services de santé.

D'autre part, le gouvernement fédéral a réduit sa contribution au Financement des programmes établis, affaiblissant par le fait même son soutien au financement des services de santé. Cette contribution a en effet baissé d'environ 3 milliards de dollars au total au cours des trois dernières années. La diminution constante des primes de l'Assurance-santé de l'Ontario en pourcentage du coût des services de santé, jointe à la réduction de l'apport du gouvernement fédéral dans le financement de ces services, a exercé une pression plus forte sur la province, l'obligeant à puiser à d'autres sources de recettes pour le financement des programmes de services de santé.

En dépit de diverses mesures prises au cours des dernières années pour étendre la portée de l'aide relative aux primes de l'Assurance-santé de l'Ontario, celles-ci imposent toujours un fardeau injuste aux contribuables à revenu faible. Le Comité d'examen de l'aide sociale a recommandé la suppression des primes, jugeant que cette mesure faciliterait considérablement l'accès de nombreuses personnes à revenu faible aux services de santé, surtout aux soins préventifs.

Reconnaissant ce besoin, le gouvernement prenait en 1985 l'engagement d'abolir les primes de l'Assurance-santé de l'Ontario. Le gouvernement a tenu sa promesse en annonçant dans le budget de l'Ontario de 1989 l'élimination des primes de l'Assurance-santé de l'Ontario à compter du 1er janvier 1990 et l'entrée en vigueur du nouvel Impôt-santé des employeurs (ISE) destiné à contrebalancer la perte des recettes provenant des primes.

L'élimination des primes de l'Assurance-santé de l'Ontario représente un gain de 1 milliard de dollars pour les personnes seules et les familles en 1990. Qu'elles aient versé ces primes directement ou qu'elles aient payé la totalité ou une partie de ces primes par l'intermédiaire d'un régime d'assurance collective, ces personnes seules et ces familles économiseront 550 millions de dollars en l'absence de primes à payer. De même, les personnes qui bénéficiaient du paiement des primes par leur employeur économiseront 450 millions de dollars sous la forme de réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers, étant donné que les primes payées par les employeurs représentaient un avantage imposable aux fins du calcul de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Historiquement, le financement des services de santé a toujours été à la charge des particuliers et des employeurs, chacun tirant profit de l'excellence du système des services de santé de l'Ontario. Par conséquent, la nécessité de répartir le coût des services de santé amène le gouvernement à relever l'impôt sur le revenu des particuliers d'un point de pourcentage à compter du 1er janvier 1990. Comparativement aux primes, l'utilisation du système d'impôt sur le revenu des particuliers constitue une méthode plus progressive de financer le système des services de santé de l'Ontario.

Afin d'aider les personnes à revenu faible, le programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu atteindra 50 000 personnes de plus. Au total, 365 000 personnes à revenu faible assujetties à l'impôt fédéral de base n'auront pas à payer d'impôt provincial et 195 000 autres verront diminuer leur impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario.

L'Impôt-santé des employeurs garantira que tous les employeurs apportent leur contribution au financement des services de santé. Cette formule est plus équitable que la situation qui prévaut actuellement où un grand nombre d'employeurs paient toutes les primes pour leurs employés et d'autres n'apportent aucune contribution.

L'Impôt-santé des employeurs s'appliquera au montant total des rémunérations versées par l'employeur en Ontario, comprenant salaires et traitements bruts, bonis, commissions et autres avantages imposables. Le taux général de l'Impôt-santé des employeurs sera de 1,95 % de la masse salariale de l'employeur en Ontario. En raison de leur situation particulière, les plus petits employeurs dont la masse salariale annuelle ne dépasse pas 200 000 $ seront admissibles à un taux spécial réduit de moitié, soit 0,98 %. Les employeurs dont la masse salariale annuelle se situe entre 200 001 $ et 400 000 $ seront admissibles à des taux progressifs se situant entre 0,98 % et 1,95 %. Les employeurs dont la masse salariale annuelle ne dépasse pas 400 000 $ auront la possibilité d'effectuer leurs versements sur une base trimestrielle plutôt que mensuelle. Environ 85 % des employeurs ontariens pourront profiter de cette formule de versements trimestriels, qui leur accordera plus de souplesse quant aux mouvements de trésorerie et réduira leurs frais d'administration et les coûts relatifs à la conformité.

Les employeurs dont la masse salariale annuelle dépasse 400 000 $ devront effectuer leur premier paiement en janvier 1990 en se basant sur les rémunérations du mois précédent. Les employeurs dont la masse salariale annuelle ne dépasse pas 400 000 $ pourront effectuer leur premier paiement en avril 1990 pour les rémunérations des trois mois précédents.

Selon les estimations, l'Impôt-santé des employeurs financera environ 16 % du coût total des services de santé et rapportera des recettes nettes d'environ 2,1 milliards de dollars par année pour les services de santé.

On estime que l'Impôt-santé des employeurs augmentera d'environ 553 millions de dollars par année les coûts nets des entreprises. Les employeurs qui paient les primes de l'Assurance-santé de l'Ontario pour leurs employés profiteront de l'élimination des primes

et ceux qui sont assujettis à l'impôt sur le revenu pourront le réduire, car les versements à l'Impôt-santé des employeurs seront déductibles d'impôt.

On estime que les primes de l'Assurance-santé de l'Ontario et l'Impôt-santé des employeurs combinés devraient fournir 1 790 millions de dollars à la province en 1989-1990. Ce montant ne représente qu'une augmentation de 2,6 % sur les recettes de 1 745 millions de dollars apportées l'an dernier par les primes de l'Assurance-santé de l'Ontario.

Plan de financement des investissements dans les transports

Le budget de l'Ontario de 1989 lançait un train de mesures en vue du financement du nouveau Programme d'immobilisations dans les transports qui, au cours des cinq prochaines années, consacrera 2 milliards de dollars à l'amélioration et à l'expansion du réseau de transport actuel.

L'Impôt sur les concentrations commerciales (ICC), qui entrera en vigueur le 1er janvier 1990, consistera à percevoir 1 $ le pied carré pour les immeubles à bureaux, les centres commerciaux, les entreprises de détail et les hôtels situés dans le Grand Toronto et dont la superficie brute dépasse 200 000 pieds carrés. Les premiers 200 000 pieds carrés de ces structures seront exonérés. En outre, l'ICC sera prélevé sur la superficie totale de tous les parcs et garages de stationnement exploités à des fins commerciales, sans égard à leur taille.

La taxe sur l'essence et le carburant diesel a été haussée d'un cent le litre. Le 1er janvier 1990, la taxe sur l'essence augmentera à nouveau d'un cent le litre.

Enfin, les droits d'immatriculation des véhicules de tourisme sont passés de 54 $ à 66 $ dans le sud de l'Ontario et de 27 $ à 33 $ dans le nord de l'Ontario. Dans le Grand Toronto, ces droits ont été relevés de 24 $ de plus et se chiffrent à 90 $.

Les mesures en faveur de l'environnement

Le budget de l'Ontario de 1989 annonçait un certain nombre de mesures visant à soutenir les programmes gouvernementaux en faveur de l'environnement. Le budget prévoyait une augmentation de 16,4 % des crédits accordés au ministère de l'Environnement comparativement à ceux de l'exercice précédent.

Une taxe de 5 $ a été imposée à l'achat de tout pneu neuf, y compris chaque pneu neuf faisant partie d'un véhicule. Les pneus très petits, comme les pneus de bicyclette et ceux que l'on utilise dans l'outillage de la maison et du jardin (p. ex. les pneus de brouette, de tondeuse et de motoculteur) sont exonérés.

Une taxe a également été imposée à l'achat de voitures neuves à forte consommation de carburant, c'est-à-dire celles qui consomment au moins 9,5 litres les 100 kilomètres. Cette taxe augmente proportionnellement à l'augmentation du taux de consommation du véhicule. Elle se situe à 600 $, 1 200 $, 2 200 $ ou 3 500 $ selon une classification en quatre catégories de véhicules à forte consommation de carburant.

Les contenants de boissons alcooliques qui ne sont ni consignés, ni recyclables seront frappés d'une taxe de 5 cents, y compris la taxe de vente au détail de 12 %, qui servira à financer l'élimination des déchets.

Le budget de 1989 a décrété que les pesticides et les engrais seront soumis à la taxe de vente au détail, sauf dans le cas des achats effectués par des agriculteurs.

Afin d'encourager l'utilisation de procédés industriels qui ne polluent pas l'environnement, le redressement en fonction du coût de remplacement actuel, calculé aux fins de l'impôt des compagnies, portera aussi sur l'équipement de dépollution de l'air et de l'eau.

Détail des principales sources de recettes fiscales

Impôt sur le revenu des particuliers

Conformément à l'Accord sur la perception des impôts qu'ont conclu le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Canada, ce dernier perçoit et administre l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario au nom de la province. C'est le gouvernement fédéral qui détermine l'assiette de l'impôt, c'est-à-dire qu'il définit le revenu dit imposable. L'impôt fédéral de base est calculé en appliquant le barème fédéral des taux d'impôt marginaux au revenu imposable et en déduisant certains crédits non remboursables. Le total de l'impôt fédéral est ensuite déterminé en appliquant les surtaxes et les autres crédits fédéraux.

Le schéma ci-après décrit le calcul de l'impôt fédéral et provincial (Ontario) sur le revenu des particuliers.

RÉGIME D'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

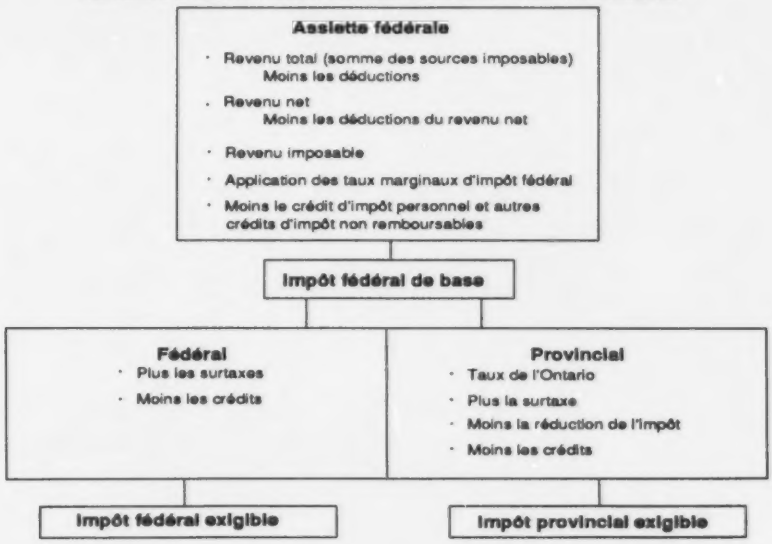

Pour 1989, les taux marginaux de l'impôt fédéral, y compris la surtaxe fédérale générale et celle sur les revenus élevés, varient de 17,68 %, dans la tranche d'imposition la moins élevée, à 30,60 %, pour les revenus imposables au palier d'imposition le plus élevé.

L'impôt sur le revenu de base de l'Ontario est défini comme un pourcentage de l'impôt fédéral de base. Pour 1989, les taux d'imposition du revenu des particuliers de l'Ontario appliqués au revenu imposable varient de 8,84 % à 15,08 %, ce qui représente 52 % de l'impôt fédéral de base aux termes de la loi. Le taux d'imposition prévu par la loi sera augmenté à 53 % en 1990. Le barème provincial des taux d'imposition pour 1989 figure au tableau 1. En outre, une surtaxe de 10 % est exigée lorsque l'impôt de base de l'Ontario est supérieur à 10 000 $. La surtaxe de l'Ontario porte le taux marginal plafond d'impôt de l'Ontario à 16,59 %, et conjointement avec la surtaxe fédérale sur les revenus élevés, elle produit un taux marginal plafond combiné d'impôt fédéral et ontarien de 47,18 %. À l'extrémité opposée de l'échelle des revenus, les contribuables à faible revenu dont l'impôt s'élève à 150 $ ou moins sont exonérés en vertu du programme de réduction de l'impôt de l'Ontario. En Ontario, l'impôt provincial sur le revenu représente environ le tiers du total de l'impôt sur le revenu que paient les particuliers.

Taux marginaux fédéraux et provinciaux d'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) en 1989 **Tableau 1**

Revenu imposable $	Taux fédéral de base %	Taux fédéral d'IRP* %	Taux provincial d'IRP** %	Taux combinés d'IRP %
Jusqu'à 27 803	17,0	17,68	**8,84**	26,52
27 804 - 55 605	26,0	27,04	**13,52**	40,56
Plus de 55 605	29,0	30,16	**15,08**	45,24

* Les pourcentages ne tiennent compte que de la surtaxe fédérale générale.
** Ces pourcentages ne tiennent pas compte de la réduction de l'impôt ni de la surtaxe de l'Ontario.

À quelques exceptions près, notamment les prestations d'assistance sociale et les prix de loteries, tous les revenus sont imposables. Toutefois, il existe des déductions et des crédits d'impôt non remboursables applicables à certaines dépenses personnelles et reliées au travail. En outre, le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers comporte certaines dispositions visant à encourager les placements et l'épargne en prévision de la retraite. Ces dispositions sont données à la section sur les dépenses fiscales*. L'annexe I met en relief les principales dépenses fiscales au titre de ces activités et d'autres.

* Les dépenses fiscales sont des encouragements spécifiques prévus dans le régime fiscal et qui réduisent ou éliminent l'impôt qui serait normalement payé. On évalue les dépenses fiscales selon le montant de recettes auxquelles on renonce.

L'Ontario dispense des programmes spéciaux pour alléger le fardeau fiscal des Ontariens à faible revenu. Ainsi, en vertu de son programme de réduction de l'impôt de l'Ontario, 330 000 déclarants à faible revenu seront exonérés de l'impôt sur le revenu de l'Ontario cette année. Il n'existe pas de réduction comparable au niveau fédéral pour ces contribuables. De plus, l'Ontario accorde des crédits remboursables au titre de l'impôt foncier et de la taxe de vente dans le cadre de son programme de crédits d'impôt de l'Ontario.

Imposition des compagnies

En ce qui concerne les entreprises, le gouvernement de l'Ontario perçoit les impôts suivants : l'impôt sur le revenu des compagnies, l'impôt sur le capital et l'impôt sur les primes d'assurance. Les compagnies minières sont aussi assujetties à l'impôt sur l'exploitation minière. En outre, l'Impôt-santé des employeurs et l'Impôt sur les concentrations commerciales seront perçus en 1990, une fois qu'ils auront été approuvés par l'Assemblée législative.

La majeure partie des recettes provenant de l'imposition des compagnies sont générées par l'impôt sur le revenu des compagnies. L'Ontario établit l'assiette et le barème de l'impôt sur le revenu des compagnies établies dans la province. L'Alberta et le Québec administrent également leur impôt sur le revenu des compagnies. Toutes les autres provinces ont conclu des accords de perception des impôts avec le gouvernement fédéral. On impose le produit brut des compagnies pour l'année d'imposition moins les dépenses déductibles. Divers investissements et activités font l'objet d'un traitement spécial, sous forme de taux réduits ou de déductions accélérées. On donne une estimation du coût de ces traitements spéciaux à l'annexe I.

En 1989, le taux d'imposition général du revenu des compagnies s'élève à 15,5 % du revenu imposable. Le revenu provenant de la fabrication, de la transformation, de la pêche ou de l'exploitation minière, forestière ou agricole est imposé au taux de 14,5 %. Le taux d'imposition des petites entreprises pour 1989 en Ontario est de 10 %.

En Ontario, toutes les compagnies, à l'exception des compagnies d'assurance, doivent payer l'impôt sur le capital en fonction de leur capital libéré. Les petites entreprises ayant un capital imposable inférieur à deux millions de dollars sont soit admissibles à une exemption, soit assujetties à des taux moindres. Les plus grandes compagnies doivent payer l'impôt sur le capital utilisé sans égard à leur impôt sur le revenu. Ainsi, l'impôt sur le capital garantit que toutes les grandes compagnies de l'Ontario paient un minimum d'impôt sur les compagnies. Les compagnies d'assurance paient l'impôt sur les primes d'assurance, calculé d'après le montant des primes d'assurance reçues sur des polices souscrites en Ontario. Le Régime de protection des automobilistes de l'Ontario annoncé récemment abolira l'impôt payable sur les primes d'assurance-automobile souscrite en Ontario pour les véhicules faisant l'objet d'une utilisation personnelle. L'entrée en vigueur du régime est prévue pour 1990. Les impôts sur le capital et sur les primes d'assurance sont des dépenses déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu des compagnies aux paliers fédéral et provincial.

Taxe de vente au détail

La taxe de vente au détail est exigible à l'achat de la plupart des biens et de certains services. Elle correspond à un pourcentage précis du prix de détail payé par le consommateur. Le taux général de taxe de vente au détail est de 8 %. Il existe trois autres taux pour certains biens et services : 5 % sur l'hébergement temporaire, 10 % sur les droits d'entrée supérieurs à 4 dollars et sur les boissons alcooliques vendues dans les établissements pourvus d'un permis et 12 % sur les boissons alcooliques vendues dans les magasins de détail.

Un certain nombre de biens sont exempts de la taxe de vente au détail, notamment les produits d'épicerie, l'énergie servant au chauffage, à la cuisson et à l'éclairage, les vêtements pour enfants, les chaussures d'une valeur de 30 $ et moins, les médicaments vendus sur ordonnance, certaines publications ainsi que le matériel et l'outillage de production. La plupart des services sont également exempts de taxe de vente au détail. Les principales dépenses fiscales au titre de la taxe de vente au détail sont énumérées à l'annexe I.

L'assiette et les taux de la taxe de vente au détail sont fixés par la province. Les vendeurs inscrits perçoivent la taxe à titre d'agents du gouvernement de l'Ontario et remettent cette taxe au gouvernement.

Taxes sur les carburants

L'Ontario lève une taxe sur les carburants achetés dans la province en vertu de deux lois, la *Loi de la taxe sur l'essence* et la *Loi de 1981 de la taxe sur les carburants*. Certains carburants non classiques comme le gaz naturel, l'alcool (utilisé seul ou mélangé avec un autre carburant) et d'autres gaz industriels sont exonérés. De même, les carburants utilisés pour le chauffage ou la cuisson ou dans le cadre d'activités hors route dans les domaines de l'agriculture et de la pêche commerciale, ou encore à des fins industrielles, commerciales ou institutionnelles, peuvent donner lieu à une exemption ou à un remboursement intégral de la taxe payée. La taxe sur les carburants est perçue au litre.

La taxe provinciale est de 10,3 cents par litre d'essence sans plomb et de 13,3 cents par litre d'essence avec plomb. Le 1er janvier 1990, ces taux augmenteront d'un cent le litre, passant à 11,3 cents par litre d'essence sans plomb et à 14,3 cents par litre d'essence avec plomb. Il est à remarquer que la vente d'essence avec plomb cessera le 1er décembre 1990.

Le propane utilisé comme carburant de véhicules automobiles immatriculés est frappé d'une taxe de 2,3 cents le litre, qui sera portée à 4,3 cents le litre le 1er janvier 1990.

Une taxe de 2,1 cents le litre s'applique à tous les carburants achetés en Ontario pour les aéronefs.

Le carburant diesel acheté en Ontario pour alimenter les véhicules routiers immatriculés est frappé d'une taxe de 10,9 cents le litre. Un programme de coloration des carburants a été mis en place pour permettre de distinguer le carburant diesel taxable du carburant diesel exempt de taxe, comme celui qui est utilisé pour des activités agricoles.

Une taxe de 3,4 cents le litre s'applique au carburant diesel utilisé pour alimenter des locomotives. Cette taxe est basée sur l'utilisation du carburant en Ontario et est répartie selon le ratio de la distance parcourue en Ontario et de la distance totale parcourue par rapport au total du carburant acheté.

Rendement par point

Le tableau 2 montre le rendement moyen estimatif par point de certains impôts et taxes en 1989-1990. Ces rendements portent sur les recettes d'un exercice complet et les points renvoient toujours à une assiette et à une taxe ou un impôt précis, par exemple un point de pourcentage de taxe ou un litre d'essence. Par exemple, un point de pourcentage du taux général de la taxe de vente au détail devrait rapporter environ 1 milliard de dollars.

Rendement moyen estimatif par point pour l'exercice complet 1989-1990 **Tableau 2**
(en millions de dollars)

Taxe de vente au détail (TVD)		
8 % - taux général	999	par point de pourcentage
5 % - hébergement temporaire	14	par point de pourcentage
10 % - alcool (établissements autorisés) et droits d'entrée	19	par point de pourcentage
12 % - alcool (magasins de détail)	32	par point de pourcentage
Tous les taux de TVD	**1 064**	**par point de pourcentage**
Impôt sur le revenu des particuliers (IRP)		
- 52 % de l'impôt fédéral de base	238	par point de pourcentage
Surtaxe de l'Ontario (IRP)	12	par point de pourcentage
Impôt sur le revenu des compagnies (IRC)		
15,5 % - taux général	114	par point de pourcentage
14,5 % - fabrication et transformation, exploitations minière, forestière et agricole et pêche	88	par point de pourcentage
10 % - petites entreprises	79	par point de pourcentage
Tous les taux d'IRC	**281**	**par point de pourcentage**
Impôt sur le capital	126	par dixième de point
Taxe sur le tabac (cigarettes)	79	10¢ le paquet de 20
Taxes sur les carburants		
Essence et carburant d'aéronef	153	1¢ le litre
Carburant diesel pour véhicules routiers et ferroviaires	37	1¢ le litre
Tous les taux de taxe sur les carburants	**190**	**1¢ le litre**
Impôt-santé des employeurs (0,98-1,95 %)	128	par dixième de point
Droits de cession immobilière (DCI)		
0,5 % - 55 000 $	21	par dixième de point
1,0 % entre 55 000 $ et 250 000 $	44	par dixième de point
1,5 % plus de 250 000 $	13	par dixième de point
2,0 % plus de 400 000 $, habitations unifamiliales seulement	1	par dixième de point
Tous les taux (DCI)	**79**	**par dixième de point**

Remarque : Voir le texte pour l'interprétation de ces données.
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Comparaison des taux d'impôt et de taxe des provinces

Il faut être prudent lorsqu'on compare les taux des diverses provinces et tenir compte des différences entre leurs assiettes. Le meilleur exemple de ces différences est l'application de la taxe de vente au détail. Les exemptions de cette taxe varient grandement entre les provinces pour les vêtements, les chaussures, les aliments préparés, le mazout et l'électricité ainsi que l'hébergement temporaire. Le traitement de certaines activités aux fins de l'impôt sur le revenu des compagnies diffère également d'une province à l'autre. Par exemple, pour encourager les activités de recherche-développement, l'Ontario offre une déduction supplémentaire appelée super déduction, tandis que le Québec consent des crédits d'impôt. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers, certaines provinces appliquent des crédits d'impôt, des taux uniformes d'impôt ou des surtaxes, ce qui modifie les taux marginaux et les taux réels d'imposition.

Impôt sur le revenu des compagnies

Comme le montre le graphique suivant, les taux d'imposition sur le revenu des compagnies de l'Ontario, y compris celui des petites entreprises, sont comparables à ceux de la plupart des provinces canadiennes. L'impôt sur le revenu des compagnies ne représente qu'un élément du fardeau de l'impôt des compagnies en Ontario. L'impôt sur le capital, les taxes de vente, l'impôt-santé et les impôts de sécurité sociale et de sécurité de l'emploi doivent également entrer en ligne de compte lorsque l'on compare le fardeau fiscal de l'Ontario et des États-Unis. Alors que le taux de l'impôt des compagnies est moins élevé au Québec, les taux plus faibles de l'impôt sur le capital et de l'impôt-santé de l'Ontario aident à équilibrer le fardeau fiscal des compagnies. Ainsi, le taux général d'impôt sur le capital est de 0,5 % au Québec et de 0,3 % en Ontario. En outre, le taux général de l'Impôt-santé des employeurs de l'Ontario est de 1,95 % de la masse salariale, alors qu'au Québec, l'impôt prélevé sur la masse salariale au titre des services de santé est de 3,36 %.

COMPARAISON DES IMPÔTS ET TAXES DES PROVINCES
TAUX D'IMPÔT SUR LE REVENU DES COMPAGNIES (IRC) EN 1989

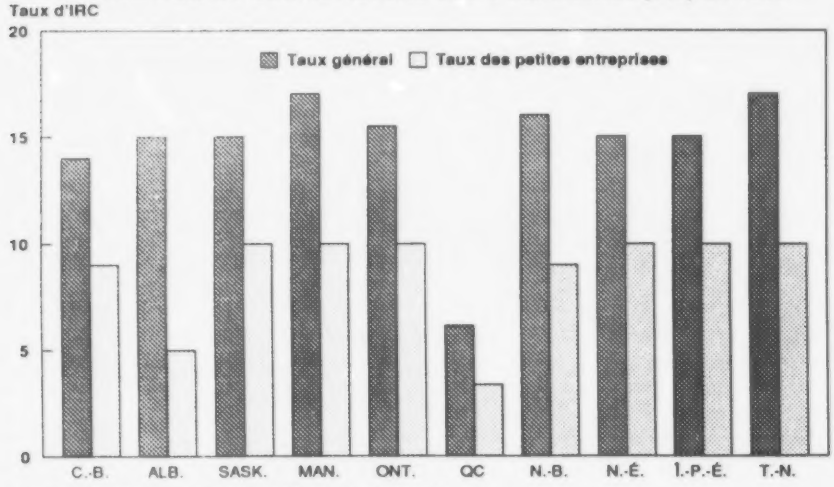

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Impôt sur le revenu des particuliers

Les taux provinciaux d'imposition du revenu des particuliers et les recettes provinciales au titre de cet impôt en pourcentage de l'impôt fédéral de base sont indiqués ci-après. En 1989, le taux réel de l'Ontario est de 52,3 %, en tenant compte du programme de réduction de l'impôt et de la surtaxe de l'Ontario.

COMPARAISON DES IMPÔTS ET TAXES DES PROVINCES
TAUX D'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS EN 1989

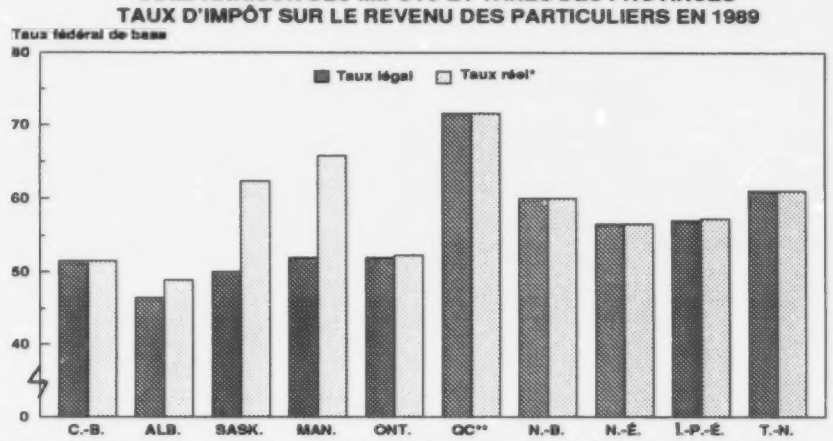

* Le taux réel est le pourcentage que représente le total des recettes provinciales provenant de l'impôt sur le revenu (y compris les surtaxes et impôts uniformes, mais excluant les réductions fiscales) par rapport à l'impôt fédéral de base dans la province.

** Taux estimatif : La province de Québec ne perçoit pas l'impôt selon un pourcentage de l'impôt fédéral de base.

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Le tableau 3 donne les taux marginaux maximums provinciaux et fédéraux-provinciaux d'imposition du revenu des particuliers pour 1989. Celui de l'Ontario vient en quatrième en partant des taux les plus faibles.

Taux marginaux maximums d'impôt sur le revenu des particuliers* en 1989 **Tableau 3**
(en pourcentage)

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ontario	Québec	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.
Provincial	14,9	15,1	18,5	19,1	16,6	24,0	17,4	16,4	18,2	17,7
Fédéral-provincial	45,5	45,7	49,1	49,7	47,2	49,8	48,0	47,0	48,8	48,3
Rang	1	2	8	9	4	10	5	3	7	6

* Les pourcentages tiennent compte des surtaxes fédérales et provinciales.

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Taxe de vente au détail

Au Canada, les taux généraux de la taxe de vente au détail varient de 0 % en Alberta à 12 % à Terre-Neuve. L'Ontario se situe au milieu avec un taux de 8 %.

COMPARAISON DES IMPÔTS ET TAXES DES PROVINCES
TAUX DE TAXE DE VENTE AU DÉTAIL (TVD) EN 1989

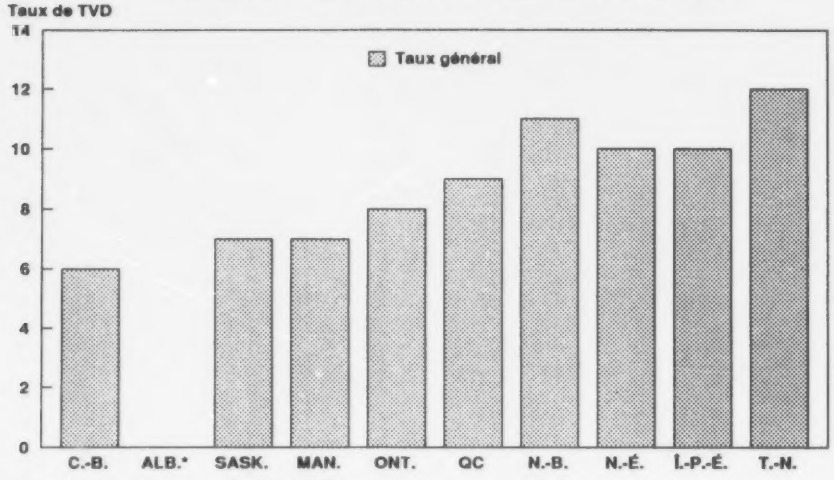

* Il n'y a pas de taxe de vente provinciale en Alberta.

Sources : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario et lois fiscales provinciales.

Dépenses fiscales

Les dépenses fiscales sont des impôts ou taxes qu'un gouvernement décide de ne pas percevoir dans le but de redistribuer le revenu plus équitablement ou d'encourager les particuliers et les compagnies à entreprendre certaines activités. Les dépenses fiscales sont donc des dérogations aux règles fiscales habituelles. Les dépenses fiscales remplacent souvent les dépenses directes pour atteindre certains objectifs.

Il y a quatre types de dépenses fiscales : les exemptions, les déductions et allocations, les crédits et les taux réduits d'impôt. On retrouve à l'heure actuelle ces quatre types de dépenses dans le régime fiscal de l'Ontario.

Le tableau 4 donne une liste des dix dépenses fiscales les plus importantes parmi celles qui sont du seul ressort de l'Ontario ainsi que le montant estimatif des recettes auxquelles l'on renonce ainsi pour chaque dépense en 1989-1990. Toutefois, étant donné qu'il y a corrélation entre bon nombre de ces dépenses fiscales, on ne peut additionner ces montants pour calculer la valeur totale des recettes auxquelles le gouvernement renonce. L'annexe I donne une liste plus complète des principales dépenses fiscales de l'Ontario et décrit brièvement chacune d'elles.

En outre, des estimations de l'incidence des changements fiscaux sur les dépenses fiscales de l'Ontario sont données dans le budget annuel de l'Ontario.

Les dix dépenses fiscales les plus importantes du seul ressort de l'Ontario en 1989-1990 **Tableau 4**
(en millions de dollars)

	Pertes de recettes de l'Ontario
Dépenses au titre de la taxe de vente au détail	
Actes professionnels	3 981
Services commerciaux	2 189
Énergie (y compris les carburants)	1 836
Services personnels	1 831
Produits d'épicerie essentiels	1 200
Biens de production	909
Dépenses au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers	
Exonération des primes de l'Assurance-santé de l'Ontario*	595
Subventions fiscales pour les personnes âgées de l'Ontario*	505
Crédits d'impôt foncier et de taxe de vente de l'Ontario	444
Dépenses au titre de l'impôt sur le revenu des compagnies	
Déduction accordée aux petites entreprises	435

* Bien qu'elles ne soient pas prévues dans le régime d'impôt sur le revenu des particuliers, ces dépenses fiscales profitent aux particuliers. Les paiements et l'exonération de primes dans le cadre de l'Assurance-santé de l'Ontario cesseront le 31 décembre 1989.

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Profil des dépenses

Le 30 septembre 1989, on estimait que les dépenses provinciales de 1989-1990 allaient s'élever à 41,3 milliards de dollars. Plus des deux tiers de toutes les dépenses provinciales sont destinées aux programmes sociaux, le reste étant consacré aux ressources et au développement économique, à la justice, à l'intérêt sur la dette publique et aux autres activités du gouvernement. Les graphiques suivants montrent la répartition des dépenses gouvernementales selon les principaux postes en 1989-1990 et en 1979-1980.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ONTARIO

EN 1989-1990

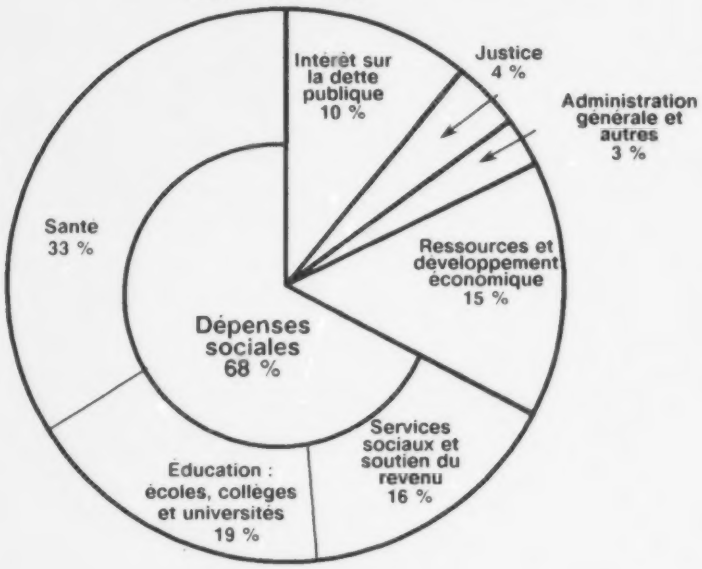

EN 1979-1980

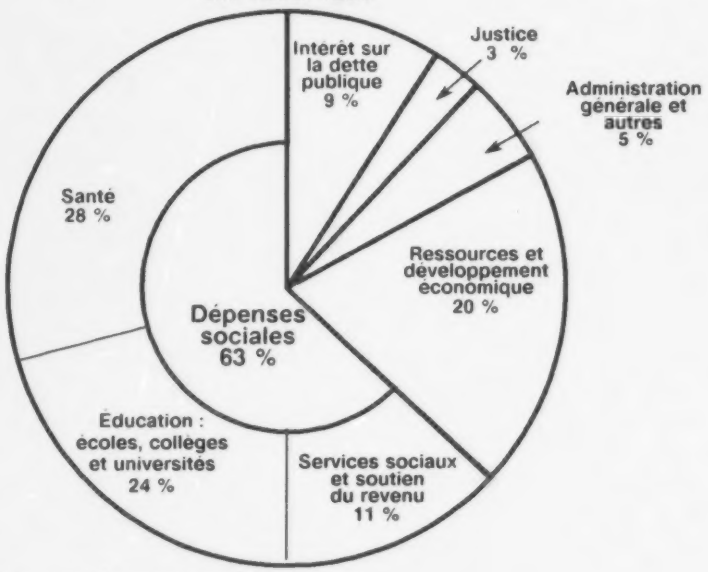

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Ces graphiques permettent de constater la modification appréciable de cette répartition. La dominante de cette tendance, c'est l'accroissement constant de la part des dépenses au poste des services de santé. Les dépenses du ministère de la Santé devraient représenter 33 % des dépenses en 1989-1990, contre 28 % en 1979-1980.

La proportion des dépenses provinciales au titre des services sociaux et du soutien du revenu a aussi augmenté fortement. Ce poste représentait 11 % des dépenses en 1979-1980, comparativement à 16 % en 1989-1990.

L'élargissement de la part des dépenses pour les services de santé ainsi que les services sociaux et le soutien du revenu a réduit la part des dépenses disponible pour l'éducation ainsi que pour les ressources et le développement économique. Ainsi, les dépenses dans le domaine de l'éducation, qui représentaient 24 % des dépenses provinciales en 1979-1980, devraient en représenter 19 % en 1989-1990. Celles consacrées aux ressources et au développement économique ont également diminué, passant de 20 % des dépenses provinciales en 1979-1980 à un pourcentage estimatif de 15 % en 1989-1990.

L'augmentation sans cesse croissante de la part des fonds consacrés aux services de santé et aux services sociaux ainsi qu'au soutien du revenu revêt une importance particulière car elle a une incidence présente et future sur les ressources financières disponibles pour tous les autres programmes provinciaux.

Services de santé

Au cours de la période allant de 1979-1980 à 1989-1990, les dépenses dans le secteur de la santé ont crû à un rythme moyen de 12,5 % par année. Compte tenu de la croissance démographique, qui a été en moyenne de 1,2 % par année au cours de cette période, on estime que les dépenses par habitant à ce poste ont augmenté en moyenne à raison de 11,2 % par année.

Les postes les plus coûteux au chapitre des dépenses du ministère de la Santé sont le fonctionnement des hôpitaux, l'Assurance-santé de l'Ontario et le Régime de médicaments gratuits de l'Ontario (RMGO). En 1989-1990, ces trois postes accapareront presque 80 % des dépenses du ministère de la Santé.

Les dépenses pour le fonctionnement des hôpitaux, tranche la plus importante des dépenses dans le secteur de la santé, ont augmenté à un rythme moyen de 11 % par année de 1979-1980 à 1989-1990. Ces dépenses ont presque triplé, passant de 2,1 milliards à 6 milliards de dollars au cours de cette période. Cependant, la part que le ministère de la Santé consacre à ce poste s'est amenuisée; de 50 % de son budget qu'elle représentait en 1979-1980, elle est passée à 43 % en 1989-1990.

Les frais liés à l'Assurance-santé de l'Ontario ont augmenté à un rythme moyen de 14,4 % par année au cours de cette période. Les dépenses à ce poste ont presque quadruplé, passant de 1,1 milliard de dollars en 1979-1980 à 4,3 milliards de dollars en 1989-1990. En termes de part des dépenses du ministère de la Santé, elles sont passées de 26 % à 31 %. Le recours

accru aux services et une augmentation moyenne de 3,6 % par année du nombre de médecins au cours des dix dernières années ont contribué à cette hausse.

L'un des postes au titre de la santé qui connaît la croissance la plus rapide est le Régime de médicaments gratuits de l'Ontario (RMGO), pour lequel les dépenses sont passées de 107 millions de dollars en 1979-1980 à 659 millions de dollars en 1989-1990. En termes de part des dépenses du ministère de la Santé, on constate une hausse de 2,5 % à 4,7 % au cours de cette période. L'un des facteurs qui a contribué à cette croissance rapide est la forte augmentation du nombre de personnes admissibles. En effet, de 1979 à 1989, le nombre de personnes de 65 ans ou plus a progressé de 36 %.

L'augmentation rapide des dépenses relatives aux services de santé en Ontario s'est répercutée sur la part par habitant de ces dépenses en Ontario par rapport à celle des autres provinces. Le graphique suivant permet de comparer les dépenses par habitant pour les services de santé en Ontario à la moyenne des dépenses à ce poste pour l'ensemble des neuf autres provinces de 1983-1984 à 1988-1989.

En 1983-1984, les dépenses par habitant pour les services de santé en Ontario, qui s'élevaient à 896 $, étaient d'environ 9 % inférieures à la moyenne de 979 $ pour les autres provinces. En 1988-1989, toutefois, les dépenses de l'Ontario par habitant se chiffraient à 1 416 $, étant d'environ 12,5 % au-dessus de la moyenne pour les neuf autres provinces, qui s'élevait à 1 259 $. Au chapitre de la croissance des dépenses par habitant assumées pour les services de santé, l'Ontario est passé du cinquième rang en 1983-1984 au deuxième rang en 1988-1989.

DÉPENSES PROVINCIALES [1] PAR HABITANT POUR LES SERVICES DE SANTÉ DE 1983-1984 À 1988-1989

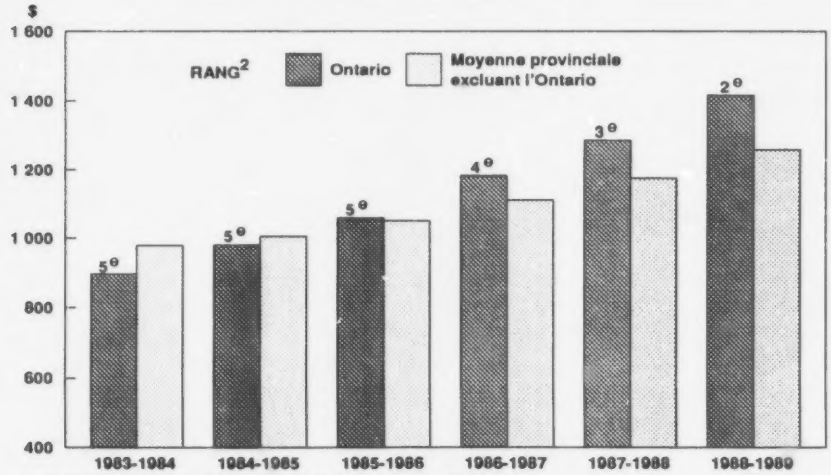

1 Gouvernement provincial et administrations locales combinés.
2 Le rang de l'Ontario parmi les provinces, le premier étant le plus élevé.
Source : Statistique Canada.

Les services sociaux et le soutien du revenu

La part croissante des dépenses provinciales au chapitre des services sociaux et du soutien du revenu provient en grande partie des dépenses plus considérables du ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC). De 1979-1980 à 1989-1990, les dépenses du MSSC ont crû à un rythme annuel moyen de 14 %.

Entre 1979-1980 et 1989-1990, les dépenses consacrées au soutien du revenu sont passées de 648 millions de dollars à 2,5 milliards de dollars, soit un taux annuel moyen d'augmentation de 15 %. Cette augmentation est attribuable à la hausse du montant moyen des prestations versées aux bénéficiaires de l'aide sociale, au coût plus élevé des abris, à l'inflation et à l'augmentation du nombre de personnes handicapées et de familles monoparentales qui comptent parmi les bénéficiaires du programme de soutien du revenu.

Les programmes à l'intention des personnes âgées ont également pris de l'ampleur. Les dépenses de fonctionnement relatives aux foyers pour personnes âgées relevant des municipalités et des organismes de bienfaisance sont passées de 120 millions de dollars en 1979-1980 à 360 millions de dollars en 1989-1990, ce qui représente une augmentation moyenne annuelle de 12 %. L'inflation et la multiplication des besoins en matière de soins expliquent l'accroissement des dépenses. Ces dernières années, il y a eu également une expansion des services permettant aux personnes âgées de vivre de façon autonome dans leur collectivité. Les dépenses pour des programmes communautaires tels que les Services de soutien à domicile, les Centres pour personnes âgées, les Services d'aides familiales et d'infirmières visiteuses et le Programme intégré de services d'aides familiales sont passées de 17 millions de dollars en 1984-1985 à 120 millions de dollars en 1989-1990. Cela représente une augmentation moyenne de 48 % par année.

Les fonds consacrés aux programmes de services à l'enfance, par exemple les garderies, ont également augmenté. Entre 1984-1985 et 1989-1990, les dépenses de fonctionnement des garderies sont passées de 87 millions de dollars à 327 millions de dollars, soit un taux moyen d'augmentation annuelle de 30 %. Les augmentations correspondent au nombre accru de locaux subventionnés, à l'amélioration des salaires versés aux employés de garderies et à l'inflation.

Les services fournis aux handicapés mentaux ont été intensifiés afin d'assurer à un plus grand nombre d'entre eux un logement et un soutien au sein de leur collectivité, utilisant ainsi au maximum leur capacité de vivre de façon autonome. Les dépenses pour ces services sont passées de 429 millions de dollars en 1984-1985 à 704 millions de dollars en 1989-1990, soit un taux moyen d'augmentation annuelle de presque 11 %.

Paiements de transfert

Près des trois quarts des dépenses du gouvernment de l'Ontario, soit 30,3 milliards de dollars, sont des paiements de transfert à des tiers, notamment les hôpitaux, les conseils scolaires, les universités et les municipalités. Une liste des principaux bénéficiaires des paiements de transfert figure à la page suivante.

Paiements de transfert en 1989-1990 **Tableau 5**

	En milliards de dollars	% du total des dépenses
Cinq principaux transferts		
Hôpitaux	6,0	14,5
Collèges	0,7	1,7
Universités	1,7	4,1
Conseils scolaires	4,2	10,2
Municipalités	4,5	10,9
Autres transferts		
Assurance-santé de l'Ontario	4,3	10,4
RMGO*	0,8	1,9
Autres	8,1	19,6
Total des paiements de transfert	30,3	73,3

* Comprend les régimes de médicaments gratuits relevant des ministères de la Santé et des Services sociaux et communautaires.

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Dépenses autres que les paiements de transfert

La tranche des dépenses réparties sous une forme autre que les paiements de transfert représente 26,7 %, soit 11 milliards de dollars. De cette somme, presque 4,3 milliards de dollars seront consacrés à l'intérêt sur la dette publique. Le reliquat de 6,7 milliards de dollars ira aux institutions et services financés par la province, comme les hôpitaux psychiatriques, les établissements correctionnels, les parcs provinciaux et autres programmes gouvernementaux, y compris l'administration et les activités de réglementation.

Dépenses en capital

Les dépenses en capital prévues pour 1989-1990 se chiffrent à environ 3,2 milliards de dollars, ce qui comprend celles des bénéficiaires des transferts. Depuis 1984-1985, les dépenses en capital de la province augmentent à un rythme moyen de 9,3 % par année. Le graphique suivant indique le niveau des dépenses en capital au cours des dernières années.

DÉPENSES EN CAPITAL
DE 1984-1985 À 1989-1990

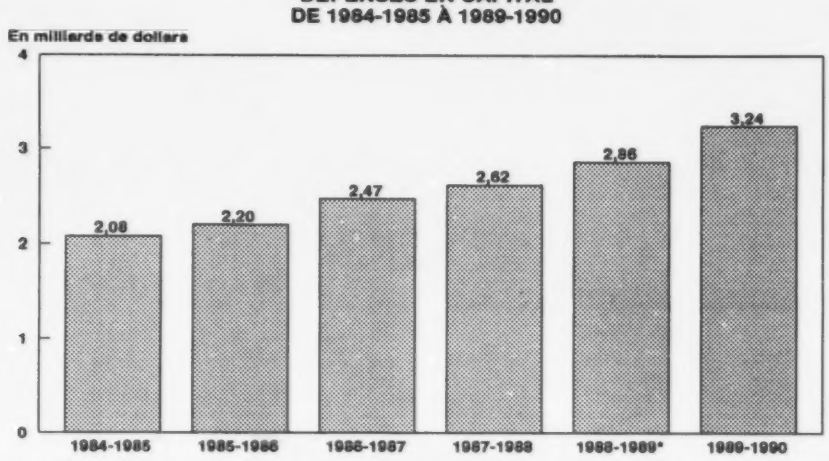

* Ne tient pas compte des paiements anticipés de 410 millions de dollars de1989-1990.
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Sommaire des dépenses

On prévoit que les dépenses augmenteront de 2,6 milliards de dollars entre 1988-1989 et 1989-1990. Les dépenses de 1989-1990 tiennent compte de paiements anticipés de 410 millions de dollars effectués en 1989-1990 et qui, normalement, l'auraient été en 1990-1991. Il s'agit de subventions d'immobilisations de 300 millions de dollars aux conseils scolaires et de 110 millions de dollars aux collèges et universités. Un autre montant de 823 millions de dollars, qui aurait dû être versé cette année, a été avancé en 1988-1989; il représentait des subventions d'immobilisations de 300 millions de dollars aux conseils scolaires et de 110 millions de dollars aux collèges et universités et enfin, des subventions inconditionnelles de 413 millions de dollars aux municipalités.

Limitations des dépenses

Réductions et contraintes budgétaires

Le budget de 1988 prévoyait des réductions et des contraintes budgétaires de l'ordre de 500 millions de dollars à l'échelle du gouvernement. Cet objectif en cours d'exercice a été atteint grâce aux efforts déployés constamment par le gouvernement en vue de limiter les dépenses et d'améliorer l'efficacité de la prestation des programmes.

Chaque ministère a apporté sa contribution en réduisant de 2 % ses dépenses au titre des salaires et des avantages sociaux et en diminuant de 6 % ses dépenses non salariales. De plus, on a réduit les dépenses de certains ministères pour des programmes généraux en tenant compte des besoins de trésorerie.

Le budget de 1989 fixait un objectif de 200 millions de dollars au chapitre des réductions et des contraintes budgétaires. Au 30 septembre 1989, on avait précisé les moyens de réaliser une portion de 40 millions de dollars de cet objectif. Au cours de la période écoulée de

1985-1986 à 1989-1990, ces réductions et contraintes budgétaires auront produit au total des économies de 1,1 milliard de dollars.

Indicateurs de dépenses

Depuis 1986-1987, les dépenses provinciales en pourcentage de l'économie décroissent et l'on prévoit qu'elles représenteront 15,2 % du PIB en 1989-1990.

DÉPENSES EN POURCENTAGE DE L'ÉCONOMIE DE 1984-1985 À 1989-1990

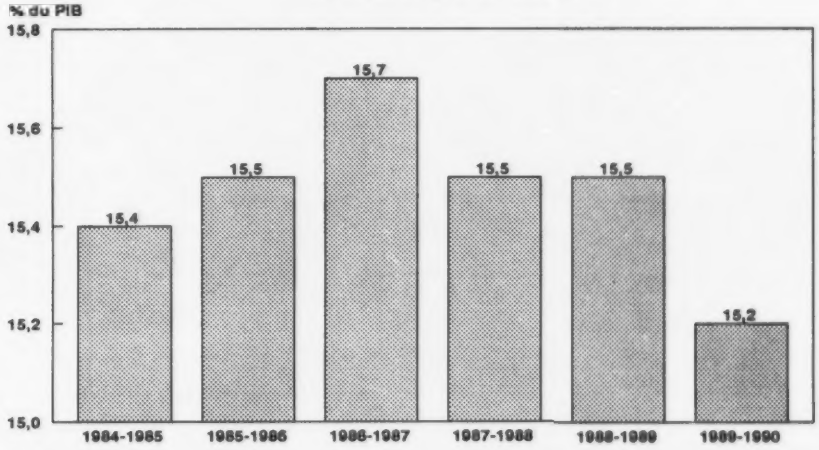

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

En ce qui concerne les dépenses par habitant, de toutes les provinces, c'est l'Ontario qui a connu la croissance la plus forte au cours des cinq dernières années. De 1985-1986 à 1989-1990, le taux moyen de la croissance de ces dépenses, sur une base annuelle, a été de 5,6 % pour l'ensemble des provinces contre un taux moyen de 7,6 % en Ontario.

CROISSANCE DES DÉPENSES PAR HABITANT DE 1985-1986 À 1989-1990

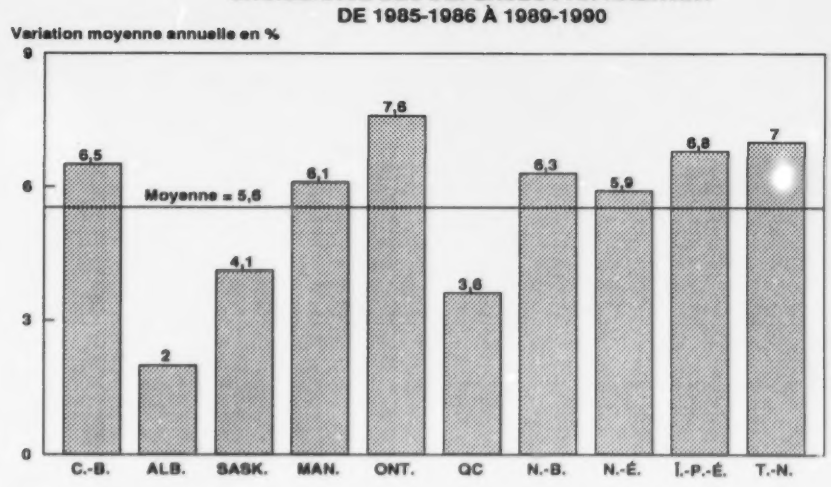

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

En dépit des taux élevés de croissance des dépenses, le niveau des dépenses par habitant en Ontario est demeuré sous la moyenne de l'ensemble des autres provinces, plaçant la province au cinquième rang. Toutefois, comme en témoigne le graphique suivant, l'écart se rétrécit en raison de la croissance plus rapide des dépenses en Ontario.

TOTAL DES DÉPENSES PROVINCIALES[1] PAR HABITANT DE 1984-1985 À 1988-1989

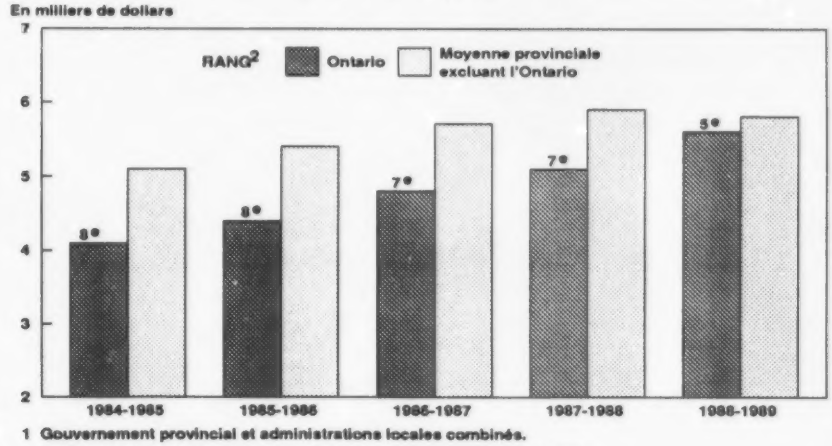

1 Gouvernement provincial et administrations locales combinés.
2 Le rang de l'Ontario parmi les provinces, le premier étant le plus élevé.
Source : Statistique Canada.

Indicateurs financiers

Les tendances financières en Ontario peuvent se mesurer au moyen d'indicateurs couramment utilisés. Les pages qui suivent présentent une évaluation de la situation financière de la province.

Le déficit de la province a grimpé à près de 3,2 milliards de dollars en 1982-1983, mais a depuis diminué pour atteindre 1,5 milliard de dollars en 1988-1989 et devrait s'établir à 0,6 milliard de dollars en 1989-1990, ce qui constitue le niveau le plus bas depuis 1974-1975.

DÉFICIT DE L'ONTARIO
DE 1979-1980 À 1989-1990

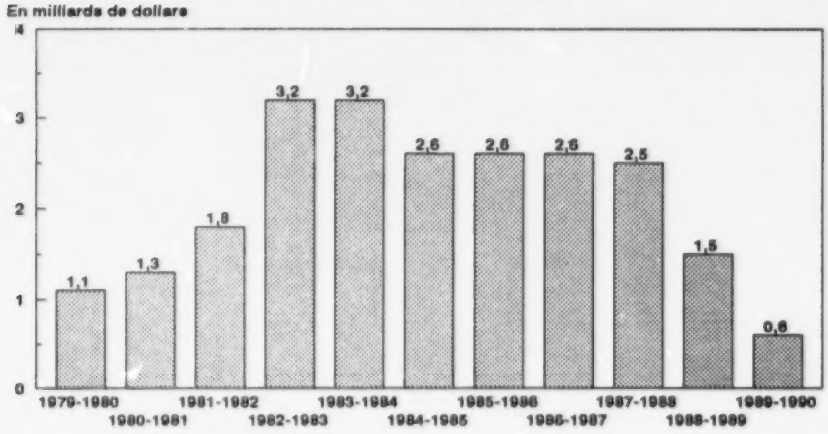

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Les besoins nets de trésorerie, qui avaient atteint le sommet de 2,5 milliards de dollars en 1982-1983, ont été comprimés et portés à 50 millions de dollars en 1988-1989. Un excédent de 477 millions de dollars et prévu pour 1989-1990.

BESOINS NETS (EXCÉDENT NET) DE TRÉSORERIE DE L'ONTARIO
DE 1979-1980 À 1989-1990

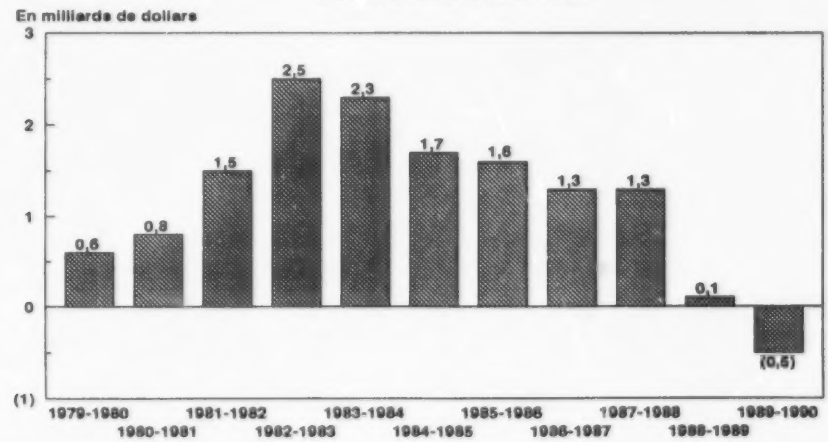

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

L'intérêt sur la dette publique de l'Ontario atteindra presque 4,3 milliards de dollars en 1989-1990, ce qui correspond à 10,5 % des recettes. En comparaison, les frais liés à la dette fédérale en 1989-1990 devraient s'élever à 35 % des recettes budgétaires fédérales. En

Ontario, la courbe de ce pourcentage devrait continuer à descendre comme elle le fait depuis 1985-1986, exercice où le pourcentage avait atteint 12,4 %.

INTÉRÊT SUR LA DETTE PUBLIQUE EN POURCENTAGE DES RECETTES DE 1979-1980 À 1989-1990

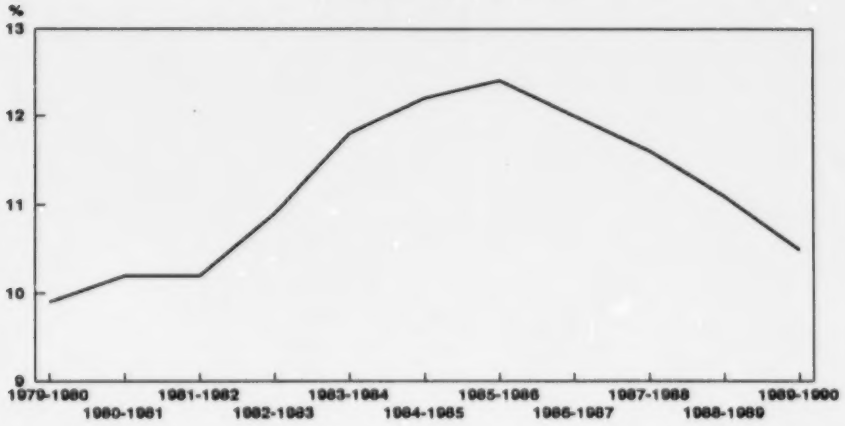

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Les résultats indiquent comment le gouvernement réussit à financer ses dépenses de fonctionnement quotidiennes avec ses recettes courantes. Le chiffre des dépenses exclut les dépenses en capital. En 1989-1990, les résultats devraient indiquer un excédent de près de 2,7 milliards de dollars; cette somme sera affectée au financement de 82 % des dépenses en capital de 3,2 milliards de dollars de la province.

RÉSULTATS EN ONTARIO DE 1984-1985 À 1989-1990

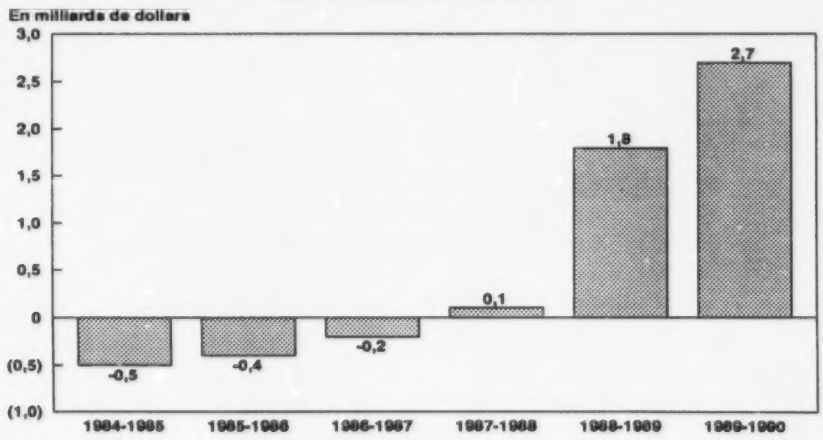

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

On s'attend à ce que la dette accumulée de l'Ontario aux fins de la province soit de 40 milliards de dollars d'ici la fin de 1989-1990. En termes de part de l'économie, le fardeau de la dette s'est allégé au cours des six dernières années. D'un maximum de 18 % du produit intérieur brut de la province en 1983-1984, le fardeau de la dette a décrû à 15,6 % en 1988-1989. En 1989-1990, la part de l'économie que représentera cet endettement devrait se situer à 14,7 %.

DETTE TOTALE AUX FINS DE LA PROVINCE EN POURCENTAGE DE L'ÉCONOMIE DE 1979-1980 À 1989-1990

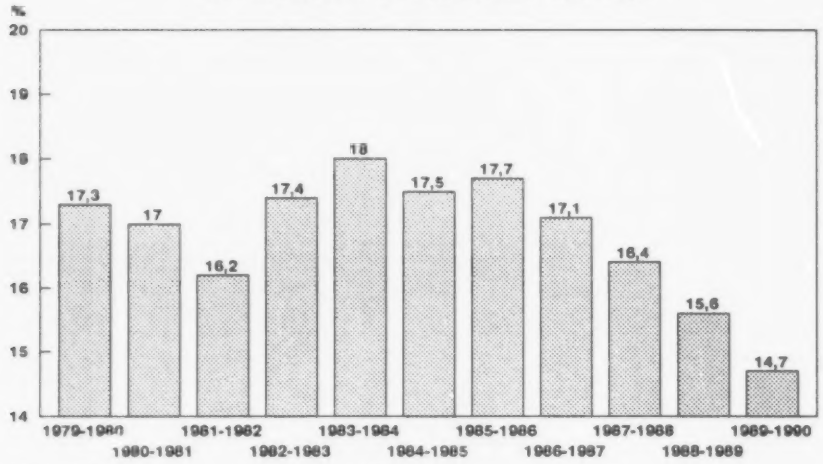

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

La capacité de la province à assumer sa dette peut être évaluée d'après le nombre de mois de recettes nécessaires pour la rembourser en entier. Ce chiffre, qui n'a cessé de décroître au cours des six dernières années, est passé de 15,4 mois en 1983-1984 à 12,6 mois en 1988-1989. En 1989-1990, il devrait diminuer encore et atteindre 11,8 mois.

NOMBRE DE MOIS DE RECETTES NÉCESSAIRES POUR REMBOURSER LA DETTE EN ENTIER DE 1979-1980 À 1989-1990

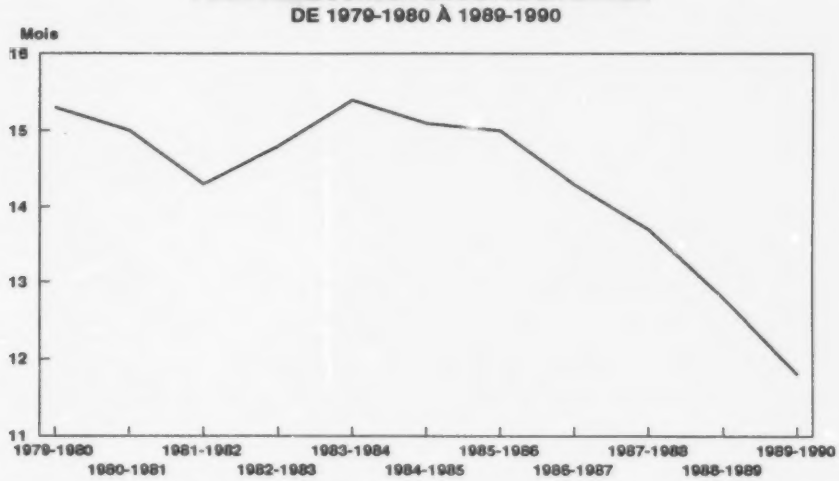

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

En plus de la dette totale à ses propres fins, la province avait accumulé une dette de 7,8 milliards de dollars au nom d'Ontario Hydro au 31 mars 1989. La dette d'Ontario Hydro garantie par la province atteignait 19,3 milliards de dollars au 31 mars 1989.

Si on les compare avec ceux des autres provinces, les résultats financiers de l'Ontario font bonne figure. Par exemple, en 1989-1990, une seule province aura un déficit par habitant inférieur à celui de l'Ontario qui sera de 60 $.

DÉFICITS PAR HABITANT EN 1989-1990

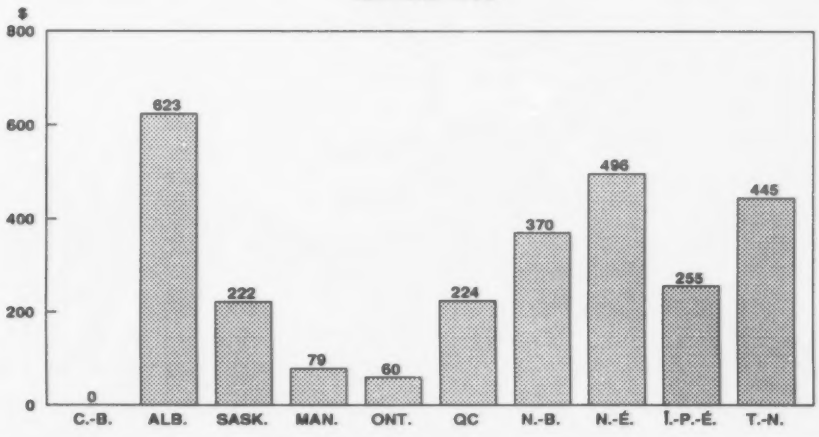

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Perspectives budgétaires à moyen terme

La présente section porte sur les perspectives budgétaires à moyen terme de l'Ontario. Les prévisions budgétaires de l'Ontario pour les périodes 1990-1991 à 1992-1993 reflètent les tendances actuelles des recettes et des dépenses et présupposent que les politiques ne seront pas modifiées. Les tendances décrites ci-après pourraient être modifiées suite à des changements économiques imprévus ou à des modifications apportées aux politiques gouvernementales relatives aux recettes et aux dépenses. Tel qu'indiqué ci-après, les tendances prévues ne tiennent pas compte de l'incidence possible du projet de taxe sur les produits et services qui modifierait les présentes perspectives.

Facteurs influençant la croissance des dépenses

De façon générale, les dépenses croissent plus rapidement que le taux d'inflation, mesuré au moyen de l'indice des prix à la consommation (IPC), en raison des facteurs suivants :

- L'augmentation de la population. La population de l'Ontario a augmenté en moyenne de 1,5 % par année au cours des cinq dernières années;

- Les changements démographiques. Par exemple, en raison du vieillissement de la population, le gouvernement devra offrir davantage de services de santé et de soutien;

- La croissance économique. En raison de la croissance de l'économie, le gouvernement doit investir davantage dans les routes, le logement, l'infrastructure municipale et les installations récréatives;

- L'adoption de nouveaux programmes ou l'élargissement des programmes actuels. Les programmes adoptés visent généralement à répondre à de nouvelles questions sociales telles que le SIDA, l'environnement et les services de garde d'enfants.

Ces facteurs ont contribué à la croissance des dépenses enregistrée au cours des six dernières années, qui a généralement dépassé le taux d'inflation (IPC) de trois à cinq points de pourcentage. En période de forte croissance économique, telle que celle qu'a connue l'Ontario au cours des dernières années, une augmentation des dépenses de 7 à 9 % peut être compensée par la croissance de l'économie. Au cours des trois dernières années, le taux de croissance des dépenses a été en moyenne d'environ 1,1 point de pourcentage inférieur à celui du PIB.

Lorsque le taux de croissance des dépenses dépasse celui de l'économie pendant une période prolongée, des pressions plus fortes sont exercées en ce qui a trait au déficit, ce qui peut entraîner l'accroissement de la dette publique si les impôts et taxes ne sont pas haussés.

Facteurs influençant la croissance des recettes

Les recettes du gouvernement proviennent de diverses sources dont l'imposition, les droits et permis et les paiements de transfert du gouvernement fédéral. La croissance économique a des répercussions sur seulement 70 % des recettes. Par conséquent, les recettes provenant de sources influencées par la croissance économique telles que la taxe de vente au détail et l'impôt sur le revenu des particuliers doivent croître beaucoup plus rapidement que l'économie pour que le taux de croissance global des recettes corresponde à celui de l'économie. L'augmentation des recettes équivaut généralement à environ 90 % du taux de croissance du PIB.

La proportion (30 %) des recettes qui n'est pas influencée par la croissance économique comprend essentiellement les droits fixés à intervalles discrets, et les transferts fédéraux qui ne sont pas de ressort provincial. Le gouvernement doit poser des gestes précis pour influencer le taux d'augmentation de ces sources de recettes.

Prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires regroupent les tendances de croissance des recettes et des dépenses décrites précédemment et les prévisions actuelles relatives à la croissance économique.

Les perspectives budgétaires, fondées sur les prévisions économiques élaborées par le ministère du Trésor et de l'Économie, présupposent qu'aucune modification ne sera apportée aux politiques actuelles et que la structure des recettes de 1989-1990 demeurera la même. On admet que le taux d'augmentation prévu des recettes équivaudra à 90 % du taux de croissance du PIB, comme par le passé. On admet également une progression annuelle des dépenses de 8,7 %, soit la moyenne annuelle enregistrée au cours des trois dernières années.

Selon l'hypothèse actuelle, le déficit passerait de 0,6 milliard de dollars en 1989-1990 à 2,4 milliards de dollars en 1992-1993. Puisque, en termes absolus, l'assiette provinciale des recettes est inférieure à l'assiette des dépenses, il faudrait que les recettes augmentent beaucoup plus rapidement que les dépenses pour maintenir le déficit à son niveau actuel.

Il importe de rappeler que les présentes prévisions présupposent que les politiques ne seront pas modifiées au cours de cette période et ne représentent pas un objectif financier.

PRÉVISION DU DÉFICIT DE L'ONTARIO[1]
DE 1983-1984 À 1992-1993

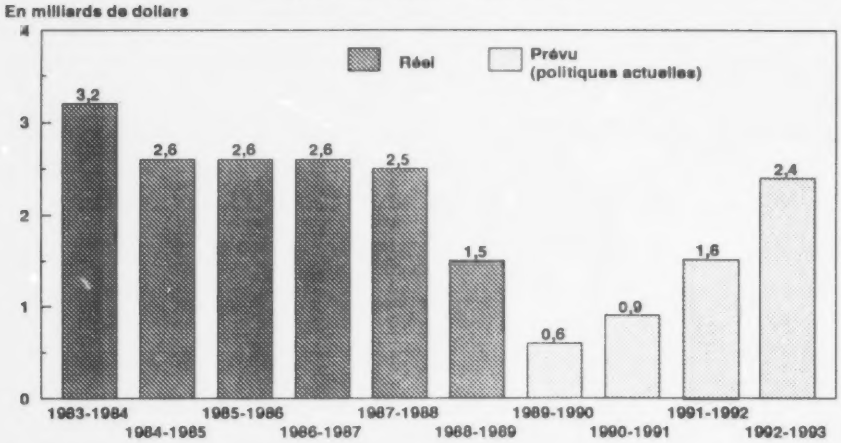

1 Ne tient pas compte de l'incidence de la TPS.
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Un revirement de la situation économique ou une récession nuirait aux finances de la province. La perte de recettes qu'entraînerait le ralentissement de la croissance économique alliée aux pressions exercées sur le gouvernement pour qu'il remédie à la situation, comme par exemple en investissant davantage dans la création d'emplois et l'aide sociale, pourrait entraîner une hausse importante du déficit prévu.

Si la croissance des recettes continuait au cours de la période prévue au taux historique de 90 % du taux de croissance du PIB, les recettes, exprimées en pourcentage de l'économie, diminueraient. Les dépenses, continuant à augmenter au taux de 8,7 % dans une économie sans entrain, représenteraient une plus grande part de l'économie. Avec la part des recettes en diminution et celle des dépenses en augmentation, le déficit, exprimé en pourcentage de l'économie, s'accroîtrait également. Ces tendances sont illustrées par le graphique suivant.

RECETTES, DÉPENSES ET DÉFICIT EN POURCENTAGE DE L'ÉCONOMIE [1]

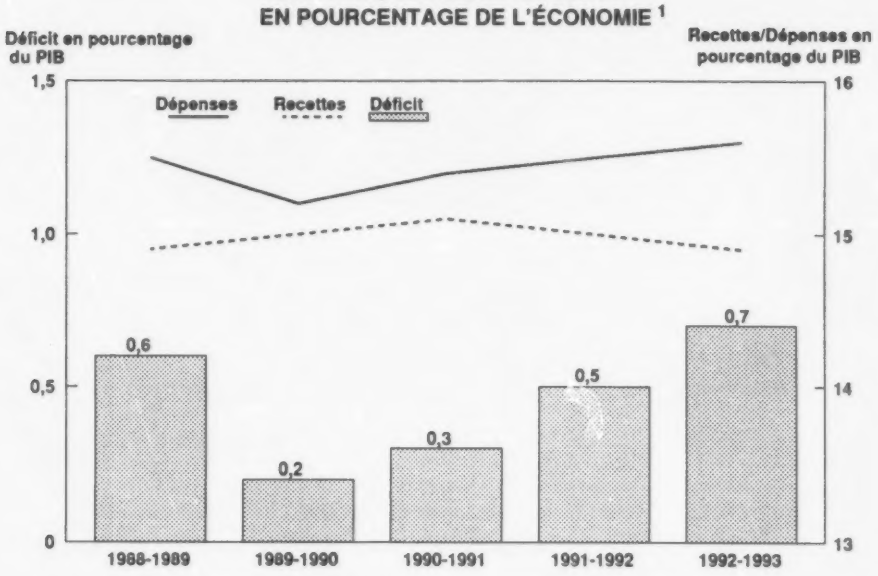

1 Ne tient pas compte de l'incidence de la TPS.
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Les prévisions budgétaires telles qu'exposées ne tiennent pas compte des répercussions sur les finances provinciales de la taxe sur les produits et services (TPS) proposée par le gouvernement fédéral. Cette taxe affecterait les finances provinciales de diverses façons.

Par exemple, sur le plan des recettes, la réduction proposée d'un point du taux fédéral d'imposition sur le revenu des particuliers et l'augmentation prévue du taux de chômage causée par la TPS pendant la période prévue entraîneraient une diminution des recettes ontariennes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers. Le gouvernement fédéral propose également d'appliquer la TPS aux recettes provinciales provenant des loteries, réduisant ainsi l'importance de cette source de recettes.

L'effet inflationniste de la TPS entraînerait également une augmentation des coûts de prestation des services provinciaux. L'augmentation du taux de chômage devrait faire grimper les coûts des programmes actuels destinés aux chômeurs. Certaines dépenses non budgétaires, comme par exemple, les régimes de retraite indexés du secteur public et les indemnisations des accidents du travail, seraient également touchées par la hausse du taux d'inflation.

La situation financière de nos principaux bénéficiaires de transferts provinciaux, à savoir les municipalités, les universités, les collèges, les écoles et les hôpitaux, serait également affectée par la TPS. Le ministre fédéral des Finances a promis que la réforme de cette taxe de vente fédérale n'alourdirait pas le fardeau associé à la taxe actuelle. Le gouvernement provincial craint que le projet du gouvernement fédéral de fixer la TPS à 9 % pour tous les achats puis d'accorder des remises partielles de la TPS à ces bénéficiaires empêchera le respect de cet engagement. Par exemple, cette remise partielle aura une incidence négative sur les mouvements de caisse de ces bénéficiaires.

Les répercussions financières exactes de la TPS dépendront de divers facteurs mais, somme toute, la taxe aura un effet négatif sur la situation financière de l'Ontario au cours de la période prévue, effet qui pourrait être très important.

Dette et financement par emprunt*

Dette de l'Ontario

COMPOSITION DE LA DETTE TOTALE AUX FINS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO AU 31 MARS 1989 (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

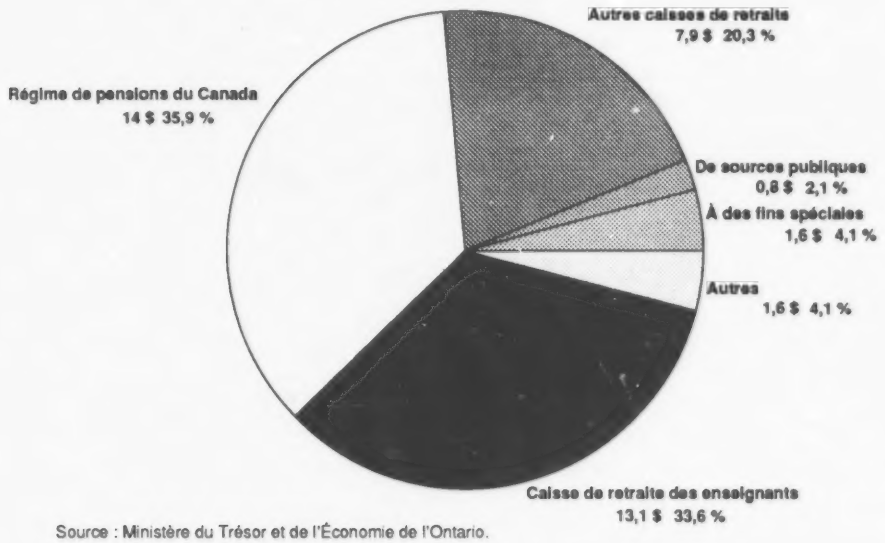

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

La dette totale de l'Ontario, qui se chiffrait à 39 milliards de dollars au 31 mars 1989, comprend toutes les dettes contractées par la province à ses propres fins, dont les débentures, les billets et les bons du Trésor d'une valeur de 29,5 milliards de dollars, les emprunts aux caisses de retraite et autres fonds en prestations au montant de 7,9 milliards de dollars et les comptes utilisés à des fins spéciales d'une valeur de 1,6 milliard de dollars qui regroupent essentiellement les dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario.

La dette de l'Ontario est principalement concentrée dans les régimes de retraite, tout particulièrement dans le Régime de pensions du Canada (RPC) et la Caisse de retraite des enseignants (CRE). Le montant des emprunts auprès du public ne représente que 2,1 % de la dette totale de la province. Les dettes des comptes utilisés à des fins spéciales totalisent 4,1 % de la dette totale.

---

* Tous les chiffres sur la dette de l'Ontario pour 1989-1990 sont tirés de Finances de l'Ontario, le 30 septembre 1989.

Dette consolidée du secteur public

DETTE CONSOLIDÉE DU SECTEUR PUBLIC
AU 31 MARS 1989
(CHIFFRES PROVISOIRES, EN MILLIARDS DE DOLLARS)

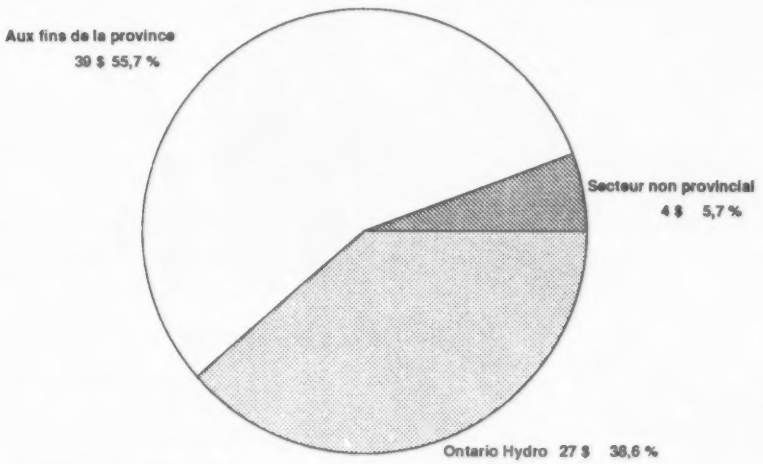

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

La dette consolidée du secteur public de l'Ontario comprend les dettes contractées à tous les paliers administratifs de la province. Au 31 mars 1989, la dette consolidée du secteur public avait atteint, estime-t-on, 70 milliards de dollars. Elle comprend désormais les dettes de l'Ontario contractées au titre des régimes de retraite et autres fonds de prestations et les comptes utilisés à des fins spéciales.

La prépondérance des dettes provinciales et des dettes garanties par la province dans la dette consolidée fait ressortir les effets de la politique de l'Ontario visant à centraliser le financement du secteur public au niveau provincial. La dette consolidée contractée directement ou garantie par la province, qui représente plus de 90 % de la dette, consiste en des obligations aux fins de la province et pour Ontario Hydro. En raison de la politique de centralisation du financement adoptée par l'Ontario, les municipalités, les conseils scolaires, les universités, les collèges et les hôpitaux n'ont guère eu besoin de contracter des emprunts auprès du public. Les fonds internes et les subventions provinciales financent une grande partie des dépenses locales en immobilisations, le reste étant financé par des emprunts. La dette des administrations locales représente environ 4 % de la dette consolidée, et les obligations financières des universités, des collèges et des hôpitaux, moins de 0,5 pour 100. La part provinciale de la dette consolidée du secteur public (contractée directement et garantie par la province) a graduellement augmenté au cours des années, reflétant la politique de centralisation du financement.

Emprunts d'Ontario Hydro

On prévoit que les emprunts annuels bruts d'Ontario Hydro seront d'environ 3,6 milliards de dollars et 4 milliards de dollars en 1989 et 1990 respectivement, les emprunts moins les remboursements s'établissant à 1,3 milliard de dollars en 1989 et à 1,7 milliard de dollars en 1990. La province surveille les besoins de financement d'Ontario Hydro et s'assure qu'ils sont compatibles avec les plans financiers de la province.

EMPRUNTS D'ONTARIO HYDRO *

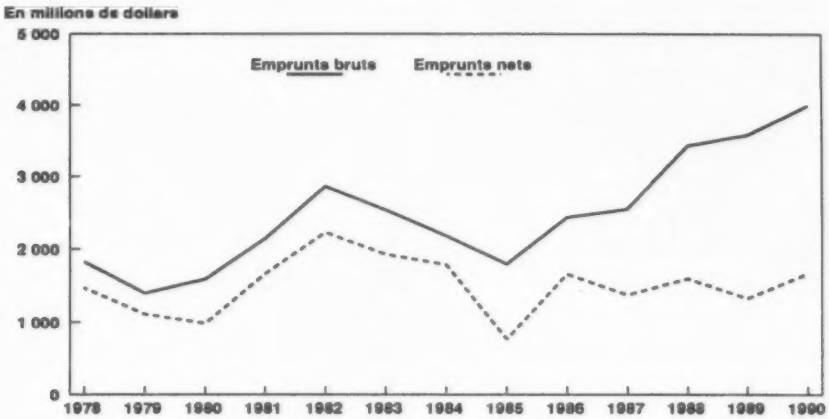

* Les données de 1978 à 1988 sont les chiffres réels, celles de 1989 sont les chiffres provisoires et celles de 1990, les chiffres prévisionnels.

Source : Ontario Hydro.

Comparaison entre les provinces

COMPARAISON DES DETTES DES PROVINCES EN DÉCEMBRE 1988

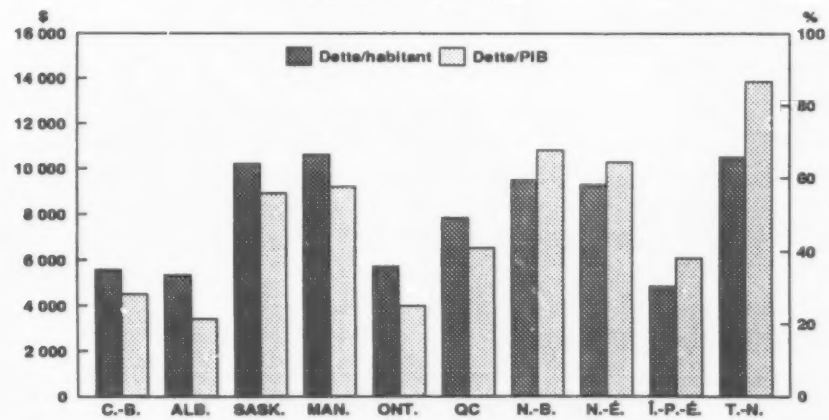

Sources : Banque du Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Aux fins de comparaison des dettes des provinces, on utilise surtout la dette contractée directement ou garantie par la province afin d'assurer une uniformité conceptuelle qui permette d'établir des comparaisons entre les provinces sur une certaine période. Néanmoins, la valeur des comparaisons est limitée parce que l'on exclut les dépôts au titre des régimes de retraite et certains autres emprunts, et que les provinces traitent leur fonds d'amortissement de manière différente et également en raison d'achats faits par les fonds de placement du secteur public comme l'Alberta Heritage Savings Trust Fund.

Le montant de la dette contractée directement ou garantie par l'Ontario est relativement peu élevé comparativement à celui d'autres provinces. En 1988, ce montant, qui s'élevait à 5 716 dollars par habitant, était l'un des moins élevés du Canada, ne dépassant que ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. L'Ontario avait l'un des plus faibles niveaux de dette contractée directement ou garantie par la province et exprimée en pourcentage du PIB (25,0 %), seule l'Alberta ayant eu un pourcentage moindre.

Financement de l'Ontario

Pour son financement, la province de l'Ontario a recours aux marchés financiers national et internationaux, aux fonds des régimes de retraite du secteur public qui comportent la Caisse de retraite des enseignants (CRE), la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et le Fonds d'indexation des pensions de retraite (FIPR) de même qu'à sa part du Régime de pensions du Canada (RPC). En raison des lois régissant la CRE, la CRF et le FIPR, le gouvernement de l'Ontario a dû puiser dans ces fonds qui sont devenus une source de financement sans cesse croissante pour la province. Au cours des trois dernières années, la disponibilité de fonds ne provenant pas du public a excédé les besoins de la province. Par conséquent, l'Ontario n'a pas puisé tous les fonds qui étaient disponibles dans le RPC. Les fonds du RPC que la province a déclinés ont été offerts à Ontario Hydro. Jusqu'à maintenant, en 1989-1990, la province a emprunté 651 millions de dollars au RPC au nom d'Ontario Hydro. En outre, le gouvernement provincial consacrera trois milliards de dollars du RPC pour aider à fournir 30 000 logements à but non lucratif au cours des trois à cinq prochaines années et jusqu'à 200 millions de dollars du RPC pour répondre aux besoins en immobilisations des conseils scolaires de l'Ontario.

Le gouvernement de l'Ontario a déposé un projet de loi qui modifiera de façon fondamentale ses mesures actuelles d'emprunt. Ce projet de loi prévoit qu'à compter du 1er janvier 1990, le flux monétaire net des régimes de retraite des enseignants et des employés de la fonction publique pourra être investi dans les marchés financiers publics. Après 1990-1991, le gouvernement de l'Ontario aura recours, s'il y a lieu, à l'emprunt public pour répondre à ses besoins.

Échéances de la dette de l'Ontario

Environ 13 % de la dette aux fins de la province arrivera à échéance au cours de la période de cinq ans allant d'avril 1990 à mars 1994, et 31 % entre 1990 et 1999. Au cours des cinq années se terminant en mars 1994, les dettes échues s'élèveront à 4,8 milliards de dollars, dont 53 % au titre du Régime de pensions du Canada.

ÉCHÉANCE DE LA DETTE DE L'ONTARIO

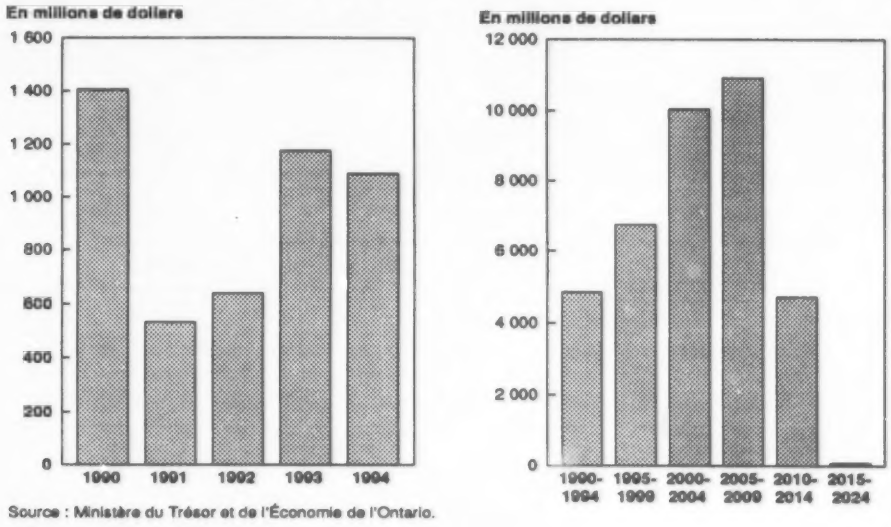

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Cotes de solvabilité

Classements provinciaux
Octobre 1989

Tableau 6

	Standard and Poor's (S&P)	Moody's	Société canadienne d'évaluation du crédit (SCÉC)	Dominion Bond Rating Service (DBRS)
Colombie-Britannique	AA+	Aa1	AA+	AA
Alberta	AA+	Aa1	AA	AA
Saskatchewan	AA -	A1	AA -	A (haut)
Manitoba	A+	A1	AA -	A
Ontario	AAA	Aaa	AAA	AA
Québec	AA -	Aa3	A	A (haut)
Nouveau-Brunswick	A+	A1	A	A
Nouvelle-Écosse	A -	A2	A -	A (bas)
Île-du-Prince-Édouard	NÉ*	A3	BBB+	A (bas)
Terre-Neuve	A -	Baa1	BBB	BBB

* Non évalué.

Sources : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario, Société canadienne d'évaluation du crédit, Dominion Bond Rating Service, Moody's Bond Survey et Standard and Poor's CreditWeek.

L'Ontario est la seule province ayant reçu la cote AAA de trois organismes d'évaluation (Standard and Poor's, Moody's et la Société canadienne d'évaluation du crédit). Ce sont l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique qui ont reçu la cote la plus élevée (AA) de Dominion Bond Rating Service.

Ajustements des évaluations en 1988 et 1989 **Tableau 7**

		Changement de l'évaluation
Colombie-Britannique	Remonté de :	AA à AA+ (S&P) Aa2 à Aa1 (Moody's) AA à AA+ (SCÉC) AA (bas) à AA (DBRS)
Manitoba	Remonté de :	A (bas) à A (DBRS)
Ontario	Remonté de :	AA+ à AAA (S&P)

Sources : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario, Société canadienne d'évaluation du crédit, Moody's Bond Survey et Standard and Poor's CreditWeek.

Programmes fédéraux-provinciaux de financement

Les parties suivantes décrivent les deux principaux programmes grâce auxquels les provinces reçoivent un financement du gouvernement fédéral : les accords fiscaux fédéraux-provinciaux et le Régime d'assistance publique du Canada.

Accords fiscaux fédéraux-provinciaux

Introduction

Les accords fiscaux fédéraux-provinciaux sont les moyens institutionnalisés qu'utilise le gouvernement fédéral pour transférer des fonds aux provinces dans son attachement au principe du partage du coût de certains programmes et de l'égalisation de la capacité financière des provinces. Le plus important de ces paiements est destiné aux services de santé et d'éducation postsecondaire en vertu du Financement des programmes établis (FPÉ). Des fonds sont également transférés dans le cadre du programme de péréquation, du programme de stabilisation fiscale et de la garantie des recettes provinciales au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Bien qu'il soit souvent question de négociations et d'ententes fédérales-provinciales au moment d'établir les accords fiscaux, il faut noter qu'ils relèvent entièrement du gouvernement fédéral tant du point de vue législatif que de leur application. Le gouvernement fédéral élabore et le parlement adopte une loi sur les accords fiscaux qui ne requiert aucun texte législatif d'habilitation, ni l'appui, ni même le consentement des provinces.

Financement des programmes établis

L'adoption en 1977 du FPÉ pour remplacer les programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés dans les domaines de la santé et de l'éducation postsecondaire est considérée comme un événement marquant du fédéralisme coopératif au Canada. Ce nouvel accord consistait essentiellement à donner aux provinces, depuis longtemps insatisfaites de la complexité et de la rigidité des programmes à frais partagés, une marge de manoeuvre plus grande en matière de politiques et d'administration, grâce à l'adoption d'un financement global. En même temps, Ottawa diminuait ses risques financiers en fondant ses contributions sur le taux de croissance économique national plutôt que sur les dépenses provinciales.

Toutefois, peu après l'adoption du nouvel accord, le gouvernement fédéral décida de suivre les composantes pécuniaires particulières des transferts pour les services de santé et d'éducation postsecondaire. Bien que cette pratique aille à l'encontre du principe de financement global, cet écart de principe n'était qu'à des fins de comptabilité, et les provinces n'étaient pas tenues de prouver qu'elles avaient bel et bien dépensé les fonds dans ces domaines.

La *Loi canadienne sur la santé*, adoptée par le parlement en 1984, établit les critères du programme et les conditions de paiement des transferts pécuniaires aux provinces destinés aux services de santé assurés et aux services complémentaires de santé. Aux termes de la loi, le régime d'assurance-maladie de chaque province doit respecter les modalités imposées par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire qu'il doit être complet, transférable, universel, accessible et administré par le gouvernement.

Le gouvernement fédéral a le pouvoir de retenir une partie des paiements de transfert d'une province équivalant au montant facturé par les médecins en sus des taux figurant dans les barèmes provinciaux. Des déductions similaires sont également imposées aux provinces qui permettent que les usagers paient des frais. Entre juillet 1984 et juin 1986, le gouvernement fédéral a retenu plus de 106 millions de dollars en paiements à l'Ontario. La province s'est depuis conformée aux conditions de la *Loi canadienne sur la santé* en éliminant la surfacturation des services de santé assurés et a récupéré le montant auparavant retenu.

Comme le montre le tableau 8, le gouvernement fédéral a pris d'autres mesures pour limiter la hausse de ses paiements aux provinces. Lorsque les accords fiscaux ont été modifiés en 1982, la compensation pour pertes de recettes qui faisait partie intégrante du FPÉ en vertu de l'accord de 1977 a été retirée. Cette mesure a éliminé une portion des montants alloués par habitant.

L'accroissement des transferts en vertu du FPÉ est fonction de la croissance économique et démographique de chaque province. En raison du plafond de "6 et 5" établi par le gouvernement fédéral en juin 1982 pour une période de deux ans, on a imposé des limites par habitant à la hausse des transferts destinés à l'éducation postsecondaire.

Le projet de loi C-96 du gouvernement fédéral a reçu la sanction royale en juin 1986. Cette loi a réduit de deux points de pourcentage la hausse annuelle des transferts par habitant effectués en vertu du FPÉ.

Le 27 juin 1989, le projet de loi C-33 du gouvernement fédéral - *Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé* a été reçu en première lecture. Si elle est adoptée, cette loi réduira la croissance annuelle par habitant des transferts effectués en vertu du FPÉ d'un autre point de pourcentage à compter de 1990-1991. Les réductions des paiements de transfert accordés à l'Ontario dépasseront ainsi 1,2 milliard de dollars en 1989-1990 et totaliseront près de 1,6 milliard de dollars en 1990-1991. Les paiements au comptant versés à l'Ontario, qui représentent environ 7 % des recettes budgétaires totales, devraient atteindre 2,7 milliards de dollars en 1989-1990.

Pertes de l'Ontario attribuables au ralentissement de la croissance annuelle du FPÉ[1] depuis 1982 **Tableau 8**
(en millions de dollars)

	Élimination de la compensation pour pertes de recettes	Plafonds "6 et 5" sur les transferts pour l'ÉPS[2]	Réduction du facteur de progression de 1986-1987[1]	Réduction du facteur de progression de 1990-1991[1]	Total Ontario	Total Prov.[3]
1982-1983	293	-	-	-	293	827
1983-1984	323	41	-	-	365	1 027
1984-1985	354	90	-	-	444	1 246
1985-1986	382	98	-	-	480	1 341
1986-1987	417	106	114	-	637	1 772
1987-1988[4]	452	115	245	-	812	2 246
1988-1989[4]	489	125	396	-	1 010	2 776
1989-1990[4]	531	136	567	-	1 234	3 380
1990-1991[5]	580	148	766	74[6]	1 568	4 270
TOTAL	3 821	860	2 088	74	6 842	18 884

1 Financement des programmes établis.
2 Éducation postsecondaire.
3 Comprend les territoires.
4 Selon les prévisions provisoires fédérales des montants auxquels l'Ontario a droit dans le cadre du FPÉ.
5 Prévisions.
6 Les pertes provinciales/territoriales résultant des plus récentes réductions du FPÉ totaliseront environ 200 millions de dollars en 1990-1991.

Remarque : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Sources : Ministère des Finances, Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Le soutien du gouvernement fédéral aux programmes de services de santé et d'éducation postsecondaire de l'Ontario a considérablement diminué. D'un maximum de 52 % des dépenses provinciales-locales à cette fin en 1979-1980, il est descendu à moins de 38 % en 1989-1990.

Péréquation

Les paiements de péréquation sont des transferts inconditionnels du gouvernement fédéral aux provinces qui y ont droit. Leur but, qui est défini à l'article 36 de la *Constitution canadienne de 1982*, est de garantir que les gouvernements provinciaux ont suffisamment de recettes pour assurer les services publics à un niveau de qualité et d'imposition sensiblement comparables. Le calcul des montants de péréquation a évolué au cours des années, la formule ayant été améliorée et modifiée depuis l'instauration du programme en 1957. Bien que ces changements aient soulevé des désaccords, dont certains ont eu des effets dramatiques, toutes les provinces appuient le programme dans son ensemble.

L'Ontario n'a jamais reçu de paiements de péréquation. En effet, lorsque la possibilité qu'il en reçoive s'est présentée en raison des prix du pétrole, cela a été rendu impossible par une modification rétroactive de la loi en 1981.

La norme actuelle des "cinq provinces" pour déterminer la capacité financière a remplacé la norme moyenne nationale en 1982. Ce changement combiné à des modifications de certaines assiettes fiscales tendait à désavantager le Québec et le Manitoba. Par conséquent, une garantie transitoire a été incorporée à la formule. Cette garantie stipulait qu'aucune province ne pouvait recevoir un montant inférieur à celui qu'elle avait reçu la dernière année d'application de l'ancienne formule. La garantie prévoyait également un certain taux de croissance.

Comme en témoigne le tableau 9, toutes les provinces, sauf l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario, reçoivent des paiements de péréquation fédéraux.

Estimations des paiements de péréquation par province en 1989-1990 — **Tableau 9**

	(en millions de dollars)	(en dollars par habitant)
Terre-Neuve	910	1 602
Île-du-Prince-Édouard	184	1 415
Nouvelle-Écosse	854	961
Nouveau-Brunswick	836	1 165
Québec	3 449	517
Manitoba	768	703
Saskatchewan	351	346
Total	7 353	664

Remarques : 1 Les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
2 L'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique ne reçoivent pas de paiements de péréquation.

Source : Ministère des Finances, Canada; Péréquation des recettes provinciales, Premier budget de dépenses, 1989-1990 (janvier 1989).

On estime actuellement à 7,4 milliards de dollars le total des paiements de péréquation pour 1989-1990. La seule limite législative à la croissance de ces paiements est la disposition selon laquelle le total des transferts ne doit pas excéder l'augmentation du PNB d'une année à l'autre. Jusqu'à maintenant, ce plafond n'a pas dû être imposé. Bien que ce soit le Québec qui bénéficie de la plus grande part de la péréquation totale (3,4 milliards de dollars), une seule province en reçoit un montant moins élevé par habitant que celui du Québec qui est de 517 dollars.

Stabilisation fiscale

Afin de protéger les provinces contre des pertes de recettes soudaines d'une année à l'autre à la suite d'un revirement économique, le gouvernement fédéral a prévu des paiements de stabilisation fiscale. Ces transferts pécuniaires inconditionnels garantissent que la somme des recettes fiscales de chaque province, évaluée selon une structure et des taux d'imposition constants, et de ses paiements de péréquation, ne seront pas inférieurs à ce qu'ils étaient l'année précédente.

Pendant l'exercice 1987-1988, entre autres modifications techniques, le gouvernement fédéral a limité les subventions annuelles à 60 $ par habitant. Aux provinces qui auraient droit à un montant plus élevé, il accorde des prêts sans intérêt remboursables en cinq ans. Jusqu'à maintenant, deux provinces ont reçu des paiements dans le cadre de ce programme; la Colombie-Britannique a reçu 175 millions de dollars pour l'exercice 1982-1983 et l'Alberta a reçu 75 millions de dollars en versement provisoire dans le cadre d'une réclamation non résolue en 1986-1987. Cependant, les paiements de stabilisation fiscale offrent une garantie substantielle pour nombre de provinces.

Garantie des recettes au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers

Étant donné que les taux provinciaux d'imposition du revenu des particuliers sont établis en fonction de l'impôt fédéral de base, la garantie des recettes provinciales au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers prévoit des indemnisations limitées pour les provinces qui subissent des pertes de recettes pour une année d'imposition à la suite d'une modification de la politique fiscale fédérale. L'indemnisation équivaut au montant des pertes de recettes au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers subies par une province en sus de 1 % de l'impôt fédéral de base pour cette province. Jusqu'à maintenant, seule la Saskatchewan a reçu un paiement en vertu de ce programme; la somme de 4,3 millions de dollars lui a été versée pour l'année d'imposition 1985.

Régime d'assistance publique du Canada

Le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) a été instauré par une loi fédérale en 1966. Il s'agit d'un accord de partage des frais des programmes d'aide sociale et de bien-être social administrés au palier provincial. Ce régime remplace certains programmes à frais partagés d'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux aveugles et aux chômeurs. À la fin des années soixante, ces programmes étaient vigoureusement critiqués en raison des restrictions imposées à l'admissibilité. Le nouveau programme a été conçu pour rendre plus cohérents et homogènes les régimes d'assistance publique provinciaux auparavant fragmentés.

Depuis l'instauration de ce régime, les paiements ont augmenté, passant de 0,3 milliard de dollars en 1967-1968 à la somme estimative de 4,8 milliards de dollars en 1989-1990 selon le Budget des dépenses principal du Canada. Le RAPC est la troisième source de transferts

aux provinces en importance, le FPÉ et la péréquation venant en premier. En Ontario, les recettes provenant de ce régime devraient totaliser 1,8 milliard* de dollars en 1989-1990.

Le RAPC est censé n'être qu'une précaution aux termes de laquelle le gouvernement fédéral fournit un montant égal à la moitié des dépenses provinciales pour l'aide sociale (nourriture, logement et vêtements) fournie aux personnes dans le besoin et pour un éventail de services, notamment les services à l'enfance, les services de garde d'enfants, d'aides familiales pour les personnes âgées, des établissements pour les personnes handicapées et de counseling familial. Pour recevoir des fonds du RAPC, les programmes provinciaux prévoyant la prestation de services sociaux doivent être conçus de façon à aider les personnes qui sont dans le besoin ou qui pourraient le devenir. En outre, les bénéficiaires potentiels doivent démontrer leur admissibilité en fournissant la preuve de leurs besoins ou de leur revenu selon des critères définis par chaque province conformément aux directives générales du gouvernement fédéral.

Ce régime a été soumis à de nombreux examens au cours des deux dernières décennies. En 1970-1971, le comité sénatorial de la pauvreté a présenté un rapport le critiquant et a recommandé qu'il soit remplacé par un programme de revenu annuel garanti. Dix ans plus tard, des négociations étaient en cours pour que les services sociaux en soient retirés et fassent l'objet d'un financement global en vertu d'une loi sur le financement des services sociaux inspirée du FPÉ. Toutefois, cette proposition a été retirée lorsque les provinces ont refusé toute réduction de l'indexation du FPÉ au PNB moins un pour cent. La proposition visant à remplacer la contribution fédérale au RAPC et d'autres programmes fiscaux et transferts fédéraux, comme les allocations familiales et les crédits d'impôts pour enfants, par un revenu annuel garanti a refait surface lorsqu'en 1985 la Commission Macdonald a recommandé l'adoption d'un programme universel de sécurité du revenu.

Plus récemment, le groupe de travail Nielsen sur la révision des programmes n'a trouvé aucune raison de procéder à un changement en profondeur du RAPC. Toutefois, dans son rapport, il manifeste son inquiétude face au recours à long terme à l'assistance par des personnes aptes au travail et au risque que le coût du RAPC ne devienne exorbitant. Le groupe Nielsen conclut qu'il pourrait être nécessaire de limiter le financement du RAPC en fixant un plafond aux dépenses fédérales en vertu de l'accord. Il n'en demeure pas moins que le RAPC est un exemple unique de collaboration intergouvernementale et de partage des frais d'importants programmes sociaux offerts partout au Canada.

---

* Comprend l'aide juridique en matière civile.

Loi sur les services de garde d'enfants au Canada

Les dépenses provinciales relatives aux services de garde d'enfants pour l'exercice en cours devraient atteindre 364 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation de 310 % par rapport au niveau de 1984-1985.

Le 26 septembre 1988, la Chambre des communes a adopté la *Loi sur les services de garde d'enfants au Canada*, pour permettre au gouvernement fédéral de conclure des ententes de partage des frais au titre des programmes provinciaux de services de garde d'enfants. Ce projet n'avait toutefois pas encore été adopté par le Sénat lors de la dissolution du parlement le 30 septembre et n'a pas été déposé de nouveau.

La *Loi sur les services de garde d'enfants au Canada* aurait remplacé les contributions sans plafond aux programmes de garde d'enfants de l'Ontario par une contribution maximale de 1,7 milliard de dollars du gouvernement fédéral de 1988 à 1995. Sous réserve des limites annuelles, les contributions d'Ottawa auraient compris le remboursement de 75 % des subventions d'immobilisations octroyées pour des locaux de garderies à but non lucratif et le remboursement de 50 % des subventions de fonctionnement destinées à toutes les garderies approuvées.

Les provinces auraient pu décider de continuer de partager ces dépenses dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada plutôt que de conclure une entente en vertu de la *Loi sur les services de garde d'enfants au Canada*.

Dans son budget de 1989, le gouvernement fédéral annonçait que les nouvelles dispositions de partage des frais des programmes provinciaux de garde d'enfants seraient reportées et s'engageait à répondre, avant la fin de son mandat, aux objectifs qu'il s'est fixés en matière de garde d'enfants. Entre temps, les frais des services admissibles de garde d'enfants offerts en Ontario seront toujours partagés dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Transferts provinciaux aux administrations locales

En 1989-1990, la province fournira un appui financier totalisant près de 4,5 milliards de dollars aux municipalités et aux organismes municipaux, comme l'indique le tableau 10.

Le soutien accordé aux conseils scolaires s'élève également à près de 4,5 milliards de dollars, montant qui comprend près de 310 millions de dollars de subventions d'immobilisations.

Principaux transferts provinciaux aux administrations locales **Tableau 10**
(en millions de dollars)

	Perspectives budgétaires pour 1989-1990
Transferts aux municipalités	
Inconditionnels	871
Routes	678
Transports en commun	393
Services sociaux	1 571
Santé	219
Environnement	184
Loisirs et activités culturelles	92
Autres*	490
Total des transferts aux municipalités	4 498
Transferts aux conseils scolaires	
Subventions législatives générales**	4 153
Subventions d'immobilisations	310
Total des transferts aux conseils scolaires	4 463
Total des transferts alloués	8 961
Avances***	(413)
Total des transferts aux administrations locales	8 548

* Comprend les subventions additionnelles du ministère du Développement du Nord et des Mines consacrées aux routes du Nord.

** Un montant additionnel de 7,5 millions de dollars a été ajouté au montant alloué au ministère de l'Éducation dans les prévisions 1989-1990.

*** En 1988-1989, 300 millions de dollars pour les subventions d'immobilisations scolaires et 413 millions de dollars pour les subventions inconditionnelles ont été avancés des sommes prévues pour 1989-1990. En 1989-1990, 300 millions de dollars alloués aux subventions d'immobilisations scolaires seront avancés des sommes prévues pour 1990-1991.

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Transferts aux municipalités

On estime que les paiements de transfert aux municipalités devraient augmenter de 333 millions de dollars par rapport à 1988-1989 et se chiffrer à 4,5 milliards de dollars en 1989-1990, soit une augmentation de près de 8 %.

Le gouvernement provincial accorde une aide financière aux municipalités sous forme de subventions conditionnelles et inconditionnelles. Les subventions conditionnelles sont généralement accordées sous réserve qu'elles soient utilisées dans le cadre d'un programme ou d'un service précis offert par la municipalité et sont régies par des critères d'admissibilité et des conditions d'utilisation. Les municipalités doivent généralement participer au

financement du programme. La plupart des subventions conditionnelles sont destinées aux transports, à la santé, aux services sociaux, à l'environnement, aux affaires culturelles et aux loisirs.

Les subventions inconditionnelles versées aux municipalités peuvent être utilisées comme l'entend le conseil municipal. Ces subventions sont accordées dans le cadre du Programme ontarien de subventions inconditionnelles.

Le gouvernement provincial a avancé 413 millions de dollars aux municipalités en 1988-1989 au titre des subventions inconditionnelles prévues pour 1989-1990. Cette initiative a permis de renflouer l'encaisse des municipalités. Pour 1989-1990, le montant des subventions inconditionnelles sera maintenu au niveau de 1988-1989.

Le gouvernement provincial procède actuellement à l'examen des programmes de subventions conditionnelles et inconditionnelles en vue de les rendre plus efficaces et plus équitables. Récemment, un comité consultatif sur les questions de financement provinciales et municipales a été formé pour conseiller le ministre des Affaires municipales et lui permettre de mieux répondre aux problèmes de financement des administrations locales et du gouvernement provincial. Ce comité a entre autres été chargé de présenter des recommandations sur le système de transfert des paiements.

Le taux de croissance moyen annuel du soutien provincial accordé au secteur municipal a dépassé sensiblement le taux d'inflation en Ontario au cours des cinq dernières années. Comme l'indique le tableau 11, le total des transferts au titre du fonctionnement équivalait à plus du double du taux d'inflation (4,3 %), reflétant la croissance de l'aide provinciale destinée aux domaines tels que la santé et les services sociaux.

Transferts provinciaux aux municipalités **Tableau 11**
(en millions de dollars)

	1984-1985	Perspective 1989-1990	Augmentation moyenne annuelle (%)
Inconditionnels	720	871	3,9
Conditionnels	1 419	2 417	11,2
Fonctionnement	2 139	3 288	9,0
Immobilisations	940	1 210	5,2
Total - Transferts	3 079	4 498	7,9

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Le taux de croissance des transferts relatifs aux immobilisations a lui aussi dépassé sensiblement le taux d'inflation en raison du plus grand nombre de projets d'immobilisations

provinciaux dans le domaine de l'environnement et des transports en commun. En outre, malgré le maintien au niveau de l'an dernier des subventions destinées aux routes en 1989-1990, les transferts relatifs aux routes ont augmenté d'environ 34 % depuis 1984-1985.

Performance du secteur municipal

On prévoit que les dépenses municipales augmenteront de 15,5 % en 1989, ce qui est bien supérieur au taux moyen composé de croissance annuelle de 10 % de 1984 à 1989. Les dépenses en immobilisations, qui représentent moins du quart des dépenses totales, devraient s'accroître de 32 %. La croissance est toujours attribuable aux régions desservies par les administrations régionales. En général, ces régions connaissent une croissance des services, mesurée d'après l'augmentation du nombre de ménages, supérieure à la moyenne. Il faut également souligner que les courbes de croissance peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre dans une même région. Le tableau 12 indique que la croissance des dépenses des municipalités ne faisant pas partie des administrations régionales devrait être en moyenne de 7,1 %.

Estimation des dépenses des municipalités en 1988 et 1989 **Tableau 12**
(en millions de dollars)

	Chiffres préliminaires 1988	Prévisions 1989	Augmentation %
Municipalités dans la communauté urbaine de Toronto*	3 991	4 731	18,5
Municipalités dans une région*	5 073	6 032	18,9
Toutes les administrations régionales*	**9 064**	**10 763**	**18,7**
Municipalités dans un comté*	2 701	2 915	7,9
Municipalités dans un district	772	806	4,4
Toutes les administrations non régionales	**3 473**	**3 721**	**7,1**
Total pour le secteur municipal	**12 537**	**14 484**	**15,5**

* Comprend les administrations de palier supérieur et inférieur.
Source : Ministère des Affaires municipales de l'Ontario.

Comme l'indique le tableau 13, la proportion du financement des municipalités, sous forme de transferts et d'impôts fonciers municipaux, a chuté au cours de cette période, la différence étant comblée par d'autres recettes et des droits d'usagers.

Provenance des recettes municipales **Tableau 13**
(en pourcentage)

	1984	Prévisions pour 1989
Impôts fonciers*	40,4	38,5
Subventions provinciales	32,1	28,0
Toutes les autres recettes	27,5	33,5
	100,0	100,0

* Comprend la facturation pour l'adduction d'eau et le traitement des eaux d'égout.
Source : Ministère des Affaires municipales de l'Ontario.

Au chapitre de l'endettement, l'ensemble des municipalités se trouve dans une meilleure situation que la province bien qu'il puisse y avoir des exceptions d'une municipalité à l'autre. (Se reporter au graphique suivant.) On entend par "endettement" le total de la dette à long terme et la dette au titre de travaux pour les égouts et conduites d'eau du ministère de l'Environnement de l'Ontario. En 1988, le total de la dette des municipalités destinée à leurs propres fins s'élevait à environ trois milliards de dollars, ce qui représentait un peu plus de 23 % du total des recettes annuelles. Par comparaison, la dette de l'Ontario aux fins de la province équivalait à environ 105 % des recettes budgétaires annuelles. Les versements d'intérêts sur la dette publique devraient atteindre environ 10,8 % des recettes annuelles de la province en 1988 contre un pourcentage estimatif de 5 % pour les municipalités.

DETTE À SES PROPRES FINS EN POURCENTAGE DES RECETTES ANNUELLES*

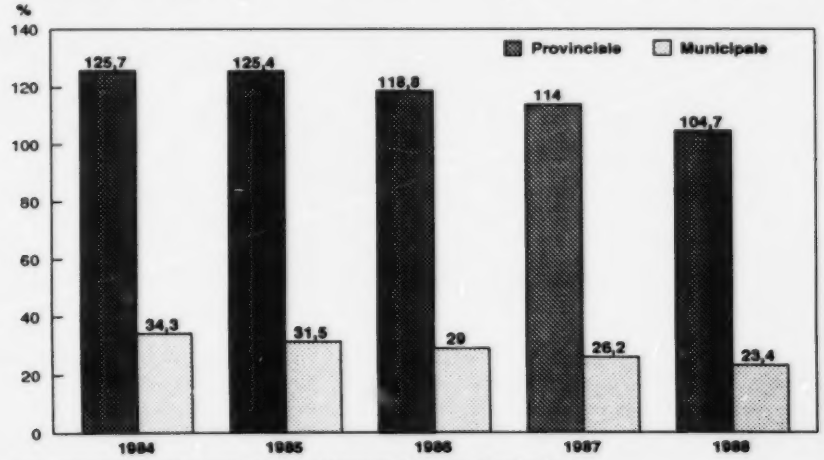

* Les données de 1988 du ministère des Affaires municipales sont préliminaires.
Sources : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario et ministère des Affaires municipales de l'Ontario.

De 1987 à 1988, les emprunts à long terme contractés par les municipalités ont crû de 23,8 % et se sont chiffrés à 458 millions de dollars. Cette situation est attribuable à la forte croissance des dépenses en immobilisations. Il s'agit là d'une augmentation notable sur les dernières années (de 1984 à 1987) où le taux moyen composé de croissance annuelle avait été de 11,5 %.

En vertu de la *Loi sur les municipalités*, le fonds d'administration générale et le compte de fonctionnement d'une municipalité ne peuvent avoir d'excédent ni de déficit. La Commission des affaires municipales de l'Ontario fournit des lignes directrices pour évaluer la capacité des municipalités à accroître leurs dettes. En règle générale, selon la Commission, le service de la dette d'une municipalité ne devrait pas dépasser 20 % de ses dépenses annuelles de fonctionnement. Malgré la hausse de l'emprunt, les municipalités conservent, dans une mesure importante, la possibilité d'assumer des dettes pour des travaux d'immobilisations et d'autres entreprises d'envergure bien qu'il existe d'importantes exceptions, surtout dans le Grand Toronto. Le tableau 14 donne l'estimation la plus récente de la capacité d'emprunt des municipalités en ne tenant pas compte des dettes assumées pour les conseils scolaires ni des dettes garanties par la province.

Capacité estimative d'endettement des municipalités en 1988 **Tableau 14**
(en millions de dollars)

	Capacité totale d'endettement	Capacité d'endettement disponible	
		$	%
Municipalités dans la communauté urbaine de Toronto*	3 382	2 512	74,3
Municipalités dans une région	3 589	2 453	68,3
Toutes les administrations régionales*	**6 971**	**4 965**	**71,2**
Municipalités dans un comté*	2 146	1 875	87,4
Municipalités dans un district	635	572	90,1
Toutes les administrations non régionales	**2 781**	**2 447**	**88,0**
Total pour le secteur municipal	**9 752**	**7 412**	**76,0**

* Comprend les administrations de palier supérieur et inférieur.
Source : Ministère des Affaires municipales de l'Ontario.

Réserves et fonds de réserve municipaux

Le graphique suivant indique que les sommes mises de côté dans des fonds de réserve se sont accrues constamment de 1983 à 1988. Il s'agit de recettes que les municipalités prévoient utiliser à une date ultérieure pour des dépenses de fonctionnement et en immobilisations. Les réserves sont généralement utilisées à des fins de fonctionnement telles que les éventualités et les programmes de crédits des prestations de maladie. Les fonds de réserve sont mis sur pied par les conseils municipaux en vue de projets d'immobilisations futurs. Les conseils municipaux peuvent y avoir recours plutôt que de contracter des emprunts à long terme.

DETTE TOTALE, FONDS DE RÉSERVE ET RÉSERVES

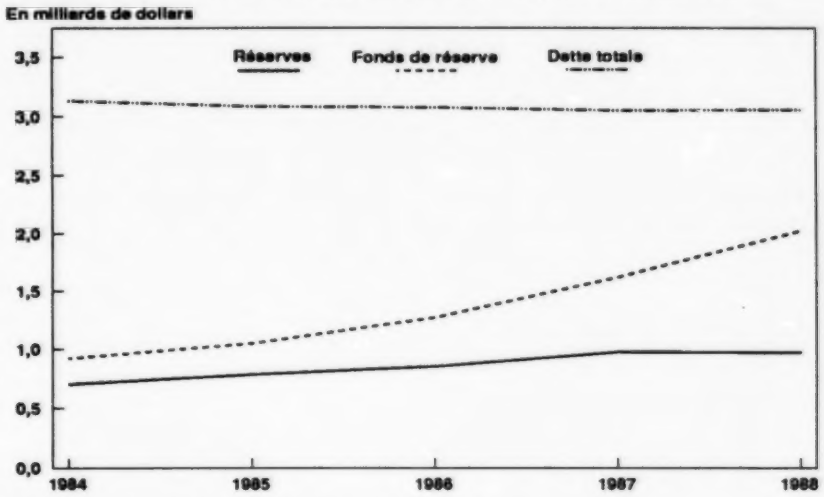

Source : Déclarations financières présentées au ministère des Affaires municipales de l'Ontario de 1984 à 1988 (version préliminaire).

Financement des services d'éducation

En Ontario, le gouvernement provincial et les conseils scolaires se partagent le financement des services d'éducation élémentaire et secondaire. La portion assumée par la province est distribuée aux conseils scolaires sous forme de subventions générales et par l'intermédiaire de programmes d'immobilisations et celle des conseils scolaires provient des impôts fonciers locaux.

Les subventions de fonctionnement versées par le gouvernement de l'Ontario aux conseils scolaires sont passées de 3 914 millions de dollars en 1988-1989 à 4 161 millions de dollars en 1989-1990, une augmentation de 6,3 %.

De plus le gouvernement provincial s'est engagé à verser, à compter de 1989-1990, 300 millions de dollars par année pendant quatre ans pour les immobilisations scolaires, soit 1 200 millions de dollars au total. En 1989-1990, un montant de 310 millions de dollars a été affecté, ce qui représente une augmentation de plus de 300 % par rapport au montant de 72 millions de dollars versé à cette fin en 1984-1985.

Le projet de loi 20, *Loi de 1989 sur les redevances relatives à l'aménagement de bien-fonds*, a été déposé devant l'Assemblée législative. En vertu de cette loi, les conseils scolaires pourraient prélever des impôts pour le lotissement aux fins du financement de la construction d'écoles. De plus, la loi offre une solution de rechange aux conseils scolaires et aux promoteurs qui désirent prendre des mesures de financement innovatrices plutôt que de prélever des impôts pour le lotissement. Par ailleurs, le projet de loi 18, *Loi de 1989 modifiant la Loi sur la Société ontarienne d'aménagement municipal*, stipule que les conseils scolaires pourront emprunter à faible coût, pour la construction d'écoles, 200 millions de dollars du Régime de pensions du Canada.

Le financement des écoles tient une place importante dans les dépenses des deux paliers gouvernementaux comme l'indique le tableau 15.

Perspectives du financement des services d'éducation **Tableau 15**
(en pourcentage)

	Perspectives pour 1989-1990
Paiements de transfert aux conseils scolaires	
Par rapport au total des transferts locaux	49,9
Par rapport aux dépenses budgétaires provinciales	10,8
Financement des écoles au niveau local	
Dépenses de fonctionnement des conseils scolaires par rapport au total des dépenses locales de fonctionnement	47,6
Moyenne des taxes scolaires (résidentielles) par rapport au total des impôts fonciers locaux*	48,0

* Par ménage.
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

ANNEXES

I. Dépenses fiscales

II. Capacité financière et effort fiscal

III. Glossaire

ANNEXE I

Dépenses fiscales

Dépenses fiscales au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers
Estimations des recettes auxquelles l'Ontario renonce pour l'année d'imposition 1989
(en millions de dollars)

Tableau 1

	Pertes de recettes
Dépenses fiscales assumées avec le gouvernement fédéral	
Déductions et exemptions	
Cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite	583
Exemption à vie pour gains en capital de 100 000 $	400
Cotisations à un régime enregistré de pensions	272
Exclusion de gains en capital	260
Frais financiers	117
Cotisations syndicales	64
Frais de garde d'enfants	46
Frais de déménagement	15
Crédits d'impôt non remboursables	
Crédit personnel de base	3 123
Crédit de marié(e) ou l'équivalent	300
Crédit en raison de l'âge	194
Dons de charité	188
Cotisations au Régime de pensions du Canada	157
Primes d'assurance-chômage	132
Crédit pour enfants à charge	74
Crédit pour revenu de pensions	49
Frais médicaux	30
Crédit pour personnes handicapées	30
Frais de scolarité	25
Crédit pour études	10
Dépenses fiscales assumées par l'Ontario (1989-1990)	
Exonération des primes de l'Assurance-santé de l'Ontario*	595
Subventions fiscales pour les personnes âgées de l'Ontario*	505
Crédits d'impôt foncier et de taxe de vente de l'Ontario	444
Réduction de l'impôt de l'Ontario	40
Crédit d'impôt du Régime d'épargne-logement de l'Ontario	30
Crédit d'impôt pour contributions politiques en Ontario	5

* Bien qu'elles ne soient pas prévues dans le régime d'impôt sur le revenu des particuliers, ces dépenses fiscales profitent aux particuliers. Le paiement des primes de l'Assurance-santé de l'Ontario et l'exonération de ces primes prendront fin le 31 décembre 1989.

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Dépenses fiscales au titre des impôts des compagnies **Tableau 2**
Estimations des recettes auxquelles l'Ontario renonce pour l'année 1989-1990
(en millions de dollars)

	Pertes de recettes de l'Ontario
Impôt sur le revenu des compagnies	
Déduction accordée aux petites entreprises	435
Déduction pour amortissement et amortissement comptable	210
Impôt-santé des employeurs (taux réduits pour les petits employeurs)	190
Exclusion de gains en capital	150
Taux réduits dans certains secteurs	88
Redressement du coût de remplacement actuel	83
Super déduction pour la recherche-développement	56
Frais d'exploration et d'aménagement	15
Déduction relative aux ressources	2
Programme des compagnies pour l'expansion des petites entreprises	1,3
Programme ontarien d'exploration minière	0,2
Impôt sur le capital	
Montants uniformes d'impôt sur le capital pour les petites entreprises	100
Impôt sur l'exploitation minière	
Exemption de trois ans de l'impôt sur les bénéfices miniers pour les nouvelles mines	5
Exemption pour bénéfices miniers de 500 000 $	3

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Dépenses fiscales au titre de la taxe de vente au détail **Tableau 3**
Estimation des recettes auxquelles l'Ontario renonce pour l'année 1989-1990
(en millions de dollars)

	Pertes de recettes de l'Ontario
Services	
Actes professionnels	3 981
Service. commerciaux	2 189
Services personnels	1 831
Hébergement temporaire	42
Droits d'entrée	30
Biens	
Énergie (y compris les carburants)	1 836
Produits d'épicerie essentiels	1 200
Matériel de production	909
Publications	168
Aliments préparés	120
Terre et eau	120
Médicaments vendus sur ordonnance	110
Vêtements pour enfants	60
Aéronefs	57
Appareils médicaux	28
Chaussures	27
Produits d'hygiène féminine	11
Selon les acheteurs - Remboursement ou exemption de taxe sur des biens et services	
Agriculteurs	207
Personnes de passage en Ontario	25
Hôpitaux	15
Organismes religieux ou de bienfaisance	11
Personnes handicapées	8
Pêcheurs	1
Trappeurs	1
Musées et galeries d'art	1
Municipalités (camions de pompiers)	1

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Dépenses fiscales au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers Règles fiscales pour 1989

Dépenses fiscales assumées conjointement avec le gouvernement fédéral

Déductions et exemptions

Cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite : Les cotisations peuvent être déduites du revenu, jusqu'à concurrence des limites prescrites. Le montant des cotisations déductible une année dépend du plafond fixé pour cette année (7 500 $ en 1989), du revenu et du montant des cotisations à un régime enregistré de pensions.

Exemption à vie pour gains en capital de 100 000 $: Les contribuables ont droit à une exemption cumulative à vie pour gains en capital, jusqu'à concurrence de 100 000 $.

Cotisations à un régime enregistré de pensions : Les cotisations obligatoires des salariés au régime de pensions peuvent être déduites du revenu.

Exclusion de gains en capital : Un tiers des gains en capital sont exempts d'impôt sur le revenu.

Frais financiers : Les particuliers peuvent déduire de leur revenu les frais d'intérêt sur un emprunt contracté dans le but de faire un placement, les frais de consultation en matière de placements et autres frais liés à des placements.

Cotisations syndicales : Les droits annuels d'adhésion à un organisme répondant à certains critères sont déductibles du revenu.

Frais de garde d'enfants : Les frais de services de garde d'enfants pour permettre à un parent seul ou aux conjoints de gagner un revenu ou de suivre des cours dans le cadre d'un programme d'études ou de formation peuvent être déduits du revenu. La déduction maximale est de 4 000 $ par enfant de moins de sept ans et de 2 000 $ par enfant de sept ans et plus.

Frais de déménagement : Les personnes qui déménagent pour se rapprocher d'au moins 40 kilomètres du lieu de leur nouvel emploi peuvent déduire leurs frais de déménagement de leur revenu, à condition que ces frais ne leur soient pas remboursés.

Crédits d'impôt non remboursables*

Crédit personnel de base : Tous les déclarants peuvent obtenir un crédit de 536 $.

Crédit de marié(e) ou l'équivalent : Un crédit pouvant atteindre 447 $ est offert aux personnes qui déclarent comme personne à charge leur conjoint ou, pour celles qui ne sont pas mariées, toute autre personne répondant aux critères d'une personne à charge et vivant avec le déclarant.

Crédit en raison de l'âge : Ce crédit de 289 $ est consenti à tous les déclarants âgés de 65 ans ou plus.

Dons de charité : Un crédit est offert pour les dons de charité et dons au Canada ou à une province, et pour les dons de biens culturels.

Cotisations au Régime de pensions du Canada : Un crédit pouvant atteindre 46 $ est offert au titre des cotisations obligatoires.

Primes d'assurance-chômage : On peut obtenir un crédit pouvant atteindre 54 $ au titre des primes obligatoires.

Crédit pour enfants à charge : Il est possible de demander un crédit de 35 $ pour chaque enfant à charge de moins de 19 ans, ce crédit étant doublé à partir du troisième enfant.

Crédit pour revenu de pensions : Cette disposition permet aux particuliers, et surtout aux personnes âgées, de demander un crédit pouvant atteindre 88 $ au titre de leur revenu de pensions admissible.

Crédit pour frais médicaux : Ce crédit est offert pour tous frais médicaux ou dentaires payés et supérieurs à 3 % du revenu net.

Crédit pour personnes handicapées : Ce crédit de 289 $ est offert aux contribuables qui répondent aux conditions prescrites.

Frais de scolarité : Les étudiants peuvent demander un crédit pour leurs frais de scolarité pouvant en faire l'objet et transférer toute portion non utilisée de ce crédit à un contribuable assumant leurs frais d'entretien.

---

* La déclaration d'impôt sur le revenu n'indique pas de montant pour les crédits provinciaux d'impôt sur le revenu non remboursables. On a estimé la valeur de ces crédits, en ce qui concerne l'impôt de l'Ontario exigible, en multipliant chaque crédit fédéral par le taux d'imposition de 52 % en 1989 pour l'Ontario.

Crédit pour études : Ce crédit, qui est destiné aux étudiants à plein temps, est calculé selon le nombre de mois aux études; toute portion non utilisée de ce crédit peut être transférée à un contribuable assumant les frais d'entretien de l'étudiant.

Dépenses fiscales assumées par l'Ontario

Exonération des primes de l'Assurance-santé de l'Ontario : Grâce à ce programme, les primes de l'Assurance-santé de l'Ontario des familles à faible revenu et de certains groupes sont éliminées ou réduites.

Subventions pour les personnes âgées de l'Ontario : Les personnes de 65 ans ou plus peuvent recevoir une subvention d'impôt foncier maximale de 600 $ et une subvention de taxe de vente de 50 $.

Crédits d'impôt foncier et de taxe de vente de l'Ontario : Ce programme prévoit des crédits d'impôt remboursables pour les personnes à faible revenu et à revenu modeste âgées de moins de 65 ans afin d'alléger le fardeau d'impôt foncier et de taxe de vente qu'elles doivent assumer.

Réduction de l'impôt de l'Ontario : Dans le cadre de ce programme, l'impôt sur le revenu de l'Ontario de 150 $ ou moins des déclarants à faible revenu est éliminé ou réduit.

Crédit d'impôt du Régime d'épargne-logement de l'Ontario : Ce programme prévoit des crédits d'impôt remboursables pouvant atteindre 500 $ pour les personnes seules et 1 000 $ pour les familles qui épargnent en vue d'acheter une première habitation.

Crédit d'impôt pour contributions politiques en Ontario : Un crédit d'impôt pouvant atteindre 750 $ est offert en contrepartie d'une portion des contributions versées à un parti politique provincial inscrit.

Dépenses fiscales au titre des impôts des compagnies Règles fiscales pour 1989

Impôt sur le revenu des compagnies

Déduction accordée aux petites entreprises : Pour les compagnies privées de contrôle canadien qui ont droit à la déduction fédérale accordée aux petites entreprises, le taux d'imposition du revenu des compagnies de l'Ontario est réduit à 10 % pour les premiers 200 000 $ de revenu admissible chaque année.

Déduction pour amortissement et amortissement comptable : La déduction pour amortissement permet aux compagnies d'imputer, aux fins de l'impôt, des immobilisations à un taux qui excède habituellement l'amortissement comptable.

Exclusion de gains en capital : Le tiers de la plupart des gains en capital est imposable, et le tiers des pertes en capital peut servir à contrebalancer les gains en capital imposables.

Taux réduits dans certains secteurs : Une réduction de 1 % du taux d'imposition est accordée au titre du revenu provenant d'activités de fabrication ou de transformation, de la pêche ou de l'exploitation minière, forestière ou agricole.

Redressement du coût de remplacement actuel : Déduction appliquée au revenu qui serait autrement imposable et équivalant à un pourcentage du prix de matériel neuf destiné à des activités de fabrication ou de transformation et à la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau en Ontario.

Super déduction pour la recherche-développement : Déduction applicable directement au revenu qui serait autrement imposable et qui équivaut à un pourcentage des dépenses courantes et des dépenses d'investissement engagées pour de la recherche-développement en Ontario.

Frais d'exploration et d'aménagement : Toutes les dépenses en exploration et en aménagement engagées en Ontario ou ailleurs au Canada dans le cadre d'activités d'exploitation minière sont entièrement déductibles du revenu.

Déduction relative aux ressources : Cette déduction équivaut à un pourcentage des bénéfices provenant de la production de pétrole, de gaz et de minéraux.

Programme des compagnies pour l'expansion des petites entreprises : En vertu de ce programme, le gouvernement de l'Ontario offre des subventions (aux particuliers) ou consent un crédit d'impôt (aux compagnies) d'après le montant de leur investissement dans de petites entreprises admissibles par l'entremise d'une compagnie pour l'expansion des petites entreprises.

Programme ontarien d'exploration minière : Les nouvelles compagnies d'exploration, c'est-à-dire qui ne déclarent pas de production, peuvent recevoir un crédit d'impôt ou une subvention équivalant à 25 % des frais d'exploration admissibles.

Impôt sur le capital

Montants uniformes d'impôt pour les petites entreprises : Certaines petites entreprises sont exonérées de l'impôt sur le capital et d'autres paient un taux uniforme d'impôt moins élevé.

Impôt sur l'exploitation minière

Exemption de trois ans pour les nouvelles mines : Le revenu provenant de l'exploitation d'une nouvelle mine ou d'une mine ayant subi un agrandissement important est exempt de

l'impôt sur l'exploitation minière pendant les trois premières années de production commerciale.

Exemption pour bénéfices miniers de 500 000 $: Une exemption annuelle est accordée sur le revenu minier, jusqu'à concurrence de 500 000 $.

Dépenses fiscales au titre de la taxe de vente au détail
Règles fiscales pour 1989

Services

Actes professionnels : Les honoraires sont exempts de la taxe de vente au détail.

Services commerciaux : La plupart des services commerciaux sont exempts de la taxe de vente au détail.

Services personnels : La plupart des services personnels sont exempts de la taxe de vente au détail.

Hébergement temporaire : Les frais d'hébergement temporaire sont taxés au taux réduit de 5 %.

Droits d'entrée : Tous les droits d'entrée de 4 $ ou moins à des lieux de divertissement ou pour des activités spécifiques sont exempts de la taxe de vente au détail.

Biens

Énergie : L'énergie, sous toutes ses formes, y compris les carburants, est exempte de la taxe de vente au détail.

Produits d'épicerie essentiels : Tous les aliments achetés dans un magasin, sauf les boissons gazeuses, les grignotines et les friandises, sont exempts de la taxe de vente au détail.

Matériel de production : Les achats et la réparation de matériel et d'outillage de production sont exempts de la taxe de vente au détail.

Publications : Les livres, journaux et revues d'abonnement sont exempts de la taxe de vente au détail.

Aliments préparés : Les aliments préparés vendus 4 $ ou moins sont exempts de la taxe de vente au détail.

Terre et eau : La terre, la glaise, le sable, le gravier, la pierre non finie et l'eau naturelle sont exempts de la taxe de vente au détail.

Médicaments vendus sur ordonnance : Tous les médicaments prescrits par un médecin, un dentiste ou un vétérinaire sont exempts de la taxe de vente au détail.

Vêtements pour enfants : Les vêtements de taille pour enfants sont exempts de la taxe de vente au détail.

Aéronefs : Les aéronefs commerciaux et pièces d'aéronefs commerciaux, le matériel et leur réparation sont exempts de la taxe de vente au détail.

Appareils médicaux : Les prothèses auditives, dentaires et visuelles vendues sur ordonnance sont exemptes de la taxe de vente au détail.

Chaussures : Les chaussures vendues 30 $ ou moins sont exemptes de la taxe de vente au détail.

Produits d'hygiène féminine : Les tampons ainsi que les serviettes et ceintures hygiéniques sont exempts de la taxe de vente au détail.

<u>Avantages accordés à certains acheteurs</u>

Agriculteurs : Les personnes exerçant des activités agricoles n'ont pas à payer la taxe de vente au détail sur la plupart des outils, du matériel ainsi que leurs réparations - et des produits agricoles.

Personnes de passage en Ontario : Les personnes de l'extérieur de la province peuvent obtenir un remboursement de la taxe de vente au détail sur certains articles.

Hôpitaux : Le matériel médical et chirurgical acheté par les hôpitaux est exempt de la taxe de vente au détail.

Achats des organismes religieux et oeuvres de bienfaisance : Les vêtements et chaussures d'occasion vendus 50 $ ou moins par ces organismes et les repas qu'ils vendent à un prix minime sont exempts de la taxe de vente au détail. Les publications, articles utilisés dans la pratique du culte et les matériaux de construction achetés par ces organismes sont exempts de la taxe de vente au détail sous réserve de certaines conditions.

Personnes handicapées : La plupart des appareils prothétiques et orthopédiques sont exempts de la taxe de vente au détail. La taxe de vente au détail payée à l'achat d'un véhicule servant à transporter des personnes atteintes d'un handicap physique peut être remboursée jusqu'à concurrence de 1 600 $ pour les voitures et de 2 400 $ pour les fourgonnettes.

Pêcheurs : Certains articles de pêche, dont les vaisseaux, sont exempts de la taxe de vente au détail s'ils sont achetés par un pêcheur commercial.

Trappeurs : Le matériel de trappage acheté par un trappeur détenant un permis est exempt de la taxe de vente au détail.

Musées et galeries d'art : Les oeuvres d'art qu'achète un musée ou une galerie d'art sont exemptes de la taxe de vente au détail à condition qu'au moins la moitié des recettes de l'établissement proviennent de dons du public ou de subventions.

Municipalités (camions de pompiers) : Les véhicules de pompiers dont le prix est supérieur à 1 000 $ et réservés à l'usage d'une municipalité, d'un hôpital public, d'une université, d'une régie de services publics ou d'un groupe bénévole sont exempts de la taxe de vente au détail.

ANNEXE II

Capacité financière et effort fiscal

La capacité financière d'une province se mesure par son aptitude à puiser des recettes dans les sources de recettes disponibles. L'effort fiscal indique dans quelle mesure elle applique des impôts et des taxes à ces sources de recettes. Dans cette partie, on utilise ces mesures pour établir des comparaisons entre les provinces.

Détermination de la capacité financière

On peut évaluer la capacité financière en utilisant un certain nombre d'indices.

Les gouvernements fédéral et provinciaux utilisent une formule tenant compte du caractère représentatif du régime fiscal pour évaluer la capacité financière. Selon cette formule, on définit une assiette pour chaque source de recettes et l'on détermine la capacité financière d'après la population. Par exemple, l'assiette de la taxe sur le tabac d'une province correspond au nombre de cigarettes qui y sont vendues. Si la part de l'assiette de la province est inférieure à sa part de la population, on dit que la province a une capacité financière insuffisante pour cette assiette. Dans le cas contraire, elle a alors un excédent de capacité financière. En d'autres termes, on dit qu'une province a une capacité financière insuffisante, pour une assiette donnée, si sa proportion de l'assiette par habitant est inférieure à la moyenne nationale.

On choisit les assiettes en fonction des pratiques fiscales des provinces. Par exemple, si certains articles comme les vêtements pour enfants ne sont pas soumis à la taxe de vente au détail dans la plupart des provinces, la vente de ces articles n'entre pas dans l'assiette, d'où le régime dit "représentatif".

À l'aide des données sur le programme fédéral de péréquation, on peut calculer la proportion de l'assiette globale en "additionnant" 37 assiettes provinciales et locales. On dispose alors d'un critère unique mais global qui permet d'évaluer la capacité financière relative d'une province. En 1988-1989, la capacité financière de l'Ontario, évaluée selon cette formule, correspondait à 109 % de la moyenne nationale. Le graphique ci-après illustre l'évolution de la capacité financière de l'Ontario au cours des dix dernières années.

CAPACITÉ FINANCIÈRE DE L'ONTARIO
(EN POURCENTAGE DE LA MOYENNE NATIONALE)

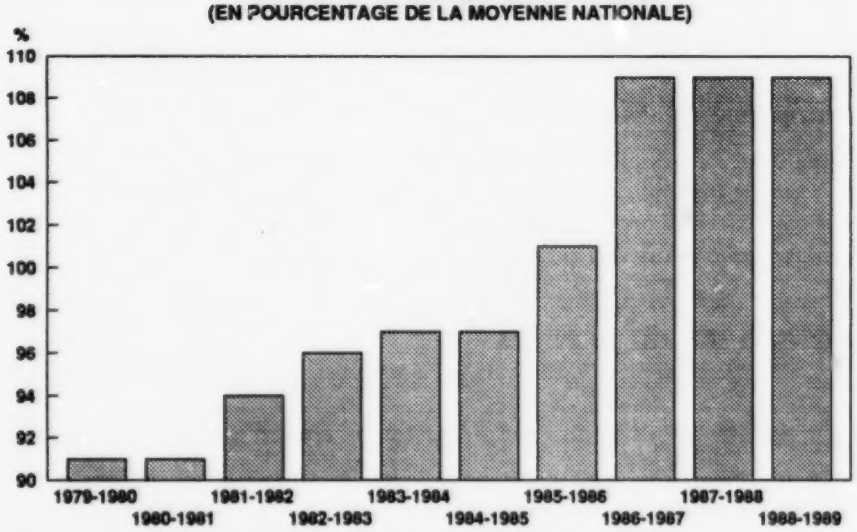

Remarques : Les données pour 1987-1988 et 1988-1989 pourraient être révisées.
L'indice pour 1987-1988 est calculé selon la valeur correspondant à l'introduction graduelle du changement apporté aux assiettes fiscales dans les règlements de 1987 sur les accords fiscaux.

Source : Ministère des Finances, Canada.

Comme l'indique le tableau 1, en 1988-1989, les capacités financières variaient de 62 % à Terre-Neuve à 137 % en Alberta. Si l'on ajoute les recettes provenant des transferts fédéraux aux recettes de sources provinciales et locales, la capacité financière des provinces recevant des paiements de péréquation s'approche de la moyenne nationale. Comme les transferts fédéraux à ces provinces sont assez importants, la capacité relative des provinces qui n'en reçoivent pas diminue. Par exemple, la capacité financière de l'Ontario en 1988-1989 a reculé de 9 points de pourcentage et s'est établie à 100 % de la moyenne nationale, principalement parce que la province ne reçoit pas de paiements de péréquation.

Indices de la capacité financière provinciale-locale en 1988-1989 **Tableau 1**
(en pourcentage de la moyenne nationale)

	Recettes de source provinciale-locale	Recettes de source provinciale-locale plus tous les transferts fédéraux*
Terre-Neuve	62	95
Île-du-Prince-Édouard	65	98
Nouvelle-Écosse	77	96
Nouveau-Brunswick	72	98
Québec	87	95
Ontario	**109**	**100**
Manitoba	82	94
Saskatchewan	90	95
Alberta	137	122
Colombie-Britannique	105	99
Moyenne nationale	100	100

* Les transferts fédéraux ne comprennent que ceux contenus dans le Budget des dépenses principal pour 1988-1989.

Remarque : Ces données pourraient être révisées.

Sources : Ministère des Finances, Canada et ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Sont inclus dans le calcul des transferts fédéraux les points d'impôt spéciaux que le Québec a choisis à la place d'une partie des contributions pécuniaires fédérales versées en vertu du Régime d'assistance publique du Canada et de l'assurance-hospitalisation. Ces contributions fédérales ont été incorporées ultérieurement au financement des programmes établis.

Détermination de l'effort fiscal

On compare souvent les taux d'imposition provinciaux pour différentes sources de recettes (ex. : taux de taxe de vente) pour évaluer l'effort relatif des provinces pour générer des recettes. Or, ces comparaisons ne suffisent pas, à elles seules, à mesurer l'effort fiscal global d'une province.

On peut aussi évaluer l'effort fiscal par source de recettes, comme c'est le cas pour la capacité financière. Il s'agit de calculer, pour chaque source, un taux d'imposition national moyen en divisant les recettes provinciales perçues par l'assiette de l'ensemble des provinces. On peut alors déterminer l'effort fiscal global d'une province en divisant sa part du total des recettes provinciales et locales par sa part du total de l'assiette.

Cette évaluation de l'effort fiscal révèle dans quelle mesure une province impose les assiettes disponibles comparativement à la moyenne nationale. On tient compte des recettes locales en

raison des responsabilités diverses que chaque province confie à ses administrations locales. Le tableau 2 donne les indices de l'effort fiscal relatif en 1988-1989 pour l'ensemble des assiettes.

Indices de l'effort fiscal provincial-local en 1988-1989 **Tableau 2**
(en pourcentage de la moyenne nationale)

Terre-Neuve	99
Île-du-Prince-Édouard	96
Nouvelle-Écosse	89
Nouveau-Brunswick	96
Québec	115
Ontario	**100**
Manitoba	111
Saskatchewan	103
Alberta	73
Colombie-Britannique	100
Moyenne nationale	100

Remarque : Ces données pourraient être révisées.
Source : Ministère des Finances, Canada.

L'effort fiscal global de l'Ontario équivaut à la moyenne nationale. L'effort fiscal de l'Alberta est d'environ 27 % inférieur à la moyenne nationale, surtout parce qu'elle ne perçoit pas de taxe de vente et que ses taux d'imposition du revenu des particuliers sont les plus bas. Comme la proportion des recettes de l'Alberta provenant du pétrole et du gaz correspond presque à sa part de l'assiette pour ces produits, l'imposition des ressources naturelles ne fausse pas les chiffres sur son effort fiscal.

L'effort fiscal du Québec, de quelque 15 points de pourcentage supérieur à la moyenne nationale en 1988-1989, est considérable. Malgré une forte imposition de certaines sources de recettes, l'effort fiscal global des provinces maritimes n'est pas très important, ce qui s'explique en grande partie par la faiblesse relative des impôts fonciers locaux.

ANNEXE III

Glossaire

Accord sur la perception des impôts : Accord entre chaque province et le gouvernement fédéral qui autorise ce dernier à percevoir pour chacune l'impôt provincial sur le revenu des particuliers. En vertu des accords actuels, les provinces acceptent de calculer leur impôt en pourcentage de l'impôt fédéral de base et renoncent ainsi à leur droit de déterminer l'assiette fiscale. Les provinces peuvent avoir des programmes limités de surtaxe, de crédits et de réduction d'impôts. Certaines provinces ont signé des accords similaires pour l'imposition des compagnies.

Accords fiscaux : Modes institutionnalisés de transfert de fonds du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux dans le cadre de son engagement au partage du coût de certains programmes et à l'égalisation des capacités financières des provinces.

Assiette fiscale : Valeur imposable à laquelle sont appliqués les taux d'imposition (par exemple, la partie imposable du revenu ou la valeur des biens et des services soumis à la taxe de vente au détail).

Augmentation des stocks : Augmentation du niveau des stocks dans une économie.

Autres comptes : Activités du gouvernement comprenant l'octroi de prêts, le placement et l'administration de comptes spéciaux, y compris les prêts, dotations en capital et avances, les caisses de retraite et autres fonds de prestations ainsi que les comptes à des fins spéciales. Ces opérations ne touchent que les comptes d'actif et de passif.

Autres recettes : Total des recettes moins les recettes fiscales et les paiements du gouvernement fédéral. Elles découlent principalement des primes de l'Assurance-santé de l'Ontario, des bénéfices de la RAO et des loteries, des droits et permis ainsi que des intérêts créditeurs.

Besoins nets ou excédent de trésorerie : La somme du déficit et du solde net des autres comptes.

Capacité financière : Aptitude d'une province à puiser des recettes dans les sources de recettes disponibles par rapport aux autres provinces.

Capital libéré : Dans la plupart des compagnies, le capital investi dans une compagnie par ses actionnaires et d'autres personnes, les prêts et avances consentis à la compagnie et son bénéfice cumulé non réparti moins ses investissements dans d'autres entreprises.

Conception assistée par ordinateur et fabrication assistée par ordinateur (CAO-FAO) : Utilisation d'appareils électroniques pour concevoir et fabriquer des produits. La CAO-FAO permet de perfectionner un produit, de mettre à l'essai les modifications

requises et de les intégrer au procédé de fabrication plus rapidement que ne le permettent les méthodes traditionnelles.

Consommation : Valeur des dépenses en biens et en services effectuées par les consommateurs, chiffrée en dollars courants (valeur nominale) ou en dollars redressés en fonction de l'inflation (valeur réelle). En Ontario, la consommation représente environ 55 % du produit intérieur brut.

Coût unitaire de la main-d'oeuvre : Mesure de la productivité calculée en divisant la totalité des salaires versés par le nombre d'unités de biens ou de services produits.

Crédit d'impôt : Réduction de certains impôts et taxes payés, calculée d'après une formule précise. Les crédits d'impôt de l'Ontario, par exemple, atténuent l'impôt foncier et les taxes de vente au détail qu'acquittent les particuliers en réduisant l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario. Ces crédits dépendent du montant d'impôt et de taxe payé et de la situation économique des particuliers. Par conséquent, les crédits diminuent proportionnellement à l'augmentation du revenu, ce qui permet véritablement de redistribuer le fardeau fiscal en faveur des particuliers au revenu le plus faible.

Déductions : Réductions de l'assiette de l'impôt sur le revenu, habituellement pour tenir compte de certaines dépenses visant à produire un revenu.

Déficit : Ce qui manque pour équilibrer les recettes budgétaires avec les dépenses budgétaires.

Demande finale : Achats, au pays ou à l'étranger, de biens et de services produits aux fins de consommation finale dans une économie (variation des stocks exclue).

Demande finale intérieure : Achats de biens et de services aux fins de consommation finale dans une économie, à l'exception du commerce extérieur - importations et exportations - et de la variation des stocks.

Dépenses : Dépenses directes relatives aux programmes gouvernementaux qui comprennent les paiements consacrés aux biens et aux services, l'intérêt sur la dette publique, les salaires et avantages sociaux, les paiements de transfert aux particuliers, municipalités et établissements, les subsides et subventions ainsi que l'acquisition et la construction d'immobilisations.

Dépenses fiscales : Mesure incitative prévue dans la structure fiscale qui permet de réduire le montant de l'impôt à payer ou de l'éliminer.

Dette aux fins de la province : Dette émise par l'Ontario et employée uniquement à des fins provinciales; ne comprend pas la dette contractée par l'Ontario au nom d'Ontario Hydro.

Dette consolidée du secteur public : Dette contractée à tous les paliers de l'administration provinciale, y compris par le gouvernement, Ontario Hydro, les municipalités, les hôpitaux, les universités et les collèges.

Dette garantie : Dette qui serait assumée par la province si l'emprunteur ne le pouvait ou ne le voulait pas (cas d'Ontario Hydro, en particulier).

Dette totale : Dettes totales de la province à des fins provinciales.

Économies d'échelle : Réductions du coût moyen de la production réalisées par l'augmentation du volume des extrants.

Économies nouvellement industrialisées : Compétences territoriales qui ont récemment atteint un niveau de revenu moyen grâce à une expansion rapide de l'industrialisation et des exportations. Elles comprennent Hong Kong, Singapour, Taiwan et la Corée du Sud.

Effort fiscal : Mesure du degré auquel une province impose et taxe les sources de recettes disponibles par rapport aux autres provinces.

Emprunts auprès du public : Emprunts contractés sur les marchés financiers.

Emprunts bruts : Totalité des emprunts, y compris les emprunts nécessaires pour rembourser la dette.

Emprunts nets : Différence entre les emprunts bruts et les emprunts nécessaires pour financer les remboursements.

Emprunts non contractés auprès du public : Emprunts habituellement faits à des caisses de retraite comme le Régime de pensions du Canada.

Exemptions : Montants déductibles du revenu pour tenir compte de la situation des personnes ou, dans le cas des taxes de vente, les biens qui sont exclus de l'assiette de ces taxes.

Exportations : Biens et services produits dans un pays ou une compétence territoriale et vendus à un autre pays ou à une autre compétence territoriale.

Financement des programmes établis (FPÉ) : Contributions en bloc du gouvernement fédéral versées aux gouvernements provinciaux dans les domaines de la santé et de l'éducation postsecondaire.

Formation de ménages : Augmentation nette du nombre de nouveaux ménages pour une période donnée.

Garantie des recettes au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers : Programme fédéral en vertu duquel les provinces reçoivent des indemnisations lorsque, suite à des modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale, les recettes provinciales provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers sont réduites, sans préavis, de plus d'un pour cent de l'impôt fédéral de base de la province.

Grand Toronto (GT) : Regroupe les régions de Halton, Durham, Peel, York et la communauté urbaine de Toronto.

Groupe des Sept : Canada, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, États-Unis et Allemagne de l'Ouest.

Importations : Biens et services achetés dans un autre pays ou une autre compétence territoriale.

Impôt fédéral de base : Niveau d'imposition déterminé en appliquant le barème fédéral des taux d'imposition au revenu imposable et en soustrayant les crédits non remboursables. Il ne s'agit pas de l'impôt fédéral exigible, c'est-à-dire de l'impôt de base redressé en fonction des crédits, des surtaxes et des réductions. Le taux d'imposition de l'Ontario correspond, en 1989, à 52 % de l'impôt fédéral de base et sert à établir l'impôt de base ontarien sur le revenu.

Indice des prix à la consommation (IPC) : Indice mensuel qui mesure le changement du prix de détail d'un ensemble défini de biens et de services achetés par les consommateurs.

Inflation : Hausse continue du niveau général des prix.

Intérêt sur la dette publique : Intérêt payé par l'Ontario sur la dette totale contractée à des fins provinciales.

Investissements : Valeur des dépenses d'immobilisations comme les maisons, les usines, le matériel et l'outillage, exprimée en dollars courants (valeur nominale) ou en dollars redressés pour tenir compte de l'inflation (valeur réelle).

Machines-outils à commande numérique : Machines-outils dont les mouvements sont contrôlés par des commandes mathématiques effectuées et transmises par ordinateur, plutôt que directement par un opérateur ou une opératrice de machines.

Migration nette : Différence entre le nombre de personnes qui s'établissent dans la province et le nombre de personnes qui la quittent.

Nominal (PIB, consommation, investissements, etc.) : Valeur exprimée en dollars courants, ne tenant pas compte de l'inflation.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : Organisation regroupant des pays industriels et comportant un personnel permanent. Elle a été fondée en 1961 pour encourager les échanges commerciaux et les flux d'investissement dans les pays membres, pour aider à analyser les balances des paiements et d'autres problèmes économiques et pour coordonner les politiques d'aide internationale.

Péréquation : Transferts inconditionnels du gouvernement fédéral aux provinces admissibles afin que les gouvernements provinciaux aient des recettes suffisantes pour être en mesure d'assurer les services publics à des niveaux de qualité et d'imposition sensiblement comparables.

Politique budgétaire : Affectation des dépenses et détermination du régime fiscal du gouvernement pour influencer le niveau général de l'activité économique. Une politique

budgétaire expansionniste se caractérise d'habitude par l'augmentation des dépenses discrétionnaires ou par des réductions d'impôt.

Politique monétaire : Politique de la banque centrale (Banque du Canada au Canada, Réserve fédérale aux États-Unis) qui détermine la disponibilité et le coût du crédit (c'est-à-dire, les taux d'intérêt) dans l'économie. Une politique monétaire rigoureuse (anti-inflationniste) limite la croissance de la masse monétaire, ce qui provoque la hausse des taux d'intérêt et freine l'inflation en contractant la demande dans l'économie.

Population active : Nombre total de personnes âgées de 15 ans et plus, employées ou à la recherche d'un emploi.

Production au moment adéquat : Système de production où les pièces sont livrées aux usines de montage lorsque ces dernières en ont besoin, éliminant ainsi leur entreposage aux usines de montage.

Productivité : Production par facteur de production utilisé (main-d'oeuvre, capital, énergie).

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur de la production de biens et de services dans une région donnée exprimée en dollars courants (PIB nominal) ou redressés pour tenir compte de l'inflation (PIB réel).

Produit national brut (PNB) : Valeur de la production totale de biens et de services d'un pays, exprimée en dollars courants (PNB nominal) ou redressés pour tenir compte de l'inflation (PNB réel). L'évolution du pourcentage du PNB réel sert habituellement à évaluer le taux de croissance réel de l'économie.

Protectionnisme : Application de tarifs douaniers et d'autres barrières commerciales pour développer les richesses d'un pays.

Ratio d'endettement : Total de la dette d'une compagnie divisée par l'avoir total des actionnaires.

Ratio du service de la dette : Totalité des paiements d'intérêt en pourcentage de la marge brute d'autofinancement des entreprises industrielles avant la déduction des intérêts et des impôts.

Récession : Ralentissement des affaires, caractérisé par la faiblesse de l'activité économique et un taux de chômage élevé. On considère d'habitude que deux trimestres consécutifs de ralentissement économique sont le signe d'une récession.

Recettes : Ensemble des recettes provenant de l'imposition, des primes, des droits, des permis, des paiements du gouvernement fédéral en vertu des accords fiscaux et des programmes de partage des frais ainsi que du revenu de placement.

Redressement en fonction des variations saisonnières (dessaisonalisé) : Redressement effectué à des fins statistiques et destiné à tenir compte de facteurs saisonniers comme les conditions météorologiques, pour que les données reflètent plus précisément les tendances.

Redressement en fonction du coût de la vie : Redressement des revenus, salaires ou autres paiements pour maintenir le pouvoir d'achat malgré l'évolution des prix à la consommation.

Réel (PIB, consommation, etc.) : Redressé en fonction de l'inflation, exprimé en dollars constants.

Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) : Mode de partage, entre les paliers fédéral et provincial, des frais des programmes d'aide sociale et de bien-être administrés par les provinces.

Régime fiscal représentatif : Ensemble de 37 sources de recettes différentes servant à définir l'assiette fiscale de toutes les provinces.

Rendement par point : Estimation de l'augmentation ou de la diminution des recettes directes résultant du changement de la première unité du taux d'imposition ou de taxe.

Reprise : Nouvel essor des affaires après une récession, caractérisé par un regain d'activité économique.

Résultats : Différence entre les recettes et les dépenses, à l'exception des dépenses en capital.

Revenu personnel : Revenu des particuliers provenant de toutes les sources possibles.

Revenu personnel disponible : Revenu restant à une personne pour la consommation et l'épargne après déduction des impôts sur le revenu et d'autres retenues prévues par la loi, comme les primes du Régime de pensions du Canada par exemple.

Stabilisation fiscale : Transferts pécuniaires inconditionnels du gouvernement fédéral de façon que la somme des recettes fiscales des provinces, calculées d'après des taux et un barème constants, et de leurs paiements de péréquation, ne soit pas inférieure à celle de l'année précédente.

Stocks : Valeur totale des matières premières, produits en cours de fabrication, pièces et produits finis que possède une entreprise.

Surtaxe : Taxe ajoutée à l'impôt de base de l'Ontario ou à l'impôt fédéral de base, normalement calculée en fonction de l'impôt de base ou du revenu imposable.

Tarifs douaniers : Taxe frappant tous les biens importés, perçue en pourcentage de leur valeur ou en fonction du nombre d'unités importées.

Taux d'activité : Pourcentage des personnes de 15 ans et plus faisant partie de la population active.

Taux de chômage : Nombre de personnes sur le marché du travail qui n'ont pas d'emploi, calculé en pourcentage de la population active. Ce chiffre peut être dessaisonalisé ou non redressé (réel).

Taux d'épargne personnel : Pourcentage du revenu personnel disponible qui n'est pas affecté à la consommation courante.

Taux d'imposition marginaux : Barème de taux servant à déterminer le montant d'impôt exigible à différentes tranches de revenu et pour chaque dollar additionnel de revenu imposable.

Taux d'imposition précis : Taux fixe par unité (par exemple, la taxe de 10,3 cents par litre d'essence).

Taux d'intérêt : Prix payé (demandé) par un emprunteur (prêteur). Les taux d'intérêt nominaux correspondent aux taux effectivement imputés. Par taux d'intérêt réels, on entend les taux nominaux moins le taux d'inflation prévu. (En général, les taux d'inflation courants sont utilisés pour calculer les taux prévus.)

Taux d'utilisation de la capacité : Le rapport entre la production réelle d'une industrie (usine, entreprise ou économie) et sa production potentielle, compte tenu de ses usines et de son matériel.

Taux préférentiel : Taux d'intérêt demandés par les banques à charte à leurs clients de premier ordre.

Taxe ad valorem : Taxe en pourcentage, normalement appliquée à une mesure de la valeur, comme le prix de vente.

Titres non négociables : Titres ne pouvant être achetés ou vendus sur les marchés financiers.

Valeur ajoutée : Valeur des extrants d'une entreprise moins la valeur des intrants achetés à d'autres entreprises.

Principales statistiques financières et économiques

(en millions de dollars)

	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983
Recettes	14 236	15 585	17 914	19 367
Dépenses	15 357	16 882	19 694	22 556
Déficit	1 121	1 297	1 780	3 189
Autres comptes (montant net)	537	494	277	711
Excédent net (besoins nets) de trésorerie	(584)	(803)	(1 503)	(2 478)
Situation financière				
Dette totale	18 096	19 512	21 354	23 955
Opérations de la dette provinciale Produit moins le remboursement	1 133	968	1 363	2 051
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché[1]	104 363	114 994	131 831	137 310
Revenu personnel[1]	84 607	94 411	110 033	122 443
Population - Juin (en milliers)	8 501	8 570	8 625	8 703
Dette totale par habitant (en dollars)	2 128	2 277	2 475	2 752
Revenu personnel par habitant (en dollars)	9 953	11 016	12 757	14 069
Dépenses en pourcentage du PIB	14,7	14,7	14,9	16,4
Déficit en pourcentage du PIB	1,1	1,1	1,4	2,3
BNT en pourcentage du PIB	0,6	0,7	1,1	1,8
Dette totale en pourcentage du PIB	17,3	17,0	16,2	17,4
Montant cumulatif net des emprunts pour Ontario Hydro				
É.-U.	4 506	4 379	5 573	6 058
RPC	–	500	1 000	1 000
Passif éventuel (surtout Ontario Hydro)	7 904	8 553	9 284	11 122

1 Le produit intérieur brut et le revenu personnel sont calculés en fonction de l'année civile. Les chiffres figurant dans la colonne d'un exercice représentent les montants de l'année civile précédente.

2 Finances de l'Ontario, 30 septembre 1989.

Remarque : Tous les montants sont indiqués en dollars canadiens.

s.o. - sans objet

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	Chiffres provisoires 1989-1990[2]
21 412	23 893	26 240	29 544	32 453	37 256	40 726
24 565	26 452	28 854	32 178	34 942	38 735	41 296
3 153	2 559	2 614	2 634	2 489	1 479	570
864	857	1 009	1 286	1 203	1 429	1 047
(2 289)	(1 702)	(1 605)	(1 348)	(1 286)	(50)	477
27 406	30 041	32 904	35 103	36 981	39 014	39 952
2 860	2 090	2 102	1 194	901	700	(104)
151 945	171 499	186 166	204 700	225 428	249 497	271 177
131 947	146 193	158 388	170 480	188 338	206 399	225 064
8 798	8 902	9 006	9 113	9 265	9 426	9 570
3 116	3 374	3 654	3 852	3 991	4 139	4 175
14 997	16 422	17 587	18 707	20 327	21 896	23 517
16,2	15,5	15,5	15,7	15,6	15,5	15,2
2,1	1,5	1,4	1,3	1,1	0,6	0,2
1,5	1,0	0,9	0,7	0,6	0,2	0,1
18,0	17,6	17,7	17,2	16,5	15,6	14,7
6 487	7 206	7 189	6 667	6 033	5 692	s.o.
1 000	1 000	1 000	1 119	1 508	2 097	s.o.
12 711	14 220	15 963	17 603	18 595	20 559	s.o.